

Rapport financier semestriel 2020

Sommaire

1.	COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS	2
	BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF	2
	BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3
	COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS.	4
	ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	5
	TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.	6
	TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	9
	NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020.	11
	PRÉAMBULE	11
	A/ Bases de préparation des comptes semestriels et principes comptables	11
	B/ Éléments significatifs du premier semestre 2020	15
	C/ Évènements postérieurs au 30 juin 2020	38
2.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	39
	A/ Évènements marquants du premier semestre 2020	39
	B/ Évènements postérieurs au 30 juin 2020	44
	C/ Comptes consolidés du premier semestre 2020	45
	D/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées.	65
	E/ Perspectives	66
	F/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement	68
3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	
4	ATTESTATION DU RESPONSABI E DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIFI	71

1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS **CONDENSÉS**

BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF

(en millions d'euros)	30 juin 2020	31 décembre 2019
Immobilisations corporelles B.2.	9 368	9 717
Droits d'utilisation	1 236	1 300
Écarts d'acquisition B.3.	45 254	44 519
Autres actifs incorporels B.3.	17 021	16 572
Participations dans des sociétés mises en équivalence B.5.	196	3 591
Autres actifs non courants B.6.	3 031	2 667
Impôts différés actifs	4 830	5 434
Actif non courant	80 936	83 800
Stocks	8 895	7 994
Clients et comptes rattachés B.7.	7 203	7 937
Autres actifs courants	2 727	3 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie B.9.	15 969	9 427
Actif courant	34 794	28 611
Actifs destinés à être cédés ou échangés	89	325
TOTAL DE L'ACTIF	115 819	112 736

BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET **PASSIF**

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		63 304	58 934
Capitaux propres - Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		182	174
Total des capitaux propres	B.8.	63 486	59 108
Emprunts à long terme	В.9.	20 404	20 131
Dette locative long terme		947	987
Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	413	508
Provisions et autres passifs non courants	B.12.1.	9 785	9 321
Impôts différés passifs		1 976	2 294
Passif non courant		33 525	33 241
Fournisseurs et comptes rattachés		4 920	5 313
Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	243	292
Provisions et autres passifs courants	B.12.2.	10 061	9 961
Dette locative court terme		248	261
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	В.9.	3 329	4 554
Passif courant		18 801	20 381
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés		7	6
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		115 819	112 736

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

		30 iuin 2020	30 juin 2019	31 décembre 2019
(en millions d'euros)	Note	(6 mois)	(6 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	B.20.	17 180	17 019	36 126
Autres revenus		574	674	1 505
Coûts des ventes		(5 543)	(5 385)	(11 976)
Marge brute		12 211	12 308	25 655
Frais de recherche et développement		(2 692)	(2 972)	(6 018)
Frais commerciaux et généraux		(4 607)	(4 835)	(9 883)
Autres produits d'exploitation	B.15.	281	273	825
Autres charges d'exploitation	B.15.	(693)	(466)	(1 207)
Amortissements des incorporels	B.3.	(883)	(1 116)	(2 146)
Dépréciations des incorporels	B.4.	(323)	(1 840)	(3 604)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	B.6 B.11.	54	190	238
Coûts de restructuration et assimilés	B.16.	(758)	(747)	(1 062)
Autres gains et pertes, litiges	B.17.	136	317	327
Gain sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020	B.1.	7 382	_	<u> </u>
Résultat opérationnel		10 108	1 112	3 125
Charges financières	B.18.	(198)	(244)	(444)
Produits financiers	B.18.	31	94	141
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence		9 941	962	2 822
Charges d'impôts	B.19.	(994)	(13)	(139)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		354	116	255
Résultat net de l'ensemble consolidé hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		9 301	1 065	2 938
Résultat net de l'activité Santé Animale échangée ou destinée à être échangée		_	_	(101)
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 301	1 065	2 837
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		20	15	31
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		9 281	1 050	2 806
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	B.8.7.	1 251,7	1 247,2	1 249,9
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	B.8.7.	1 258,2	1 254,7	1 257,1
- Résultat de base par action (en euros)		7,41	0,84	2,24
- Résultat de base par action (en euros) hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		7,41	0,84	2,33
- Résultat dilué par action (en euros)		7,38	0,84	2,23
- Résultat dilué par action (en euros) hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		7,38	0,84	2,31

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 301	1 065	2 837
Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		9 281	1 050	2 806
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		20	15	31
Autres éléments du résultat global :				
Gains et (pertes) actuariels	B.8.8.	(146)	(535)	(382)
 Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs financiers 	B.8.8.	299	34	106
Effet d'impôts	B.8.8.	(89)	117	113
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)		64	(384)	(163)
Variation de juste valeur des instruments de dette en actifs financiers	B.8.8.	4	28	28
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	B.8.8.	29	(15)	(13)
Écarts de conversion	B.8.8.	(944)	410	751
Effet d'impôts	B.8.8.	9	17	47
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (B)		(902)	440	813
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)		(838)	56	650
Résultat global de l'ensemble consolidé		8 463	1 121	3 487
Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		8 451	1 105	3 457
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		12	16	30

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock- options et autres paiements en actions	du résultat	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1 ^{er} janvier 2018 ^(a)	2 508	58	(14)	52 804	3 298	(584)	58 070	169	58 239
Première application de la norme IFRS 9	_	_	_	839	_	(852)	(13)	_	(13)
Autres éléments du résultat global au titre de la période	_	_	_	(305)	_	1 268	963	(4)	959
Résultat de la période				4 306			4 306	104	4 410
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	_	_	_	4 001	_	1 268	5 269	100	5 369
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2017 (3,03 euros par action)	_	_	_	(3 773)	_	_	(3 773)	_	(3 773)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	_	_	_	_	_	_	_	(97)	(97)
Programme de rachat d'actions (b)	_	_	(1 100)	_	_	_	(1 100)	_	(1 100)
Réduction de capital	(24)	(213)	880	(643)	_	_	_	_	_
Plans de paiements en actions :									
Levée d'options	2	57	_	_	_	_	59	_	59
 Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes ^(c) 	4	(4)	80	(80)	_	_	_	_	_
 Augmentation de capital réservée aux salariés 	5	115	_	_	_	_	120	_	120
 Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat 	_	_	1	_	_	_	1	_	1
 Valeur des services obtenus des salariés 	_	_	_	_	284	_	284	_	284
 Effet d'impôts lié à la levée d'options 	_	_	_	_	14	_	14	_	14
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites ^(d)	_	_	_	13	_	_	13	_	13
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle	_	_	_	(68)	_	_	(68)	3	(65)
Variation des intérêts non contrôlants générée par une cession	_	_	_	_	_	_	-	(16)	(16)
Soldes au 31 décembre 2018	2 495	13	(153)	53 093	3 596	(168)	58 876	159	59 035

(en millions d'euros)	Capital	Primes		Réserves et résultats accumulés	Stock- options et autres paiements en actions	du résultat	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1 ^{er} janvier 2019	2 495	13	(153)	53 093	3 596	(168)	58 876	159	59 035
Autres éléments du résultat global au titre de la période	_	_	_	(384)	_	439	55	1	56
Résultat de la période	_	_	_	1 050	_	_	1 050	15	1 065
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	_	_	_	666	_	439	1 105	16	1 121
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2018 (3,07 euros par action)	_	_	_	(3 834)	_	_	(3 834)	_	(3 834)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	_	_	_	_	_	_	_	(10)	(10)
Programme de rachat d'actions (b)	_	_	(12)	_	_	_	(12)	_	(12)
Plans de paiements en actions :									
 Levée d'options 	2	42	_	_	_	_	44	_	44
 Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes (c) 	7	(7)	153	(153)	_	_	_	_	_
 Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat 	_	_	3	_	_	_	3	_	3
 Valeur des services obtenus des salariés 	_	_	_	_	131	_	131	_	131
 Effet d'impôts lié à la levée d'options 	_	_	_	_	3	_	3	_	3
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites (d)	_	_	_	30	_	_	30	_	30
Autres (e)	_	_	_	7	_	_	7	_	7
Soldes au 30 juin 2019	2 504	48	(9)	49 809	3 730	271	56 353	165	56 518
Autres éléments du résultat global au titre de la période	_	_	_	222	_	374	596	(2)	594
Résultat de la période				1 756			1 756	16	1 772
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	_	_	_	1 978	_	374	2 352	14	2 366
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	_	_	_	_	_	_		(4)	(4)
Plans de paiements en actions :									
Levée d'options	4	99	_	_	_	_	103	_	103
 Valeur des services obtenus des salariés 	_	_	_	_	121	_	121	_	121
 Effet d'impôts lié à la levée d'options 	_	_	_	_	12	_	12	_	12
Variation des intérêts non contrôlants sans perte de contrôle				(7)	_		(7)	(1)	(8)
Soldes au 31 décembre 2019	2 508	147	(9)	51 780	3 863	645	58 934	174	59 108

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock- options et autres paiements en actions	du résultat	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1er janvier 2020	2 508	147	(9)	51 780	3 863	645	58 934	174	59 108
Autres éléments du résultat global au titre de la période	_	_	_	64	_	(894)	(830)	(8)	(838)
Résultat de la période	_	_	_	9 281	_	_	9 281	20	9 301
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	_	_	_	9 345	_	(894)	8 451	12	8 463
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2019 (3,15 euros par action)	_	_	_	(3 937)	_	_	(3 937)	_	(3 937)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	_	_	_	_	_	_		(4)	(4)
Programme de rachat d'actions (b)	_	_	(361)	_	_	_	(361)	_	(361)
Plans de paiements en actions :									
Levée d'options	1	37	_	_	_	_	38	_	38
Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes (c)	3	(3)	126	(126)	_	_	_	_	_
 Valeur des services obtenus des salariés 	_	_	_	_	165	_	165	_	165
Effet d'impôts lié à la levée d'options	_	_	_	_	12	_	12	_	12
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites ^(d)	_	_	_	2	_	_	2	_	2
Soldes au 30 juin 2020	2 512	181	(244)	57 064	4 040	(249)	63 304	182	63 486

⁽a) Y compris les impacts de la norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.2.1.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre

⁽b) Voir note B.8.2.

⁽c) Cette ligne comprend l'attribution d'actions gratuites servies au moyen d'actions existantes.

⁽d) Emission d'actions gratuites au bénéfice des anciens salariés de l'activité Santé animale et de l'activité Génériques en Europe postérieurement à la date

⁽e) Cette ligne comprend l'impact du dénouement d'une option de vente accordée à des minoritaires dans le cadre d'une opération de cession.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE **CONSOLIDÉS**

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	Note	9 281	1 050	2 806
Résultat net issu de l'activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		_	_	101
Part des Intérêts Non Contrôlants ^(a)		20	15	31
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus		(327)	(82)	(192)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles		2 013	3 779	7 452
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts (b)		(177)	(63)	(286)
Gain net d'impôts sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020	B.1.	(6 870)	_	_
Variation des impôts différés		(296)	(818)	(1 753)
Variation des provisions et autres passifs non courants (c)		317	(27)	58
Coût des avantages accordés (stock-options et autres paiements en actions)		168	131	252
Impact de la consommation des stocks acquis réévalués à juste valeur		36	3	3
Autres éléments du résultat sans effet de trésorerie		155	(12)	(309)
Marge brute d'autofinancement hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		4 320	3 976	8 163
(Augmentation)/diminution des stocks		(1 023)	(934)	(547)
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés		516	90	(462)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(325)	(49)	169
Variation des autres actifs courants et autres passifs courants		438	96	421
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée ^(d)		3 926	3 179	7 744
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	B.2 B.3.	(682)	(841)	(1 816)
Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence ^(e)	B.1.	(2 360)	(134)	(488)
Acquisitions des autres titres de participation		(17)	(24)	(38)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ^(f)	B.6.	709	867	1 224
Encaissement net lié à la cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020 ^(g)	B.1.	10 512	_	_
Variation des autres actifs non courants		(87)	(33)	(94)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		8 075	(165)	(1 212)
Flux de trésorerie nets liés à l'opération d'échange de l'activité Santé animale contre l'activité Santé Grand Public de Bl		_	_	154
Augmentation de capital Sanofi	B.8.1.	38	58	162
Dividendes versés :				
aux Actionnaires de Sanofi		(3 937)	(3 834)	(3 834)
aux Intérêts Non Contrôlants (a)		(4)	(9)	(14)
Paiements reçus / (versements émis) liés aux changements des intérêts dans une filiale sans perte de contrôle		_	_	(7)
Nouveaux emprunts à plus d'un an	B.9.1.	2 014	1 994	1 997
Remboursements d'emprunts à plus d'un an	B.9.1.	(3 954)	(1 261)	(2 067)
Remboursement de la dette des contrats de location		(121)	(135)	(267)
Variation nette des emprunts à moins d'un an		923	(13)	(154)
Acquisitions d'actions propres	B.8.2	(361)	(12)	(9)
Cessions d'actions propres		_	3	

Flux de trésorerie liés aux activités de financement hors activité Santé animale échangée ou destinée à être échangée		(5 402)	(3 209)	(4 193)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change		(57)	12	9
Variation nette de la trésorerie		6 542	(183)	2 502
Trésorerie à l'ouverture		9 427	6 925	6 925
Trésorerie à la clôture	B.9.	15 969	6 742	9 427
 (a) Voir note C.2. aux états financiers au 31 décembre 2019. (b) Y compris actifs financiers non courants. (c) Cette ligne inclut les contributions versées à des fonds de pension (voir note E d) Dont : 	3.12.).			
 Impôts payés 		(383)	(724)	(1 695)
- Intérêts payés	(174)	(202)	(379)	
– Intérêts reçus	29	56	92	
– Dividendes recus des sociétés non consolidées	_	1	_	

⁽e) Cette ligne inclut les paiements relatifs à des compléments de prix compris dans le montant du passif valorisé et comptabilisé lors de l'acquisition de regroupements d'entreprises.

Cette ligne inclut les produits de cession relatifs aux titres de sociétés consolidées et aux autres actifs financiers non courants. Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2019, elle inclut notamment la cession de l'intégralité de la participation de Sanofi dans Alnylam pour 706 millions d'euros et dans Myokardia pour 118 millions d'euros. Au 30 juin 2020, les produits de cession nets d'impôts sont notamment liés à la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter pour un prix de cession de 313 millions d'euros, de certains produits de prescription établis pour 105 millions d'euros et un complément de prix sur cession passée pour 167 millions d'euros.

⁽g) Ce montant ne comprend pas au 30 juin 2020 l'effet d'impôt lié à la transaction qui fera l'objet d'un décaissement au deuxième semestre 2020 estimé à environ 400 millions d'euros.

NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020

PRÉAMBULE

Sanofi et ses filiales ("Sanofi" ou "l'Entreprise") est un leader mondial de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

Sanofi est coté à Paris (Euronext : SAN) et à New York (Nasdaq : SNY).

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2020 ont été examinés par le Conseil d'administration de Sanofi, qui s'est réuni le 28 juillet 2020.

A/ BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

A.1. RÉFÉRENTIEL IFRS

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière condensée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2020 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne et au référentiel publié par l'IASB. Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2020 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

https://www.efrag.org/Endorsement

Les principes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2020 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2019.

L'IASB a publié en 2018 plusieurs amendements, applicables de manière obligatoire au plus tôt à compter du 1er janvier 2020, dont notamment un amendement d'IFRS 3 "Nouvelle définition d'un business" publié le 22 octobre 2018 qui s'applique de manière prospective aux regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2020. Ces amendements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés au 30 juin 2020.

Pour mémoire Sanofi a appliqué, par anticipation dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, l'amendement d'IFRS 9 relatif à la réforme des taux d'intérêt de référence.

A.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier

- les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi qu'au titre des rétrocessions et des réductions de prix accordées;
- la dépréciation des actifs corporels et incorporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des autres actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la valorisation des compléments de prix à recevoir dans le cadre de cessions d'actifs ainsi que la valorisation des paiements conditionnels;
- la valorisation des titres de participation détenus dans des sociétés non cotées ;
- la valorisation des actifs financiers au coût amorti ;
- le montant des engagements de retraite ;
- le montant des provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux (autres que ceux liés à l'impôt sur le résultat) et environnementaux;

le montant des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'information financière semestrielle et conformément à IAS 34, la charge d'impôts de Sanofi a été déterminée sur la base du taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice. Ce taux est appliqué au résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, augmenté des produits financiers et diminué des charges financières. Le taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice est déterminé sur la base des taux d'impôts qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales de

A.3. SAISONNALITÉ

Les activités de Sanofi ne présentent pas de variation saisonnière significative.

A.4. CONSOLIDATION ET CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EN **HYPERINFLATION**

En 2020, Sanofi continue à consolider par intégration globale ses filiales au Venezuela, considérant que les critères de contrôle au regard de la norme IFRS 10, États financiers consolidés, restent satisfaits. En 2018, à la suite d'une modification du système des changes, le taux DICOM a été remplacé par le taux PETRO (dont la parité US/bolivar est flottante) et le Bolivar fort (VEF) a été remplacé par le Bolivar souverain (VES) reflétant une dévaluation de 1 pour 100 000. En conséquence, la contribution des filiales vénézuéliennes dans les comptes consolidés de Sanofi est non significative.

Sanofi considère l'Argentine comme une économie hyperinflationniste depuis le 1er juillet 2018 et applique les dispositions de la norme IAS 29, le taux d'inflation cumulé du pays au cours des trois dernières années étant supérieur à 100% selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation du pays. L'impact des ajustements liés à l'application de la norme IAS 29, relatifs à l'hyperinflation en Argentine, représente une charge de 16 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé de Sanofi et est non significatif sur les postes du bilan au 30 juin 2020.

A.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En application d'IFRS 13, Evaluation à la juste valeur et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement):
- Niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation utilisés pour valoriser les instruments financiers.

					Principe de détermination de la juste valeur					
Note	Instrument	Principe de	Niveau de la	Technique			Données de marché			
Note	Financier	valorisation	juste valeur	d'évaluation	Modèle de Valorisation	Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilités		
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A				
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de dettes cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché		N/A			
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres non cotés)	Juste valeur	3	Coût amorti / Approche par les comparables notamment			nesure représentative de la juste valeur, un éthode des comparables est réalisée.	e évaluation		
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur (complément de prix à recevoir)	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des compléments de prix à recevoir relatifs à des cessions, ils constituent, conformément à la norme IFRS 9, des actifs financiers. La juste valeur de ces actifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la D.7.3. des états financiers consolidés au 31 décembre 2019.					
B.6.	Prêts, avances et autres créances à long terme	Coût amorti	N/A	N/A		Le coût amorti des prêts, avances et autres créances à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.				

B.6.	Actifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur ^(a)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché		N/A	
B.10.	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Swaps de taux d'intérêts	Juste valeur	2	Approche par le revenu	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Cross-currency swaps	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.9.	Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative	liquidative N/A		
B.9.	Titres de créances négociables, billets de trésorerie, dépôts à vue et dépôts à terme	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instru approximation acc consolidés.	ant d'instruments de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une mation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes lés.		
B.9.	Dettes financières	Coût amorti ^(b)	N/A	N/A	S'agissant des dettes financières de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés. S'agissant des dettes financières de durée supérieure à 3 mois, la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés est déterminée soit par référence aux cotations à la date d'arrêté des comptes (pour les instruments cotés) soit par actualisation des flux futurs résiduels sur la base des données de marché observables à cette date (pour les instruments non cotés).			
B.9.	Dette locative	Coût amorti	N/A	N/A	La dette au titre de	es loyers futurs est actualisée à l	'aide du taux marginal d'em	prunt.
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (CVR)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cours de marché N/A			/A
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (hors CVR)	Juste valeur ^(c)	3	Approche par le revenu	S'agissant des contreparties éventuelles à payer sur les regroupements d'entreprises, ils constituent, conformément à la norme IAS 32, des passifs financiers. La juste valeur de ces passifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la note B.11.			

- (a) Ces actifs sont adossés à des plans de rémunération différée accordés à certains salariés.
- (b) Dans le cas des dettes financières qualifiées d'éléments couverts dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur au bilan dans les comptes consolidés inclut la variation de juste valeur liée au(x) risque(s) couvert(s).
- (c) Concernant les regroupements d'entreprises antérieurs à l'application d'IFRS 3 révisée, les contreparties éventuelles sont comptabilisées quand elles deviennent probables. Voir note B.3.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

A.6. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES AU PLUS TÔT À PARTIR DE JUIN 2020

L'IASB a publié le 28 mai 2020 un amendement à IFRS 16 "Allègement de loyers lié au COVID-19" applicable à compter du 1^{er} juin 2020 (sous réserve de son adoption par l'Union Européenne) qui offre au locataire la faculté de s'exempter, sous certaines conditions, d'évaluer si un allègement de loyers lié au COVID-19 est une modification de contrat. Sanofi ne s'attend pas à un impact significatif de l'entrée en vigueur de cet amendement.

L'IASB a publié le 23 janvier 2020 un amendement à IAS 1 "Classement des passifs courants ou non-courants" et le 14 mai 2020 des amendements aux normes IFRS 3 "Mise à jour d'une référence au cadre conceptuel", IAS 16 "Produits générés avant l'usage prévu", IAS 37 "Contrats onéreux - Coûts d'exécution d'un contrat" ainsi que des amendements "Cycle 2018-2020 Amélioration annuelle des normes IFRS". Sanofi n'anticipe pas d'impact significatif de l'entrée en vigueur de ces amendements applicables (sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne) au plus tôt au 1^{er} janvier 2022. Sanofi n'appliquera pas ces amendements par anticipation.

A.7. Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a été confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020. Elle a provoqué une crise sanitaire mondiale.

Sanofi a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de COVID-19. Au 30 juin 2020, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Direction (voir Note A.2).

Sanofi continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation.

Effet de la pandémie de COVID-19 sur la valorisation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », Sanofi réalise des tests de dépréciation des écarts d'acquisition attachés à chacune de ses Unités Génératrices de Trésorerie et des autres actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à être mis en service (tels que les travaux en cours de recherche et développement) une fois par an, indépendamment de l'existence

d'indicateurs de dépréciation. Les tests de dépréciation les plus récents ont été réalisés au 31 décembre 2019 (voir note D.5 aux comptes consolidés au 31 décembre 2019).

Compte tenu du contexte de pandémie, Sanofi a procédé, dans le cadre de l'arrêté de ses comptes consolidés au 30 juin 2020, à l'examen des indicateurs suivants sans identifier d'indice de perte de valeur de ces actifs lié à la pandémie de COVID-19 :

- cours de bourse de Sanofi et des sociétés comparables dans le secteur de la santé,
- évolution des taux d'intérêts et primes de risque,
- évolution des ventes et des résultats de chacune des UGT au cours du premier semestre 2020,
- prévisions de ventes et de la rentabilité opérationnelle de chacune des UGT pour l'exercice 2020,
- progression des programmes de recherche et développement,
- niveau d'approvisionnement et d'activité de nos sites industriels,
- évolution des plans d'affaires à long terme.

Par ailleurs, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés en 2019 faisaient apparaître pour chacune des UGT des valeurs recouvrables sensiblement supérieures à leurs valeurs comptables (voir note D.5 aux comptes consolidés 31 décembre 2019).

Par conséquent, conformément à la norme IAS 36, les Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles sont attachés les écarts d'acquisition n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation.

Enfin, Sanofi a procédé à des tests de dépréciation liés à la situation spécifique de certains actifs incorporels, sans lien direct avec la pandémie de COVID-19, dont les résultats sont détaillés en note B.4.

Effet de la pandémie de COVID-19 sur les créances clients

Au 30 juin 2020, Sanofi a analysé les indicateurs de perte de valeur des créances clients, tels que notamment la répartition des créances brutes en fonction de leur ancienneté et le montant des créances douteuses (voir note B.7). Le groupe n'a pas identifié d'éléments pouvant justifier d'une augmentation significative du risque de crédit attendu, en particulier sur ces principaux clients (voir note B.20.4).

Effet de la pandémie de COVID-19 sur la situation de trésorerie

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact négatif sur la position de liquidité du Groupe.

Effet de la pandémie de COVID-19 sur la présentation du compte de résultat

Les effets de la pandémie de COVID-19 sont présentés au compte de résultat conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

B/ ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2020

B.1. CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE LIÉS À DES ACQUISITIONS ET DES **CESSIONS**

Acquisition de Synthorx

Le 9 décembre 2019, Sanofi et Synthorx Inc. (« Synthorx »), une société de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement de traitements visant à prolonger et améliorer la vie des personnes atteintes de cancer ou de troubles autoimmuns, ont conclu un accord définitif en vertu duquel Sanofi se portait acquéreur de la totalité des actions en circulation de Synthorx à raison de 68 dollars par action, ce qui représente une transaction en numéraire valorisée approximativement à 2,5 milliards de dollars (sur une base entièrement diluée). Cette opération a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration de Sanofi et de Synthorx. Le 23 décembre 2019. Sanofi a lancé l'offre publique d'achat en vue de l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Synthorx au prix de 68 dollars par action en numéraire, sans intérêt et net de toute retenue fiscale obligatoire. L'acquisition de Synthorx par Sanofi a été finalisée le 23 janvier 2020, Sanofi détenant l'intégralité des titres de Synthorx à la suite de l'expiration de la procédure d'offre de reprise. L'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition de 901 millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur à la date d'acquisition
Actifs incorporels hors écart d'acquisition	1 549
Autres actifs et passifs courants et non courants	41
Impôts différés nets	(245)
Actif net de Synthorx	1 345
Écart d'acquisition	901
Prix d'acquisition	2 246

Les autres actifs incorporels comprennent principalement la molécule THOR-707 en essai clinique de Phase I. Cette molécule stimule les lymphocytes T et peut être à ce titre utilisée en immunothérapie des cancers.

L'écart d'acquisition représente notamment le portefeuille de produits futurs aux stades de recherche et de développement préclinique, la capacité à renouveler le portefeuille de produits existants en s'appuyant sur une structure spécialisée, les compétences du personnel de Synthorx, les avantages tirés de la création de nouvelles plateformes de croissance et des synergies futures attendues ainsi que les autres effets bénéfiques liés au regroupement de Synthorx et Sanofi.

L'écart d'acquisition généré sur cette opération ne donne pas lieu à déduction fiscale.

Synthorx n'a pas d'activité commerciale. Depuis la date d'acquisition, la contribution négative de Synthorx au résultat net consolidé est de (70) millions d'euros.

Les frais liés à l'acquisition ont été enregistrés en résultat au 31 décembre 2019 principalement comptabilisés sur la ligne Autres charges d'exploitation pour un montant non significatif.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement de (2 246) millions d'euros.

Transaction sur les titres Regeneron mis en équivalence

Depuis début avril 2014, la participation Regeneron était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Conformément à l'accord d'investissement amendé début 2014, Sanofi disposait du droit de désigner un administrateur au Conseil (Board of Directors) de Regeneron.

Le 29 mai 2020, Sanofi a finalisé l'opération annoncée le 25 mai 2020, prévoyant la cession de sa participation au capital de Regeneron, à l'exception de 400 000 actions, par voie d'offre publique aux États-Unis et à l'international et le rachat d'actions par Regeneron. Ainsi, Sanofi a cédé 13 millions d'actions ordinaires de Regeneron dans le cadre de l'offre publique, au prix de 515 dollars US l'action, pour un montant global de 6,7 milliards de dollars US et Regeneron a procédé au rachat de 9,8 millions de ses actions ordinaires directement à Sanofi pour un montant de 5 milliards de US, au prix de l'offre moins le rabais de souscription (509,85 dollars US l'action). Le produit de cession global avant imputation des frais liés à la transaction s'est élevé à 10 575 millions d'euros. Dans le même temps, Sanofi a perdu le droit de désigner un membre au conseil d'administration selon l'accord d'investissement amendé entre les parties dans le cadre de cette transaction. Enfin, à cette date, Sanofi a conservé en sa possession 400 000 actions de la société Regeneron pour continuer à financer une partie des investissements consentis aux programmes de développement de cemiplimab (REGN2810) et dupilumab conformément à la lettre d'accord de 2018. Cet accord prévoit la vente par Sanofi des titres Regeneron dans une limite globale de 1,4 millions d'actions jusqu'à la fin 2020. Au 30 juin 2020, Sanofi a cédé 779 320 actions Regeneron au titre de cet accord. Le nombre d'actions résiduelles détenues de Regeneron au 30 juin 2020 est de 279 766 actions (voir note C.1. des états financiers consolidés au 31 décembre 2019).

La participation Regeneron a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 29 mai 2020. A cette date, la valeur comptable de la participation mise en équivalence se montait à 3 668 millions d'euros, montant qui a été soldé à l'issue de cette opération. Le résultat de cession avant effet d'impôts s'est élevé à 7 382 millions d'euros, incluant un gain de 318 millions

d'euros lié à la réserve de conversion associée à la participation Regeneron, reprise en résultat selon la norme IAS21, des frais de transaction déduits pour un montant de 64 millions d'euros et un gain de 157 millions d'euros résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours de marché à la date du 29 mai 2020 (612,81 dollars). En application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers, les titres conservés ont été classés dans la catégorie des « Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global » pour une valeur de 221 millions d'euros, à la date de l'opération (voir note B.6.).

Le montant de la charge d'impôt lié à cette opération s'élève à 512 millions d'euros.

Compte tenu de l'impact significatif de cette transaction et pour faciliter la lisibilité des états financiers, le gain avant impôt lié à cette opération est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé intitulée «Gain sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020 ».

L'encaissement net global lié à cette opération s'est élevé à 10 512 millions d'euros. Pour la même raison que celle précitée, ce montant est présenté sur une ligne séparée du tableau de flux de trésorerie consolidé intitulée «Encaissement net lié à la cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020».

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par secteur du premier semestre 2020 ainsi que les intérêts capitalisés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Acquisitions	389	1 261
Pharmacie	234	846
Industriel	196	682
Recherche	37	87
Autres	1	77
Vaccins	128	405
Santé Grand Public	27	10
Intérêts capitalisés	6	14

Les commandes fermes d'immobilisations s'élèvent à 535 millions d'euros au 30 juin 2020.

B.3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels ont varié au cours du premier semestre 2020 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Recherche acquise	Produits, marques, et autres droits	Logiciels et progiciels	Total autres actifs incorporels
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2020	5 730	63 953	1 698	71 381
Variation de périmètre (a)	1 417	132	_	1 549
Acquisitions/augmentations	115	38	65	218
Cessions/diminutions	(17)	(106)	(12)	(135)
Différences de conversion	(28)	(118)	(11)	(157)
Transferts (b)	(52)	52	(2)	(2)
Valeur brute au 30 juin 2020	7 165	63 951	1 738	72 854
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020	(3 396)	(50 314)	(1 099)	(54 809)
Dotations aux amortissements	_	(895)	(62)	(957)
Dépréciations nettes (c)	(321)	(2)	_	(323)
Cessions/diminutions	17	105	13	135
Différences de conversion	2	107	9	118
Transferts	18	(15)	_	3
Amortissements et dépréciations au 30 juin 2020	(3 680)	(51 014)	(1 139)	(55 833)
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2020	2 334	13 639	599	16 572
Valeur nette au 30 juin 2020	3 485	12 937	599	17 021

(a) Voir note B.1.

- (b) Cette ligne représente essentiellement la mise en service de Sarclisa® et MenQuadfiTM, dans les domaines de l'Oncologie et des Vaccins respectivement.
- Voir note B.4.

Les acquisitions d'autres actifs incorporels hors logiciels du premier semestre 2020 s'élèvent à 153 millions d'euros. Elles incluent principalement des paiements initiaux et d'étapes relatifs à l'activité Médecine de Spécialités.

Les « Produits, marques et autres droits » comprennent essentiellement :

- des « Produits commercialisés », dont la valeur nette est de 12,5 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019 et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 10 années.
- des « Marques » dont la valeur nette est de 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2020 contre 0,1 milliard d'euros au 31 décembre 2019, et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 12 années.

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 45 254 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 44 519 millions d'euros au 31 décembre 2019. La variation du premier semestre 2020 provient essentiellement de l'écart d'acquisition généré par l'acquisition de Synthorx pour 901 millions d'euros (voir note B.1) et des effets liés à la conversion des écarts d'acquisition comptabilisés en une autre devise que la devise de présentation des comptes consolidés.

B.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Au premier semestre 2020, le résultat de tests de dépréciations des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte nette de valeur d'un montant de 323 millions d'euros.

Les dépréciations enregistrées correspondent principalement à des pertes de valeur constatées sur des projets de recherche et de développement du segment Pharmacie.

L'analyse des impacts de la pandémie de Covid-19 réalisée au premier semestre n'a pas conduit à constater de dépréciation des actifs incorporels.

B.5. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées et les coentreprises (voir note B.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019).

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de participation	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Regeneron Pharmaceuticals, Inc. (a)	_	_	3 342
Infraserv GmbH & Co. Höchst KG (b)	31,2	62	70
Entités et sociétés gérées par Bristol-Myers Squibb (c)	100,0	_	37
Autres participations	_	134	142
Total		196	3 591

⁽a) A l'issue de la transaction du 29 mai 2020 telle que décrite dans la note B.1. ci-dessus, qui a fait l'objet de la cession de 22,8 millions d'actions Regeneron, Sanofi n'exerce plus d'influence notable sur la société Regeneron. A cette date, Sanofi a conservé 0,4 million d'actions et celles-ci ont été classées dans la catégorie des Instruments de capitaux propres à la juste valeur en éléments du résultat global (voir note B.6.).

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre Sanofi et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Le tableau ci-dessous reprend les principales transactions de la période et soldes avec les parties liées :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2019
Ventes (a)	52	16	24
Redevances et autres produits (a)	65	153	270
Créances clients et autres créances	7	160	151
Achats et autres charges (y compris frais de recherche) (a)	605	608	1 334
Dettes fournisseurs et autres dettes	5	373	342

⁽a) Au 30 juin 2020, ces postes comprennent les transactions de Sanofi avec Regeneron entre le 1er janvier et le 29 mai 2020. En outre, ce tableau ne comprend pas le rachat par Regeneron des titres détenus par Sanofi décrit dans la note B.1.

Coentreprise

⁽c) Le 29 février 2020, Sanofi a racheté à BMS, la quote-part des titres non encore détenue des trois partenariats organisant la commercialisation de Plavix aux États-Unis et Porto Rico, soit 50,1 %, pour un montant total de 12 millions de dollars US. Cette acquisition a été traitée conformément à la norme IFRS 3. Regroupements d'entreprises.

B.6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global	872	380
Instruments de dette à la juste valeur en autres éléments du résultat global	439	403
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	812	892
Engagements de retraite financés d'avance	156	155
Charges constatées d'avance à long terme	103	115
Prêts, avances et autres créances à long terme	616	685
Instruments financiers dérivés	33	37
Total	3 031	2 667

Les Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global s'élèvent à 872 millions d'euros au 30 juin 2020. La variation du premier semestre 2020 provient essentiellement des éléments suivants :

- Comme mentionné dans la note B.1., à la suite de la cession de 22,8 millions d'actions Regeneron le 29 mai 2020, Sanofi a cessé d'exercer une influence notable sur Regeneron et cette participation n'est plus mise en équivalence (voir note B.5.). En application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers, les 400 000 titres conservés sont comptabilisés en *Instruments* de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global à partir du 29 mai 2020 pour une valeur de 221 millions d'euros. Au 30 juin 2020, Sanofi détient 279 766 titres de Regeneron et la valeur au bilan de cette participation s'élève à 152 millions d'euros.
- Sanofi détient des participations dans des sociétés biotechnologiques cotées dont la variation du cours a généré un gain de 360 millions d'euros reflété sur la ligne Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat alobal.

B.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Valeur brute	7 379	8 090
Dépréciation	(176)	(153)
Valeur nette	7 203	7 937

L'incidence des pertes de valeur sur créances clients et des reprises représente une charge nette de 40 millions d'euros sur le premier semestre 2020 (contre un produit net de 2 millions d'euros sur le premier semestre 2019).

La répartition de la valeur brute des créances clients échues, en fonction de leur ancienneté, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Créances clients échues valeur brute	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > à 12 mois
Au 30 juin 2020	633	210	208	81	29	105
Au 31 décembre 2019	642	269	171	61	36	105

Certaines filiales de Sanofi ont transféré sans recours des créances clients à des sociétés d'affacturage ou à des établissements bancaires. Conformément aux conditions mentionnées dans la note B.8.7. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019, le montant des créances décomptabilisées s'élève à 322 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 214 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le montant résiduel des garanties liées à ces cessions est marginal au 30 juin 2020.

B.8. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

B.8.1. CAPITAL

Le capital social s'élève à 2 512 384 148 euros et est constitué de 1 256 192 074 actions (nombre total d'actions émises) de 2 euros au 30 juin 2020.

Le détail des actions propres détenues par Sanofi se présente comme suit :

	Nombre d'actions (en millions)	% du capital de l'exercice
30 juin 2020	2,59	0,207 %
31 décembre 2019	0,02	0,002 %
30 juin 2019	0,02	0,002 %
1 ^{er} janvier 2019	1,94	0,156 %

À la suite des levées d'options de souscription d'actions Sanofi, 679 707 actions ont été émises sur le premier semestre 2020.

Par ailleurs, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites, 3 073 755 actions ont été définitivement acquises sur le premier semestre 2020, soit par émission d'actions nouvelles soit par attribution définitive d'actions gratuites existantes.

B.8.2. RACHAT D'ACTIONS SANOFI

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sanofi du 28 avril 2020 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi n'a pas fait usage de cette autorisation au cours du premier semestre 2020.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sanofi du 30 avril 2019 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi a racheté 3 982 939 actions au cours du premier semestre 2020 pour un montant total de 361 millions d'euros (ce montant ne concerne que ce programme d'achat).

B.8.3. RÉDUCTION DE CAPITAL

Au cours du premier semestre 2020, aucune décision d'annulation d'action auto-détenue n'a été prise par le Conseil d'administration.

B.8.4. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'ACTIONS

Les programmes d'attribution d'actions sont comptabilisés en application des principes décrits dans la note B.24.3. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019. Les principales caractéristiques des plans attribués en 2020, sont les suivantes:

	2020
Type de programme	Plans d'actions de performance
Date du conseil d'administration ayant décidé l'émission	28 avril 2020
Nombre total d'actions octroyées soumises à une période de service de 3 ans	3 340 501
Juste valeur d'une action (a)	82,36
Juste valeur du plan à l'attribution (en millions d'euros)	275

⁽a) Prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

La charge totale relative à l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que le nombre d'actions en cours d'acquisition, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2020	30 juin 2019
Charge totale des plans d'attribution d'actions gratuites (en millions d'euros)	113	128
Nombre d'actions en cours d'acquisition	10 900 815	11 251 318
Dont actions relatives aux plans 2020	3 340 501	_
Dont actions relatives aux plans 2019	3 545 507	3 797 582
Dont actions relatives aux plans 2018	4 014 807	4 252 339
Dont actions relatives aux plans 2017	_	3 201 397

B.8.5. AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil d'administration du 5 février 2020 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 70,67 euros. La période de souscription s'est déroulée du 8 au 26 juin 2020. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 2 467 101 actions et à l'émission de 123 615 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2020 au titre de cette augmentation de capital conformément à la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, sur la base de la décote accordée aux salariés, s'élève à 52 millions d'euros.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours du premier semestre 2019.

B.8.6. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'y a pas eu de plan d'options de souscription d'actions octroyé au cours du premier semestre 2020.

Le tableau ci-dessous présente la charge constatée en contrepartie des capitaux propres sur les plans d'options de souscription d'actions au :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2019
Charge constatée en contrepartie des capitaux propres	_	3

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2020 :

		En circulation	Exerçables			
Fourchette des prix d'exercice par action	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen pondéré par actions (en euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré par actions (en euros)	
De 50,00 à 60,00 euros par action	277 506	1,32	54,28	277 506	54,28	
De 60,00 à 70,00 euros par action	220 000	7,85	65,84	_	_	
De 70,00 à 80,00 euros par action	1 591 528	4,60	74,11	1 371 528	73,69	
De 80,00 à 90,00 euros par action	712 804	5,85	89,19	384 964	89,38	
Total	2 801 838			2 033 998		

B.8.7. NOMBRE D'ACTIONS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR **ACTION**

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation, les options sur actions ayant un effet dilutif ainsi que les actions gratuites.

(en millions)	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2019
Nombre moyen d'actions en circulation	1 251,7	1 247,2	1 249,9
Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif	0,4	1,0	0,8
Ajustement pour actions gratuites	6,1	6,5	6,4
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué	1 258,2	1 254,7	1 257,1

Au 30 juin 2020, 0,7 million d'options sur actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action car ces options n'ont pas d'effet dilutif, contre 0,8 million d'options sur actions au 31 décembre 2019 et 1,1 millions d'options sur actions au 30 juin 2019.

B.8.8. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global ont varié de la manière suivante :

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2019
(en millions d'euros)	(6 mois)	(6 mois)	(12 mois)
Gains/(pertes) actuariels :			
 Gains/(pertes) actuariels hors sociétés mises en équivalence 	(146)	(535)	(377)
Gains/(pertes) actuariels sur sociétés mises en équivalence nets d'impôts	_	_	(5)
Effet d'impôts	(19)	155	161
Instruments de capitaux propres en actifs financiers :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence (a)	312	19	26
Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	(13)	15	80
Effet d'impôts	(70)	(38)	(48)
Éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	64	(384)	(163)
Instruments de dette en actifs financiers :			
Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence (b)	4	28	28
Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	_	_	_
Effet d'impôts	(1)	(5)	(5)
Couvertures de flux de trésorerie :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence (c)	29	(15)	(13)
Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	_	_	_
Effet d'impôts	(9)	4	4
Variation des écarts de conversion :			
• Écarts de conversion liés aux filiales étrangères hors sociétés mises en équivalence (c)	(590)	462	850
• Écarts de conversion liés aux sociétés mises en équivalence	24	23	64
 Écarts de conversion associés à la participation Regeneron, recyclés en résultat ^(d) 	(318)	_	_
Couvertures d'investissements nets à l'étranger	(60)	(75)	(163)
Effet d'impôts	19	18	48
Éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	(902)	440	813

⁽a) En 2020, dont (53) millions d'euros liés à la variation de juste valeur d'instruments dérivés ("tunnels") sur actions de la société Dexcom Inc. qualifiés de couverture de juste valeur et que Sanofi a engagés sur l'exercice 2019.

B.9. EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE **TRÉSORERIE**

La situation financière de Sanofi a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Emprunts à long terme	20 404	20 131
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 329	4 554
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	(173)	(117)
Total dette financière	23 560	24 568
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 969)	(9 427)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	89	(34)
Dette financière, nette ^(a)	7 680	15 107

⁽a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 1 195 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 1 248 millions d'euros au 31 décembre 2019.

⁽b) Il n'y a pas eu de recyclage au compte de résultat sur le premier semestre 2020 ni en 2019.

⁽c) Dont recyclés par le compte de résultat: 1 million d'euros sur le premier semestre 2020 contre 27 millions d'euros en 2019 dont 20 millions d'euros au premier semestre 2019.

⁽d) Montant lié à la réserve de conversion associée à la participation Regeneron, recyclée en résultat selon la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

Le total « Dette financière, nette » est un indicateur financier utilisé par la Direction et les investisseurs pour mesurer l'endettement net global de Sanofi.

B.9.1. VALEUR DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La réconciliation entre la valeur de la dette financière, nette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2020 est détaillée cidessous:

				Valeur de rem	boursement
(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2020	Coût amorti	Ajustement dette en juste valeur	30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Emprunts à long terme	20 404	77	(53)	20 428	20 180
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 329	2	(2)	3 329	4 553
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	(173)	_	29	(144)	(86)
Total dette financière	23 560	79	(26)	23 613	24 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 969)	_	_	(15 969)	(9 427)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	89	_	_	89	(34)
Dette financière, nette ^(a)	7 680	79	(26)	7 733	15 186

⁽a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 1 195 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 1 248 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

	Αι	ı 30 juin 2020		Au 31 décembre 2019			
(en millions d'euros)	non courant	courant	Total	non courant	courant	Total	
Emprunts obligataires	20 340	1 890	22 230	20 128	4 079	24 207	
Autres emprunts bancaires	75	1 131	1 206	40	156	196	
Autres emprunts	13	1	14	13	12	25	
Banques créditrices	_	307	307	_	305	305	
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	_	(144)	(144)	_	(86)	(86)	
Total dette financière	20 428	3 185	23 613	20 181	4 466	24 647	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	_	(15 969)	(15 969)	_	(9 427)	(9 427)	
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	_	89	89	(6)	(28)	(34)	
Dette financière, nette	20 428	(12 695)	7 733	20 175	(4 989)	15 186	

Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

Le Groupe a réalisé en mars 2020 une émission obligataire pour un montant total de 1,5 milliards d'euros en deux tranches :

- 750 millions d'euros d'obligations à taux fixe à échéance avril 2025 avec un coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de
- 750 millions d'euros d'obligations à taux fixe à échéance avril 2030 avec coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 1,500

Le Groupe a par ailleurs abondé ces deux souches obligataires en avril 2020 pour un montant de 500 millions d'euros :

- 250 millions d'euros d'obligations à taux fixe, portant le montant total de la souche à échéance avril 2025, avec coupon annuel et portant intérêt au taux annuel de 1,000 %, à 1 milliard d'euros
- 250 millions d'euros d'obligations à taux fixe, portant le montant total de la souche à échéance avril 2030, avec coupon annuel et portant intérêt au taux annuel de 1,500 %, à 1 milliard d'euros

Au cours du premier semestre 2020, cinq emprunts ont été remboursés :

- un emprunt obligataire émis en septembre 2016 d'un montant de 1 milliard d'euros à taux fixe, échu le 13 janvier 2020
- un emprunt obligataire émis en mars 2018 d'un montant de 1 milliard d'euros à taux variable, échu le 21 mars 2020
- un emprunt obligataire émis en mars 2018 d'un montant de 500 millions d'euros à taux fixe, échu le 21 mars 2020
- un emprunt obligataire émis en septembre 2013 d'un montant de 1 milliard d'euros à taux fixe à échéance septembre 2020, remboursé par anticipation le 4 juin 2020
- un emprunt obligataire émis en juin 2010 par la société Genzyme Corp d'un montant de 500 millions de dollars US à taux fixe, échu le 15 juin 2020:

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations courantes, Sanofi dispose au 30 juin 2020, afin d'assurer sa liquidité :

- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisable en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 17 décembre 2020 suite à l'exercice d'une deuxième option d'extension en novembre 2015 ;
- d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisable en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 3 décembre 2021 suite à l'exercice d'une deuxième option d'extension en novembre 2016.

Sanofi ne dispose plus d'option d'extension de ces facilités de crédit. Au 30 juin 2020, aucune de ces lignes n'est mobilisée.

Sanofi dispose également de deux programmes, un de 6 milliards d'euros de papier commercial négociable européen en France et un de 10 milliards de dollars US de « Commercial Paper » aux États-Unis. Au cours du premier semestre 2020, seul le programme américain a été utilisé, avec un encours moyen de 2,6 milliards de dollars US.

Les financements en place au 30 juin 2020 au niveau de la Société Holding, qui centralise l'essentiel des opérations de financement du Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

B.9.2. VALEUR DE MARCHÉ DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La dette financière, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dérivés et hors coupon couru est valorisée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Valeur de marché	9 126	16 370
Valeur de remboursement	7 733	15 186

B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

B.10.1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION **OPÉRATIONNELLE**

Le tableau ci-dessous fournit un état des encours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2020. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

Au 30 juin 2020				rivés qualif de flux de f	Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture			
(en millions d'euros)	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Dont enregistrée en capitaux propres	Montant notionnel	Juste valeur	
Contrats forward vendeurs	3 251	15	_	_	_	3 251	15	
dont USD	1 070	7	_	-	-	1 070	7	
dont CNY	493	1	_	-	-	493	1	
dont SGD	203	_	_	_	-	203	_	
dont JPY	182	4	_	_	_	182	4	
dont SAR	158	_		_	_	158		
Contrats forward acheteurs	1 552	(8)	_	_	_	1 552	(8)	
dont USD	537	(1)	-	-	-	537	(1)	
dont SGD	487	(3)	_	_	_	487	(3)	
dont CAD	68	_	_	-	-	68	_	
dont KRW	46	_	_	_	-	46	_	
dont JPY	41		_	_	_	41		
Total	4 803	7	-	-	-	4 803	7	

Ces positions couvrent principalement les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées pendant le premier semestre 2020 et comptabilisées au bilan de Sanofi au 30 juin 2020. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes) sont calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance des profits et pertes sur les éléments couverts. Du fait de cet adossement, l'écart de change commercial à constater sur le second semestre 2020 sur ces éléments (couvertures et éléments couverts) sera non significatif.

B.10.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE ET DE TAUX DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION FINANCIÈRE

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement de Sanofi exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change est couvert par Sanofi au moyen d'instruments dérivés (swaps de change ou contrats à terme) qui modifient la répartition par devise de sa dette financière nette après prise en compte des instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous fournit un état des instruments de couverture de change financière en portefeuille au 30 juin 2020. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

	Au 30 juin 2020					
(en millions d'euros)	Au Montant notionnel		Au Juste valeur	Au Échéances maximales		
Contrats forward vendeurs	5 213		88			
dont USD	3 660	(a)	87	2020		
dont JPY	320		2	2020		
dont AUD	225		(1)	2020		
Contrats forward acheteurs	10 824		(39)			
dont USD	7 056	(b)	(19)	2021		
dont SGD	2 443	(c)	(11)	2021		
dont JPY	384		(4)	2020		
Total	16 037		49			

⁽a) Dont contrats forward vendeurs d'un montant notionnel de 3 615 millions de dollars US et de maturité sur 2020, qualifiés de couvertures de l'investissement net dans Bioverativ. Au 30 juin 2020, la juste valeur de ces contrats représente un actif de 88 millions d'euros comptabilisé en contrepartie des Autres éléments du résultat global, l'impact en résultat financier étant non significatif.

- (b) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 4 000 millions de dollars US et de maturité sur 2020, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur des emprunts obligataires en USD lié à la variation du cours spot EUR/USD. Au 30 juin 2020, la juste valeur de ces contrats représente un actif de 87 millions d'euros dont 21 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au crédit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture.
- Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 2 000 millions de dollars de Singapour, de maturité sur 2020 et 2021, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur d'une portion équivalente d'un prêt intragroupe, risque lié à la variation du cours spot EUR/ SGD. Au 30 juin 2020, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 2 millions d'euros dont 12 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au crédit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture

Afin d'optimiser le coût de son endettement ou d'en réduire la volatilité, Sanofi utilise des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt, swaps de taux d'intérêt multidevises) qui modifient la répartition taux fixe/taux variable de sa dette financière nette.

Ces instruments s'établissent ainsi au 30 juin 2020 :

								Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur		Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		
(en millions d'euros)	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur	Dont enregistrés en capitaux propres
Swaps de taux												
payeur Eonia capitalisé / receveur 0,06%	_	_	2 000	_	_	2 000	30	2 000	30	_	-	_
payeur -0.57% / receveur Eonia capitalisé	_	_	600	_	_	600	3	_	_	600	3	_
payeur 1.81 % / receveur Libor USD 3M	445	_	_	_	_	445	(4)	_	_	445	(4)	(1)
payeur variable Libor USD 3M / receveur 2,22%	445	_	_	_	_	445	5	445	5	-	_	_
receveur EONIA capitalisé / payeur 1,48% ^(a)	_	_	42	57	_	99	(5)	99	(5)	_	_	_
Total	890	_	2 642	57	_	3 589	29	2 544	30	1 045	(1)	(1)

⁽a) Ces swaps de taux d'intérêt couvrent des obligations à taux fixe d'un nominal de 99 millions d'euros contenues dans un Fonds Professionnel Spécialisé dédié à Sanofi et comptabilisées en Prêts, avances et autres créances à long terme.

B.10.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice 2019, Sanofi a eu recours à des instruments dérivés ("tunnels") sur 593 712 actions de la société Dexcom Inc. qualifiés de couverture de juste valeur de ces actions et dont la juste valeur au 30 juin 2020 s'élève à (57) millions d'euros, intégralement comptabilisée en Autres éléments du résultat global.

B.11. PASSIFS LIÉS À DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET À DES INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La nature des passifs comptabilisés sur les lignes Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants est décrite dans la note B.8.4. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

Les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants dans le tableau ci-dessous sont des instruments de niveau 3 selon la classification IFRS 7 (voir note A.5.).

Les variations des passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants sur le premier semestre 2020 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Complément de prix Bayer résultant de l'acquisition Genzyme	Complément de prix MSD (activité vaccins en Europe)	Autres	Total ^(a)
Soldes au 1 ^{er} janvier 2020	156	385	259	800
Paiements	(37)	(78)	(2)	(117)
Ajustements de juste valeur comptabilisés en résultat – (gain) / perte (y compris désactualisation) (b)	11	37	(72)	(24)
Autres variations	_	_	(2)	(2)
Différences de conversion	1	(4)	2	(1)
Soldes au 30 juin 2020	131	340	185	656
Dont				
Part courante				243
Part non courante				413

⁽a) Dont au 1er janvier 2020, partie à plus d'un an de 508 millions d'euros et partie à moins d'un an de 292 millions d'euros.

Au 30 juin 2020 les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants comprennent principalement:

- La dette résultant de l'acquisition de True North Therapeutics par Bioverativ. Les anciens actionnaires de True North Therapeutics sont notamment en droit de recevoir des paiements d'étapes conditionnés à l'atteinte d'objectifs de développement, d'enregistrement et de ventes dont la juste valeur est évaluée à 156 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 230 millions d'euros au 31 décembre 2019 . Elle est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles et des prévisions de développement et de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de ce complément de prix augmenterait de 1 % environ.
- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de Bayer résultant de l'acquisition Genzyme en 2011. Au 30 juin 2020, les paiements potentiels que Bayer est encore en droit de recevoir sont les suivants :
- un pourcentage des ventes d'alemtuzumab pour un montant total maximum de 1 250 millions de dollars US ou pendant une période limitée à dix ans, selon la première condition atteinte ;
- des paiements d'étapes basés sur les ventes mondiales d'alemtuzumab, à compter de 2021, si certains niveaux de chiffre d'affaires sont atteints, à moins que Genzyme n'exerce un droit de rachat de ces paiements d'étapes au moyen d'un règlement unique pour un montant maximum de 900 millions de dollars US.

La juste valeur de cette dette est évaluée à 131 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 156 millions d'euros au 31 décembre 2019. La juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles appliquées à des prévisions de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer augmenterait de 2 % environ.

La dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD résulte de l'acquisition en 2016 des activités Sanofi Pasteur logées dans l'ancienne coentreprise Sanofi Pasteur MSD pour 340 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 385 millions d'euros au 31 décembre 2019. La juste valeur du complément de prix est déterminée sur la base du pourcentage de redevances prévu au contrat appliqué à des prévisions de ventes, et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD augmenterait de 3 % environ.

⁽b) Montants présentés dans la ligne du compte de résultat Ajustement de la juste valeur des compléments de prix.

B.12. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

B.12.1. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde des Provisions et autres passifs non courants se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2019
Provisions	7 768	7 401	7 353
Autres passifs non courants	2 017	1 698	1 968
Total	9 785	9 099	9 321

B.12.1.1. PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions :

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites & autres avantages	Provisions pour autres avantages long terme	Provisions pour restructuration	Autres provisions	Total
Soldes au 1 ^{er} janvier 2020	3 827	855	600	2 071	7 353
Augmentations de provisions et autres passifs	144	60	531 ^(a)	149	884
Reprises de provisions utilisées	(47)	(66)	(2)	(98)	(213)
Reprises de provisions non utilisées	(93)	_	(21)	(78) ^(b)	(192)
Transferts	_	(1)	(117) ^(c)	(76)	(194)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	29	1	_	5	35
Différences de conversion	(24)	(2)	(3)	(22)	(51)
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	146	_	_	_	146
Soldes au 30 juin 2020	3 982	847	988	1 951	7 768

⁽a) Les dotations pour restructuration correspondent principalement à des plans d'ajustement d'effectifs en Europe.

Provisions pour retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La sensibilité des engagements de retraites et autres avantages et les hypothèses utilisées au 31 décembre 2019 sont données dans la note D.19.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, les principales hypothèses utilisées, notamment l'évolution des taux d'actualisation, d'inflation et de la valeur de marché des actifs de couverture, pour la zone Euro, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont été revues pour tenir compte de leur évolution sur le semestre.

Les écarts actuariels relatifs aux retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (montants avant impôts) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Gains/(pertes) actuariels sur actifs de couverture	308	655	926
Gains/(pertes) actuariels sur engagements	(454) ^(a)	(1 190) ^(b)	(1 301)

⁽a) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation de -0,50 % aux Etats Unis et Royaume-Uni et du taux d'inflation pour le Royaume-Uni -0,05 % au premier semestre 2020.

B.12.1.2 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le tableau ci-dessous présente la composition du solde des autres passifs non courants :

⁽b) Les reprises du premier semestre 2020 concernent principalement des provisions produits, litiges et autres.

⁽c) Ce flux comprend notamment les transferts courants / non courants.

Inclut notamment la variation des taux d'actualisation (entre -0,65 % et -1,00 %) et du taux d'inflation pour le Royaume-Uni +0,05 % au premier semestre 2019.

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Passifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat (a)	1 712	1 452	1 666
Autres passifs non courants	305	246	302
Total	2 017	1 698	1 968

⁽a) Les passifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat comprennent des positions fiscales incertaines pour un montant de €1 064 millions d'euros au 30 juin 2020, €812 millions d'euros au 30 juin 2019 et €1 031 millions d'euros au 31 décembre 2019.

B.12.2. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

La variation des provisions et autres passifs courants comprend une baisse de 315 millions de dollars, précédemment déposés par Sanofi sur un compte séquestre au 31 décembre 2019, dont la libération des fonds a eu lieu en mars 2020, à la suite de la signature d'un accord transactionnel dans le cadre du litige CVR entre Sanofi et le Trustee (American Stock Transfer & Trust Company LLC). Une baisse similaire est enregistrée en autres actifs financiers à court terme correspondant à la libération du compte séguestre sur lequel les fonds avaient été déposés.

B.13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan vis-à-vis de sociétés tierces sont liés aux accords de collaboration conclus par Sanofi (voir note D.21.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019).

Les accords signés au cours du premier semestre 2020 ont donné lieu aux nouveaux engagements donnés suivants :

- Paiements liés aux projets en phase de recherche pour 0,7 milliard d'euros.
- Paiements conditionnels liés à l'atteinte de certains niveaux de ventes une fois que le produit est commercialisé à hauteur de 0,6 milliard d'euros.
- Paiements d'étapes potentiels relatifs aux accords de collaboration des projets en développement pour 0,3 milliard d'euros.

Les principaux engagements pris, amendés ou arrêtés au cours de la période sont les suivants :

Élargissement de l'accord de collaboration et de licence entre Sanofi Pasteur et Translate Bio annoncé le 23 juin 2020, dans le but de développer des vaccins à ARNm pour la prévention des maladies infectieuses et actuellement celui d'un nouveau vaccin à ARNm contre le virus responsable du COVID-19. Cet accord a été finalisé en date du 20 juillet 2020. Aux termes de cet accord, Sanofi verse à Translate Bio un paiement initial de 425 millions de dollars pour l'acquisition des droits mondiaux exclusifs pour le développement, la fabrication ainsi que la commercialisation des vaccins contre les maladies infectieuses grâce à la technologie de Translate Bio, ainsi qu'une participation sous la forme d'actions ordinaires (4,9 millions d'actions) dans le capital de Translate Bio, valorisée au cours du marché à cette date à 95 millions de dollars. Par ailleurs, Translate Bio sera éligible à de futurs paiements d'étape potentiels et à d'autres versements pouvant atteindre 1,4 milliards de dollars.

B.14. LITIGES ET ARBITRAGES

Sanofi, ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions intentées contre des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection conférée par les brevets de Sanofi sur ses produits), des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, en matière commerciale, en matière de droit social, en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

B.14.1. PRODUITS

DEPAKINE® - LITIGE PRODUIT EN FRANCE

En juillet 2020, une juridiction administrative a reconnu la responsabilité de l'Etat français dans trois procédures initiées par des familles dont les enfants auraient été exposés in utero à Depakine®. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'Etat, le tribunal s'est aussi prononcé sur la responsabilité des prescripteurs et de Sanofi-Aventis France (SAF), considérant que leur rôle respectif devait aussi être pris en compte dans chacune des situations, bien qu'aucun ne soit partie à la procédure et par conséquent en position de présenter leurs arguments et de compléter les faits. L'attribution de la responsabilité varie d'un cas à l'autre, selon la période et les préjudices allégués. Sanofi examine les options procédurales possibles pour contester ces décisions s'agissant de la responsabilité de SAF.

Le 1er juillet 2020, une assignation a été déposée devant le tribunal civil à l'encontre de SAF et son assureur par plusieurs familles. Les demandeurs invoquent notamment un préjudice d'anxiété et réclament une indemnisation de la part de SAF.

Dans le cadre de l'instruction pénale ouverte auprès du tribunal judiciaire de Paris depuis 2016, SAF fait l'objet d'un contrôle judiciaire qui s'accompagne de la mise en place de garanties financières conformément aux règles de procédure pénale en France.

Il n'est pas possible, à ce stade, de faire une évaluation fiable de l'issue de ces actions en justice ou de l'impact financier qu'elles pourraient avoir sur Sanofi.

LITIGE ZANTAC® AUX ETATS UNIS

En juin 2020, le Procureur Général du Nouveau Mexique (New Mexico Attorney General) a déposé une plainte à l'encontre de Sanofi, des précédents détenteurs de l'autorisation de mise sur le marché de la marque OTC Zantac®, d'une douzaine de fabricants de génériques et de plusieurs distributeurs. La plainte allèque des violations présumées de la loi portant sur les pratiques déloyales du Nouveau Mexique (New Mexico Unfair Practices Act), des violations de la loi sur la publicité mensongère du Nouveau Mexique (New Mexico False Advertising Act), des violations de la loi relative aux nuisances publiques (New Mexico Public Nuisance Statute), des nuisances publiques et la négligence.

Le 6 juin 2020, Sanofi a reçu de la part de la Division Civile du Ministère américain de la Justice (US Department of Justice Civil Division) et du bureau américain du Procureur pour le District Est de Pennsylvanie (US Attorney's Office for the Eastern District of Pennsylvania) la notification d'une enquête dans la mesure où les fabricants de médicaments auraient enfreint la loi "False Claims Act, 31 U.S. C. § 3729" en lien avec le produit Zantac® et la ranitidine hydrochoride en omettant d'informer le gouvernement fédéral de la présence potentielle de N-Nitrosodimethylamine (NDMA). La notification demande à Sanofi des informations et des documents y compris des dépôts et communications avec la FDA.

Il n'est pas possible, à ce stade, de faire une évaluation fiable de l'issue de ces actions en justice ou de l'impact financier qu'elles pourraient avoir sur Sanofi.

LITIGE ZANTAC® AU CANADA

En mai 2020, une action de groupe a été initiée devant le Tribunal de l'Ontario (Ontario Superior Court) relative à la ranitidine et désignant comme défendeurs Sanofi Consumer Health Inc., Sanofi-Aventis Canada Inc. et autres. Les représentants des demandeurs allèguent avoir souffert de dommages corporels dont le cancer, après avoir ingéré de la ranitidine et réclament des dommages-intérêts pour un montant non spécifié. De plus, ils réclament un dédommagement pour enrichissement injustifié d'un montant équivalent au prix d'achat de Zantac®.

Le 29 mai 2020, une action de groupe amendée désignant Sanofi Consumer Health Inc. comme défendeur en plus de 21 autres défendeurs a été déposée auprès de la Cour Suprême de British Columbia (British Columbia Supreme Court). Le représentant du demandeur réclame des dommages-intérêts pour le compte de tous les résidents canadiens, y compris des dommages corporels provenant prétendument de l'ingestion de ranitidine. Les dommages-intérêts sont réclamés pour un montant non spécifié.

Il n'est pas possible, à ce stade, de faire une évaluation fiable de l'issue de ces actions en justice ou de l'impact financier qu'elles pourraient avoir sur Sanofi.

LITIGE BREVET AMGEN EN LIEN AVEC PRALUENT® (ALIROCUMAB) EN EUROPE

Concernant le litige en Italie, en juin 2020, Amgen a déposé une procédure provisoire devant le tribunal de Milan et a demandé une injonction préliminaire relative à Praluent®.

CONTESTATIONS AMGEN EN LIEN AVEC PRALUENT® (ALIROCUMAB) ET LITIGE BREVET AU JAPON

En avril 2020, la Cour Suprême a rejeté l'appel intenté par Sanofi dans l'action d'invalidation et la procédure de contrefaçon. L'injonction émise par le Tribunal de District de Tokyo (Tokyo District Court) est devenue exécutoire et Sanofi s'y est conformé. Praluent® n'est plus commercialisé au Japon.

LITIGE BREVET JEVTANA® (CABAZITAXEL) AUX ETATS-UNIS

Jevtana® est couvert par 5 brevets américains listés dans l'Orange Book, Nos. 5 847 170, 7 241 907, 8 927 592, 10 583 110 et 10 716 777. En mai et juin 2020, Sanofi a intenté des actions en contrefaçon devant le Tribunal américain du District du Delaware (US District Court for the District of Delaware) à l'encontre de 12 génériqueurs, faisant valoir le brevet '110. La date du procès n'a pas encore été fixée.

LITIGE RELATIF A PLAVIX® (GOUVERNEMENT) EN AUSTRALIE

En avril 2020, la plainte du Gouvernement australien (Commonwealth) a été rejetée. En mai 2020, le Gouvernement a interjeté appel devant l'assemblée plénière du Tribunal Fédéral (Full Court of the Federal Court).

B.14.3. ENGAGEMENTS RESULTANT DE CERTAINES CESSIONS D'ACTIVITES

GARANTIES DE PASSIF BOEHRINGER INGELHEIM (BI)

Faisant suite à la requête d'arbitrage de BI portant sur sa demande d'indemnisation relative aux litiges Zantac® aux États-Unis et réfutée par Sanofi, Sanofi a déposé sa réponse et a fait valoir plusieurs demandes reconventionnelles dont ses propres réclamations d'indemnisation au titre des contrats applicables parmi lesquels l'accord de cession (Agreement for Sale and Purchase) de l'activité CHC de BI.

B.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2020, les Autres produits d'exploitation s'élèvent à 281 millions d'euros (contre 273 millions d'euros au premier semestre 2019) et les Autres charges d'exploitation sont de 693 millions d'euros (contre 466 millions d'euros au premier semestre 2019).

Les autres produits d'exploitation incluent, au premier semestre 2020, des produits relatifs aux partenaires pharmaceutiques pour 92 millions d'euros (contre 36 millions d'euros au premier semestre 2019) dont 79 millions d'euros relatifs à Regeneron (contre 30 millions d'euros au 30 juin 2019, voir tableau ci-dessous) et des gains de cessions d'actifs et d'activités pour 147 millions d'euros liés principalement à la cession de produits matures (contre 71 millions d'euros au premier semestre 2019).

Les autres charges d'exploitation incluent au premier semestre 2020, 525 millions d'euros de charges relatives à l'alliance avec Regeneron (contre 241 millions d'euros au premier semestre 2019) comme détaillé dans le tableau ci-dessous:

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(341)	(16)	(253)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	35	_	21
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(176)	(218)	(449)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(482)	(234)	(681)
Alliance en Immuno-oncologie	44	30	62
Autres (principalement Zaltrap®)	(8)	(7)	(14)
Solde des autres produits et charges d'exploitation relatifs à l'alliance Regeneron	(446)	(211)	(633)
Dont montant présenté en autres produits d'exploitation	79	30	82

B.16. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les Coûts de restructuration et assimilés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Charges liées au personnel	642	667	791
Charges relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks	62	39	106
Indemnités de rupture anticipée de contrat (autres que contrats de travail)	11	3	49
Charges de dépollution	_	1	27
Autres coûts de restructuration	43	37	89
Total	758	747	1 062

Au premier semestre 2020, les charges liées au personnel concernent des indemnités de départ à la suite de l'annonce de plans principalement en Europe pour l'adaptation de l'organisation dans le cadre des évolutions stratégiques («Play-to-Win») communiquées en décembre 2019.

Au premier semestre 2019, les coûts de restructuration étaient relatifs à des charges de personnel liées à des plans d'ajustements d'effectifs essentiellement en Europe et aux États-Unis.

B.17. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2020, les Autres gains et pertes, litiges correspondent à un produit net de 136 millions d'euros principalement lié au gain réalisé sur la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter pour un prix de cession de 313 millions d'euros (contre un produit net de 317 millions au 30 juin 2019 principalement lié à un contentieux).

B.18. RÉSULTAT FINANCIER

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Coût de la dette financière (a)	(166)	(171)	(318)
Intérêts reçus (b)	66	82	146
Coût de la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents	(100)	(89)	(172)
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	2	3	1
Effet de désactualisation des provisions (c)	(6)	(12)	(25)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	(32)	(45)	(87)
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location (d)	(19)	(20)	(39)
Autres	(12)	13	19
Résultat financier	(167)	(150)	(303)
dont Charges financières	(198)	(244)	(444)
Produits financiers	31	94	141

⁽a) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière : 58 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 83 millions d'euros au 30 juin 2019 et 187 millions d'euros au 31 décembre 2019.

En 2020 et 2019, l'impact de l'inefficacité des opérations de couverture est non significatif.

Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie: 37 millions d'euros au 30 juin 2020, 27 millions d'euros au 30 juin 2019 et 55 millions d'euros au 31 décembre 2019.

⁽c) Essentiellement sur provisions pour risques environnementaux, provisions pour restructuration et provisions pour risques produits (voir note B.12.).

⁽d) Impact de la norme IFRS 16 sur les contrats de location (voir Note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2019).

B.19. CHARGES D'IMPÔTS

Sanofi a opté pour des régimes d'intégration fiscale dans un certain nombre de pays dont principalement la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Impôt courant	(1 127)	(828)	(1 892)
Impôt différé	133	815	1 753
Total	(994)	(13)	(139)
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	9 941	962	2 822

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	30 juin 2020 (6 mois) ^(a)	30 juin 2019 (6 mois) ^(a)	31 décembre 2019 (12 mois)
Taux de l'impôt en vigueur en France	32,0	34,4	34,4
Différence entre le taux normal d'imposition français et les taux applicables à Sanofi $^{(b)}$	(20,2)	(13,7)	(22,9)
Impacts des engagements résultant des cessions d'activités	_	(12,1)	(6,2)
Réestimation des risques fiscaux et résolutions de contentieux	0,2	4,5	4,8
Ajustement à la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	(0,1)	(3,0)	(2,6)
Autres (c)	(1,9)	(8,8)	(2,6)
Taux effectif d'imposition sur le résultat	10,0	1,3	4,9

- (a) Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2.).
- (b) La différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères s'explique par la présence de Sanofi dans de nombreux pays dont la plupart ont des taux d'impôts inférieurs au taux français. En 2020, le pourcentage est impacté par la différence entre le taux normal d'imposition français et le taux d'imposition de la cession des titres Regeneron.
- (c) En 2019, le pourcentage de la ligne « Autres » est impacté par la baisse du Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence.

B.20. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans la note B.26. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019, les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent en une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Vaccins et une activité Santé Grand Public.

Le secteur Pharmacie regroupe les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Dupixent®, Sclérose en plaques, Neurologie, autres Maladies Inflammatoires et Immunologie, Maladies rares, Oncologie et Maladies hématologiques rares) et Médecine Générale (Diabète, Cardiovasculaire et Produits de prescription établis) ainsi que les activités de recherche et développement, et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie. Depuis la transaction du 29 mai 2020, Regeneron n'est plus une entreprise associée (voir note B.1.). En conséquence, le secteur Pharmacie n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron sur toutes les périodes présentées dans cette note.

Le secteur Vaccins intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées aux vaccins.

Le secteur Santé Grand Public intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement et production dédiées à ces produits.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, etc.) sont gérés essentiellement de manière centralisée au niveau du Groupe. Les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique "Autres". Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

En 2020, Sanofi a adopté un nouveau reporting de gestion ayant pour conséquence des réaffectations de coûts entre les secteurs Pharmacie, Santé Grand Public, Vaccins et la rubrique "Autres" ainsi que des réaffectations de produits principalement entre les secteurs Pharmacie et Santé Grand Public. Les dépenses relatives aux Affaires Médicales, précédemment présentées dans la rubrique "Autres" ont été réaffectées au secteur Pharmacie.

B.20.1. RÉSULTATS SECTORIELS

B.20.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, pour le 1er semestre 2020 et 1er semestre 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millio	ns d'euros)	Europe	États- Unis	Autres pays	30 juin 2020	Europe	États- Unis	Autres pays	30 juin 2019
Pharmac	ie	3 347	4 806	4 867	13 020	3 393	4 193	5 132	12 718
Médecin	e Générale	2 232	1 458	3 928	7 618	2 421	1 647	4 336	8 404
dont	Lantus®	281	474	662	1 417	306	568	658	1 532
	Toujeo®	188	143	165	496	167	139	125	431
	Praluent®	56	68	22	146	63	44	15	122
	Multaq®	12	135	7	154	20	135	6	161
	Lovenox®	298	15	317	630	385	18	287	690
	Plavix®	67	5	437	509	70	_	696	766
	Génériques	57	75	362	494	66	79	391	536
Médecin	e de spécialités	1 115	3 348	939	5 402	972	2 546	796	4 314
dont	Aubagio®	231	775	62	1 068	204	645	54	903
	Cerezyme®	125	90	153	368	128	88	147	363
	Myozyme/Lumizyme®	193	178	101	472	195	162	97	454
	Fabrazyme®	98	206	109	413	90	199	107	396
	Eloctate®	_	234	96	330	_	272	73	345
	Jevtana®	92	123	56	271	87	101	49	237
	Dupixent®	174	1 310	150	1 634	83	669	73	825
Santé Gr	and Public	717	583	1 024	2 324	741	599	1 067	2 407
dont	Allergie, Toux et Rhume	177	214	249	640	184	187	246	617
	Douleur	271	98	266	635	275	93	273	641
	Santé digestive	167	38	221	426	175	103	260	538
	Suppléments nutritionnels	62	23	223	308	67	19	214	300
Vaccins		281	491	1 064	1 836	317	609	968	1 894
dont	Vaccins Polio/ Coqueluche/Hib	162	183	714	1 059	157	192	639	988
	Vaccins contre la grippe	5	13	161	179	2	4	111	117
Total chi	ffre d'affaires	4 345	5 880	6 955	17 180	4 451	5 401	7 167	17 019

B.20.1.2. Résultat opérationnel des activités

Le résultat sectoriel de Sanofi est le "Résultat opérationnel des activités". Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources.

Depuis la transaction du 29 mai 2020, Regeneron n'est plus une entreprise associée (voir note B.1.). De ce fait, la définition de l'indicateur "Résultat opérationnel des activités" a été modifiée et n'intègre plus la quote-part de résultat des titres de Regeneron. En conséquence, la quote-part de résultat des titres Regeneron n'est plus incluse dans la ligne Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence du tableau de rapprochement entre le Résultat opérationnel (présenté dans le compte de résultat) et le total de cet indicateur. Les périodes comparatives présentées en 2019 ont été retraitées afin de refléter cette modification. Par ailleurs, le gain réalisé à la date de la transaction sur la cession des titres Regeneron n'est pas compris dans l'indicateur "Résultat opérationnel des activités", à l'exception du gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché à cette date.

En outre, depuis le 1er janvier 2020, le "Résultat opérationnel des activités" inclut l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) et la déduction de la charge de loyer (IAS 17) selon la norme IFRS 16 sur les contrats de location applicable à partir du 1er janvier 2019. Dans une optique de cohérence, le "Résultat opérationnel des activités" des périodes comparatives présentées en 2019 a été retraité pour inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16, et l'effet de certaines dépenses et produits reportés différemment dans les informations sectorielles pour se conformer au nouveau Reporting de gestion 2020 de Sanofi (voir section "B.20. Information sectorielle" ci-dessus).

Le "Résultat opérationnel des activités" correspond au *Résultat opérationnel* après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes Coûts de restructuration et assimilés, Ajustement de la juste valeur des compléments de prix relatifs à des regroupements d'entreprises ou à des cessions d'activité et Autres gains et pertes, litiges;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et d'autres droits de nature industrielle ou opérationnelle);
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence, hors Regeneron jusqu'au 29 mai 2020 (voir note B.1.);
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (principalement impact de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;
- extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence;
- extourne du gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020. Cette extourne ne comprend pas le gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché à cette date.

Les résultats sectoriels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total
Chiffres d'affaires	13 020	2 324	1 836	_	17 180
Autres revenus	70	30	474	_	574
Coût des ventes	(3 427)	(770)	(1 184)	(126)	(5 507)
Frais de recherche et développement	(2 143)	(61)	(324)	(164)	(2 692)
Frais commerciaux et généraux	(2 472)	(760)	(386)	(989)	(4 607)
Autres produits et charges d'exploitation	(150)	21	4	(130)	(255)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ^(a)	4	7	_	_	11
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(17)	(4)	_	_	(21)
Résultat opérationnel des activités	4 885	787	420	(1 409)	4 683

L'indicateur "Résultat opérationnel des activités" n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron (voir définition plus haut et voir note B.1.).

	30 juin 2019 (6 mois)					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total	
Chiffres d'affaires	12 718	2 407	1 894	_	17 019	
Autres revenus	103	27	544	_	674	
Coût des ventes	(3 239)	(783)	(1 255)	(105)	(5 382)	
Frais de recherche et développement	(2 423)	(71)	(295)	(183)	(2 972)	
Frais commerciaux et généraux	(2 679)	(760)	(374)	(1 022)	(4 835)	
Autres produits et charges d'exploitation	(228)	105	(6)	(64)	(193)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ^(a)	4	6	_	_	10	
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(12)	(3)	_	_	(15)	
Résultat opérationnel des activités ^(b)	4 244	928	508	(1 374)	4 306	

⁽a) L'indicateur "Résultat opérationnel des activités" n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron (voir définition plus haut et voir note B.1.).

⁽b) Résultat opérationnel des activités présenté en 2019 a été retraité afin d'exclure la quote-part de résultat des titres de Regeneron (voir ci-dessus.), et d'inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16, et l'effet de certaines dépenses et produits reportés différemment dans les informations sectorielles pour se conformer au nouveau reporting de gestion 2020 de Sanofi.

	31 décembre 2019 (12 mois)						
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total		
Chiffres d'affaires	25 700	4 695	5 731	_	36 126		
Autres revenus	173	57	1 275	_	1 505		
Coût des ventes	(6 750)	(1 599)	(3 372)	(252)	(11 973)		
Frais de recherche et développement	(4 850)	(149)	(639)	(380)	(6 018)		
Frais commerciaux et généraux	(5 442)	(1 529)	(823)	(2 089)	(9 883)		
Autres produits et charges d'exploitation	(625)	193	_	50	(382)		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ^(a)	5	(5)	9	_	9		
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(29)	(6)	_	_	(35)		
Résultat opérationnel des activités (b)	8 182	1 657	2 181	(2 671)	9 349		

⁽a) L'indicateur "Résultat opérationnel des activités" n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron (voir définition plus haut et voir note B.1.).

Le tableau ci-dessous présente, conformément à IFRS 8, la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence :

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 ^(f) (6 mois)	31 décembre 2019 ^(f) (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	4 683	4 306	9 349
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (a)/(b)	(11)	(10)	(9)
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants (c)	21	15	35
Amortissement et dépréciations des incorporels	(1 206)	(2 956)	(5 750)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	54	190	238
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	(36)	(3)	(3)
Coûts de restructuration et assimilés	(758)	(747)	(1 062)
Autres gains et pertes, litiges (d)	136	317	327
Gain de cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020 (e)	7 225	_	_
Résultat opérationnel	10 108	1 112	3 125
Charges financières	(198)	(244)	(444)
Produits financiers	31	94	141
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	9 941	962	2 822

⁽a) À l'exclusion des coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence.

B.20.2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

La valeur comptable de la participation dans les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les montants des acquisitions des actifs corporels et incorporels sont présentés dans les tableaux cidessous.

Les sociétés mises en équivalence affectées au secteur Pharmacie sont essentiellement des entités détenues majoritairement par BMS (jusqu'au 29 février 2020, voir note B.5.) et Infraserv GmbH & Co. Höchst KG.

⁽b) Résultat opérationnel des activités présenté en 2019 a été retraité afin d'exclure la quote-part de résultat des titres de Regeneron (voir ci-dessus.), et d'inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16, et l'effet de certaines dépenses et produits reportés différemment dans les informations sectorielles pour se conformer au nouveau reporting de gestion 2020 de Sanofi.

⁽b) L'indicateur "Résultat opérationnel des activités" n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron depuis la transaction à la date du 29 mai 2020 (voir note B.1.). En conséquence, cette ligne ne comprend pas la quote-part de résultat des titres de Regeneron jusqu'à cette

⁽c) À l'exclusion des coûts de restructuration et autres éléments ajustés attribuables aux Intérêts Non Contrôlants.

⁽d) En 2020, cette ligne inclut principalement le gain réalisé sur la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter.

⁽e) Cette ligne inclut le résultat de cession des 13 millions d'actions ordinaires de Regeneron dans le cadre de l'offre publique et des 9,8 millions de ses actions rachetées par Regeneron. Cette extourne ne comprend pas le gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché en date du 29 mai 2020.

⁽f) Le résultat opérationnel des activités présenté en 2019 a été retraité afin d'exclure la quote-part de résultat des titres de Regeneron pour un montant de 159 millions d'euros au 30 juin 2019 et 411 millions d'euros au 31 décembre 2019 (voir ci-dessus.). En outre, le résultat opérationnel des activités a été retraité afin d'inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16, et l'effet de certaines dépenses et produits reportés différemment dans les informations sectorielles pour se conformer au nouveau Reporting de gestion 2020 de Sanofi.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations réglées au cours de la période.

		30 juin 2020					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Total			
Participations dans des sociétés mises en équivalence	149	3	44	196			
Acquisition d'immobilisations corporelles	294	27	181	502			
Acquisition d'autres actifs incorporels	153	6	21	180			

		30 juin 2019					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Total			
Participations dans des sociétés mises en équivalence (a)	327	20	32	379			
Acquisition d'immobilisations corporelles (b)	383	28	243	654			
Acquisition d'autres actifs incorporels	124	7	56	187			

⁽a) Cette ligne a été retraitée de la participation de Sanofi dans Regeneron Pharmaceuticals Inc. (voir section "B.20. Information sectorielle" ci-dessus). (b) Inclut l'effet de certains retraitements afin de se conformer au nouveau Reporting de gestion 2020 de Sanofi.

		31 décembre 2019					
(en millions d'euros)	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Total			
Participations dans des sociétés mises en équivalence (a)	205	4	40	249			
Acquisition d'immobilisations corporelles (b)	773	88	462	1 323			
Acquisition d'autres actifs incorporels	321	51	121	493			

⁽a) Cette ligne a été retraitée de la participation de Sanofi dans Regeneron Pharmaceuticals Inc. (voir section "B.20. Information sectorielle" ci-dessus).

B.20.3. INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie sur la base de l'implantation géographique des clients pour le chiffre d'affaires.

Les actifs non courants présentés sont, conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite et excluant les droits d'utilisation reconnus suite à l'application d' IFRS16.

		30 juin 2020						
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États- Unis	Autres pays		
Chiffre d'affaires	17 180	4 345	1 061	6 151	5 880	6 684		
Actifs non courants :								
• immobilisations corporelles	9 368	5 683	3 067	2 756	2 153	929		
écarts d'acquisition	45 254	_	_	_	_	_		
autres actifs incorporels	17 021	6 544	_	8 838	_	1 639		

	30 juin 2019					
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États- Unis	Autres pays
Chiffre d'affaires	17 019	4 351	1 099	5 685	5 401	6 983
Actifs non courants :						
· immobilisations corporelles	9 606	5 781	3 120	2 791	2 250	1 034
écarts d'acquisition	44 418	_	_	_	_	_
autres actifs incorporels	19 098	7 439	_	9 485	_	2 174

⁽b) Inclut l'effet de certains retraitements afin de se conformer au nouveau Reporting de gestion 2020 de Sanofi.

	31 décembre 2019						
(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États- Unis	Autres pays	
Chiffre d'affaires	36 126	8 852	2 261	13 370	12 756	13 904	
Actifs non courants :							
• immobilisations corporelles	9 717	5 824	3 141	2 862	2 264	1 031	
écarts d'acquisition	44 519	_	_	_	_	_	
autres actifs incorporels	16 572	6 941	_	7 825	_	1 806	

Conformément aux notes B.6.1. et D.5. aux états financiers consolidés annuels 2019 il n'y a pas d'allocation de l'écart d'acquisition par zone géographique.

B.20.4. PRINCIPAUX CLIENTS ET RISQUE DE CRÉDIT

Les trois clients les plus significatifs représentent respectivement environ 9 %, 6 % et 5 % du chiffre d'affaires de Sanofi au premier semestre 2020 principalement dans le secteur Pharmacie (contre respectivement environ 9 %, 6 % et 4 % au premier semestre 2019).

C/ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2020

Début juillet 2020, Sanofi a conclu avec Kiadis Pharma N.V., une société biopharmaceutique de phase clinique qui développe des thérapies innovantes à base de cellules tueuses naturelles (Natural Killer (NK) cell) pour les patients atteints de maladies mortelles, un accord de licence exclusive pour son programme K-NK004, qui n'avait pas encore été divulgué. L'accord couvre le traitement K-NK exclusif de Kiadis contre le CD38 (CD38KO) en association avec des anticorps monoclonaux anti-CD38, dont Sarclisa®, le traitement de Sanofi récemment approuvé pour les patients atteints de myélome multiple. En outre, Sanofi a obtenu les droits exclusifs d'utilisation de la plateforme K-NK de Kiadis pour deux programmes précliniques non divulgués. Dans le cadre de l'accord, Kiadis recevra un paiement initial de 17,5 millions d'euros et sera éligible à de futurs paiements d'étape pouvant atteindre 857,5 millions d'euros lorsque Sanofi aura franchi des étapes précliniques, cliniques, réglementaires et commerciales. Kiadis recevra également des redevances à deux chiffres sur les ventes commerciales des produits approuvés résultant de cet accord.

Début juillet 2020, Sanofi a conclu avec Kymera Therapeutics Inc. un accord de collaboration stratégique multi-programmes pour développer et commercialiser des thérapies de dégradation des protéines ciblant IRAK4 chez les patients atteints de maladies immuno-inflammatoires. Les sociétés s'associeront également à un deuxième programme en stade précoce. Kymera recevra un paiement initial de 150 millions de dollars en liquidités et serait éligible à de futurs paiements d'étape pouvant atteindre plus de 2 milliards de dollars ainsi qu'à des redevances. Kymera conserve la possibilité de participer au développement et à la commercialisation aux États-Unis pour les deux programmes, moyennant une participation à parts égales aux coûts, aux profits et aux pertes, ainsi qu'à la co-promotion des produits en partenariat aux États-Unis.

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

A/ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2020

A.1. PANORAMA DU SEMESTRE

Au cours du premier semestre 2020, et depuis le début de la pandémie, Sanofi a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le COVID-19. Les contributions de l'entreprise dans ce domaine ont été multiples:

- Le 18 février 2020, Sanofi a annoncé mettre à profit ses recherches antérieures sur le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) pour tenter d'accélérer le développement d'un vaccin contre le COVID-19. Pour ce faire, Sanofi collabore avec la BARDA (Biomedical Advanced Research and Development Authority ou Autorité pour la Recherche-Développement avancée dans le domaine biomédical), qui relève de l'Office chargé des préparatifs et réponses aux situations d'urgence en santé publique (ASPR, Office of the Assistant Secretary for Preparedness and Response) du ministère américain de la Santé, étoffant ainsi le partenariat de longue date qui lie Sanofi à cette autorité.
- Le 27 mars 2020, Sanofi et Translate Bio, une entreprise spécialisée dans le développement de médicaments à ARN messager (ARNm), ont annoncé leur collaboration dans le but de développer un nouveau vaccin à ARNm contre le virus responsable du COVID-19. Cette collaboration prend appui sur l'accord que les deux entreprises ont conclu en 2018 dans le but de développer des vaccins à ARNm contre différentes maladies infectieuses. Translate Bio a commencé à produire plusieurs ARNm synthétiques et utilisera sa plateforme ARNm pour rechercher, concevoir et produire plusieurs candidatsvaccins contre le SARS-CoV-2. Sanofi apportera son savoir-faire en matière de vaccins et le soutien de ses réseaux de recherche externes pour le développement potentiel des candidats-vaccins identifiés.
- Le 14 avril 2020, Sanofi et GSK ont annoncé la signature d'une lettre d'intention en vue de développer un vaccin avec adjuvant contre le COVID-19, en faisant appel aux technologies innovantes des deux entreprises afin de remédier à la pandémie. Sanofi apportera à cette collaboration son antigène de la protéine S du COVID-19, obtenu par la technologie de l'ADN recombinant. Cette technologie a permis d'obtenir une réplique génétique exacte des protéines qui se trouvent à la surface du virus et la séquence d'ADN codant cet antigène a été combinée à l'ADN de la plate-forme d'expression du baculovirus qui est à la base du vaccin recombinant contre la grippe de Sanofi, homologué aux États-Unis. GSK apportera pour sa part sa technologie de production de vaccins avec adjuvant à usage pandémique. Le recours à un adjuvant revêt une importance particulière en situation de pandémie car cela peut réduire la quantité de protéines nécessaires par dose, permettant donc la production d'une plus grande quantité de doses et contribuant ainsi à la protection d'un plus grand nombre de personnes.
- Le 16 avril 2020, Sanofi et Luminostics ont signé un accord en vue d'évaluer la possibilité de collaborer au développement d'une solution unique d'autotest de dépistage du COVID-19, faisant appel à la technologie innovante de Luminostics. La contribution de Luminostics à ce projet de développement porterait sur sa technologie exclusive, qui permettra aux consommateurs de réaliser eux-mêmes le test de dépistage du COVID-19, tandis que Sanofi apporterait son savoir-faire en matière de recherche clinique avec, pour objectif, de fournir une solution basée sur smartphone ne nécessitant pas l'intervention d'un professionnel de santé ou d'un laboratoire d'analyses biologiques.

En outre, au cours du premier semestre 2020, Sanofi a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie, nommée "jouer pour gagner" (Play to Win), qui doit permettre, par des décisions importantes et des actions concrètes, de soutenir et rétablir les marges compétitives dont l'entreprise a besoin pour continuer à accomplir sa mission. Cette stratégie s'articule autour de quatre grandes priorités: se concentrer sur la croissance, accélérer l'innovation, accroître l'efficacité opérationnelle et repenser les manières de travailler.

Le 23 janvier 2020, Sanofi a finalisé l'acquisition de Synthorx, Inc., une société de biotechnologie spécialisée dans le développement de traitements visant à prolonger et à améliorer la vie des personnes atteintes de cancer ou de troubles autoimmuns. Sanofi s'est porté acquéreur de la totalité des actions en circulation de Synthorx à raison de 68 dollars par action, ce qui représente une transaction en numéraire valorisée approximativement à 2,5 milliards de dollars (sur une base entièrement diluée).

Le 24 février 2020, Sanofi a annoncé son ambition de créer un leader européen dédié à la production et à la commercialisation à des tiers de principes actifs pharmaceutiques (API), qui sont les molécules essentielles entrant dans la composition de tout médicament. Ce projet consisterait à rassembler les activités commerciales et de développement d'API de Sanofi avec 6 de ses sites de fabrication d'API au sein d'une nouvelle entreprise autonome : Brindisi (Italie), Francfort Chimie (Allemagne), Haverhill (Royaume-Uni), St Aubin les Elbeuf (France), Újpest (Hongrie) et Vertolaye (France). Dans un contexte de pénurie croissante de produits pharmaceutiques indispensables aux soins des patients, la nouvelle entité contribuerait à sécuriser la fabrication des API ainsi qu'à développer les capacités d'approvisionnement pour l'Europe et au-delà. L'entreprise serait numéro 2 mondial du marché des API avec un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (en 2022) et 3 100 employés. Son siège social serait situé en France. Une introduction en bourse serait étudiée sur Euronext Paris d'ici 2022, en fonction des conditions de marché. Sanofi resterait pleinement engagé dans sa réussite sur le long terme et conserverait une participation minoritaire d'environ 30 % dans le capital de la nouvelle société. En vue de faciliter la réussite de cette nouvelle société, Sanofi prévoit une absence de dette afin de maximiser ses capacités d'investissement futures. Sanofi s'engage également à rester un client important de cette nouvelle entité.

Le 28 février 2020, Aventis Inc., une filiale de Sanofi a acquis respectivement de Bristol-Myers Squibb Investco LLC., E.R. Squibb & Sons, L.L.C., et Bristol-Myers Squibb Puerto Rico, Inc., filiales de BMS, leurs participations dans les trois partenariats organisant la commercialisation de Plavix[®] aux États-Unis et Porto Rico. À la suite de ces transactions, le 28 février 2020, Sanofi a obtenu l'entier contrôle et la liberté d'exploitation commerciale concernant Plavix® aux États-Unis et à Porto Rico. À compter de mars 2020, Sanofi consolidera dans ses comptes les revenus et les charges de son exploitation propre dans les deux territoires.

Le 6 avril 2020, Sanofi a annoncé avoir finalisé le projet de restructuration lié à Praluent® (alirocumab) avec Regeneron Pharmaceuticals, Inc. Depuis le 1er avril 2020, Sanofi a l'entière responsabilité de Praluent en dehors des États-Unis et Regeneron l'entière responsabilité de Praluent® aux États-Unis. Cette restructuration simplifie la collaboration sur les anticorps entre les deux entreprises, augmente l'efficacité et rationalise les opérations relatives à Praluent[®]. Bien que chaque entreprise ait la responsabilité de distribuer Praluent® sur son territoire respectif, Sanofi et Regeneron ont conclu des accords pour répondre aux besoins de fabrication à court terme. Sanofi a annoncé son intention de restructurer la collaboration sur les anticorps concernant Praluent® et Kevzara® (sarilumab) en décembre 2019.

Le 29 mai 2020, Sanofi a annoncé la clôture de la vente de ses 13 millions d'actions ordinaires de Regeneron par voie d'offre publique, au prix de 515 dollars l'action. Cette opération inclut l'option de surallocation qui a été pleinement exercée par les banques coordinatrices. Sanofi a annoncé également le rachat, par Regeneron, de 9,8 millions d'actions ordinaires directement à Sanofi pour une valeur approximative de 5 milliards de dollars. L'offre publique a permis à Sanofi de vendre l'intégralité de sa participation au capital de Regeneron (exception faite de 400 000 actions de Regeneron que Sanofi conserve en soutien de sa collaboration actuelle avec Regeneron) pour un produit brut total de 11,7 milliards de dollars. Ainsi, la participation de Sanofi au capital de Regeneron a cessé d'être comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. L'offre publique et le rachat d'actions n'auront aucun impact sur la collaboration en cours entre Sanofi et Regeneron. La collaboration clinique et commerciale fructueuse entre les deux entreprises remonte à 2003 et aura permis d'aboutir à la création de cinq traitements approuvés à ce jour - d'autres candidats étant actuellement en développement clinique.

Le 16 juin 2020, Sanofi a annoncé investir en France pour renforcer ses capacités de recherche et de production dans le domaine des vaccins, et répondre aux risques de pandémies futures. Dans la continuité de sa stratégie présentée en décembre 2019, l'entreprise va consacrer 610 millions d'euros à la création en France d'un nouveau site de production flexible et digitalisé, ainsi qu'un centre de recherche dédiés aux vaccins. Sanofi investira en France dans la production de vaccins pour y créer son Evolutive Vaccine Facility (EVF) à Neuville sur Saône. Ce nouveau site industriel de pointe fera appel aux technologies les plus innovantes dans le domaine de la production de vaccins. Ce projet représente un investissement de 490 millions d'euros sur 5 ans et devrait créer 200 nouveaux emplois. La construction de cette usine permettra à Sanofi Pasteur, l'entité mondiale de Sanofi dédiées aux vaccins, d'être le premier acteur de l'industrie pharmaceutique à disposer d'un tel outil industriel et à sécuriser les approvisionnements en vaccins de la France et de l'Europe en cas de nouvelles pandémies. Sanofi a également décidé d'investir 120 millions d'euros pour créer en France un nouveau centre de R&D sur le site Sanofi Pasteur à Marcy-l'Etoile. Ce complexe ultra-moderne et digital abritera des laboratoires de biosécurité de niveau de confinement 3 (BSL3) qui permettront notamment le développement de vaccins contre les maladies émergentes et les risques pandémiques. Il a vocation à devenir une référence mondiale en matière de recherche pré-clinique et de développement pharmaceutique et clinique.

Le 23 juin 2020, Sanofi Pasteur et Translate Bio ont annoncé élargir leur accord de collaboration et de licence conclu en 2018 dans le but de développer des vaccins à ARNm pour la prévention des maladies infectieuses. Aux termes de l'accord élargi, Translate Bio reçoit un paiement initial total de 425 millions de dollars, dont 300 millions de dollars en liquidités et une participation privée à son capital à hauteur de 125 millions de dollars, sous la forme d'actions ordinaires valorisées à 25,59 \$ l'action, soit une prime de 50 % par rapport à la moyenne mobile des cours de clôture de l'action calculée sur 20 jours. Translate Bio sera également éligible à de futurs paiements d'étape potentiels et à d'autres versements pouvant atteindre 1,9 milliard de dollars, dont 450 millions de dollars concernent des paiements pour des étapes prévues dans le cadre de l'accord conclu en 2018. Parmi ces paiements d'étapes potentiels et autres versements, environ 360 millions de dollars devraient être versés dans les prochaines années, et comprennent les étapes relatives au développement d'un vaccin contre le Covid-19 (voir ci-dessus, la collaboration annoncée le 27 mars 2020). Translate Bio aura également droit à des redevances progressives sur les ventes mondiales des vaccins développés. Sanofi Pasteur prendra à sa charge l'intégralité des coûts pendant la durée de la collaboration. Aux termes de cet accord, Sanofi Pasteur obtiendra des droits mondiaux exclusifs sur les vaccins contre les maladies infectieuses.

Le chiffre d'affaires au premier semestre 2020 s'établit à 17 180 millions d'euros, en hausse de 0,9 % par rapport au premier semestre 2019. À taux de change constants (tcc)¹, le chiffre d'affaires est en hausse de 1,6 %, reflétant principalement les bonnes performances de Dupixent®, et plus généralement de l'Entité commerciale Médecine de Spécialités, qui ont compensé le recul des ventes de l'Entité commerciale Médecine Générale, et plus particulièrement le recul des ventes de Plavix® et des produits de la famille Aprovel® en Chine, de Lantus® aux États-Unis et de Lovenox® en Europe. Le chiffre d'affaires des Vaccins est également en baisse notamment du fait du recul des ventes de Vaccins pour voyageurs avec les restrictions de déplacements liées à la pandémie de COVID-19. Les ventes de produits de Santé Grand Public sont en baisse, reflétant notamment l'effet du rappel de Zantac® aux États-Unis et au Canada.

Le Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi s'établit à 9 281 millions d'euros, contre 1 050 millions d'euros au premier semestre 2019, reflétant principalement le gain sur la cession des actions Regeneron (7 382 millions d'euros) à la suite de la transaction du 29 mai 2020 (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés). Le résultat net par action s'inscrit à 7,41 euros, contre 0,84 euro au premier semestre 2019. Le résultat net des activités² s'établit à 3 521 millions d'euros, en hausse de 8,7 % par rapport au premier semestre 2019, et le bénéfice net par action des activités (BNPA des activités)3 à 2,81 euros, en hausse de 8,1 % par rapport au premier semestre 2019.

¹ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « C.3. Chiffre d'affaires »

² Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « C.2. Résultat net des activités »

A.2. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du premier semestre 2020, les efforts de recherche et développement de l'entreprise se sont notamment traduits, pour l'activité Pharmaceutique, par le lancement d'une étude de phase III évaluant venglustat (GZ402671), un inhibiteur par voie orale de la glucosylcéramide synthase, dans le traitement de la gangliosidose GM2, d'une étude de phase III évaluant Sarclisa® (isatuximab-irfc), dans le traitement du myélome multiple latent et d'une étude de phase III évaluant le SAR442168 (inhibiteur de la BTK) pour le traitement de la sclérose en plaques rémittente-récurrente.

Au cours du premier semestre 2020, les autorités sanitaires ont délivré des autorisations de mise sur le marché à plusieurs produits de Sanofi. Aux États-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) a approuvé Sarclisa® (isatuximab-irfc) en association avec du pomalidomide et de la dexaméthasone (pom-dex) dans le traitement du myélome multiple en rechute ou réfractaire (MMRR). La Commission européenne ainsi que les autorités de santé japonaises (PDMA) ont également approuvé Sarclisa® (isatuximab) pour le traitement du myélome multiple en rechute ou réfractaire de l'adulte. La FDA a approuvé Dupixent® dans le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère de l'enfant âgé de 6 à 11 ans. L'Agence nationale des médicaments (National Medical Products Administration, NMPA) de Chine a approuvé Dupixent® (dupilumab) pour le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère de l'adulte non contrôlé par des traitements topiques soumis à prescription médicale ou auquel ces traitements sont déconseillés. La NMPA a identifié Dupixent[®] comme un médicament étranger dont la Chine a un besoin urgent en pratique clinique, ce qui a permis d'accélérer sa procédure d'évaluation et d'approbation. Dupixent[®] a également été approuvé par le PDMA au Japon pour la polypose nasale. La NPMA a approuvé Aldurazyme® en Chine pour le traitement des patients souffrant de mucopolysaccharidose de type I. Soliqua® a été approuvé pour le traitement du diabete de type 2 par le PDMA au Japon. La FDA a également approuvé la demande de licence de produit biologique (BLA, Biologics License Application) relative à MenQuadfiTM, vaccin méningococcique conjugué pour la prévention des infections invasives méningococciques (sérogroupes A, C, W et Y) dès l'âge de deux ans. Fluzone® QIV HD, vaccin antigrippal quadrivalent inactivé a également été approuvé par la Commission européenne.

La mise à jour du portefeuille de recherche et développement est présentée en annexe à la section F/ ci-après.

A.3. AUTRES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

A.3.1. GOUVERNANCE

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Sanofi s'est réunie le 28 avril 2020 à huis clos, conformément aux mesures dérogatoires portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées prises par les autorités françaises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, au siège social de la Société à Paris, sous la présidence de Serge Weinberg. Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par ses actionnaires, à l'exception de la dix-neuvième résolution relative aux éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice 2019 à Olivier Brandicourt, ancien Directeur Général en fonction jusqu'au 31 août 2019. Le Conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée. L'Assemblée a approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2019 et a décidé de distribuer un dividende en numéraire, de 3,15 euros par action, dont la mise en paiement est intervenue le 6 mai 2020. L'Assemblée a également approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Laurent Attal, Carole Piwnica, Diane Souza et Thomas Südhof, a ratifié la cooptation de Paul Hudson ainsi qu'approuvé la nomination de Rachel Duan et Lise Kingo en qualité d'administrateurs indépendants en remplacement de Suet-Fern Lee et de Claudie Haigneré. A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration reste composé de 16 administrateurs, dont six femmes et deux administrateurs représentant les salariés. Il reste très majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

Le Conseil d'administration du 22 mai 2020 a pris acte de la démission d'Emmanuel Babeau et a décidé, après avis du Comité des nominations et de la gouvernance, de coopter Gilles Schnepp en qualité d'administrateur indépendant pour la durée du mandat restant à courir d'Emmanuel Babeau (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021). La nomination de Gilles Schnepp sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale de Sanofi, le 28 avril 2021. Gilles Schnepp a également été nommé en qualité de membre du Comité d'audit.

Le 29 mai 2020, Sanofi a désigné quatre nouveaux membres au sein de son Comité Exécutif. Ces nominations viennent compléter les changements d'organisation afin de resserrer l'équipe dirigeante de Sanofi. L'équipe au complet du Comité Exécutif de Sanofi comprend désormais les quatre dirigeants des entités commerciales globales de l'entreprise (Médecine de Spécialités, Médecine Générale, Sanofi Pasteur et Santé Grand Public) ainsi que les dirigeants Monde de la Recherche et du Développement, des Affaires industrielles, des Finances, des Ressources humaines, des Affaires juridiques et du Digital.

- Natalie Bickford rejoindra Sanofi le 1er août en tant que Vice-Présidente Exécutif, Ressources Humaines, après avoir occupé des fonctions chez Merlin Entertainments, numéro deux mondial du divertissement et des parcs d'attraction (Legoland Resorts, Madame Tussaud, les aquariums SEALIFE, entre autres marques). Chez Merlin, Natalie Bickford était responsable de 30 000 collaborateurs à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et la région Asie-Pacifique. Natalie Bickford amène une riche expérience acquise dans des industries en relation avec les consommateurs. Elle a également occupé des postes de direction en ressources humaines chez Sodexo, AstraZeneca et Kingfisher, dans lesquels elle a démontré son énergie au service de la mobilisation des équipes et sa passion pour la conduite des changements de comportements et de culture d'entreprise. Elle dispose également d'une solide expérience dans la transformation des organisations, et porte une attention particulière aux sujets d'inclusion et de diversité.
- Arnaud Robert, précédemment Chief Digital Officer chez le croisiériste Viking Cruises, occupe le poste de Vice-Président Exécutif, Directeur de la stratégie digitale chez Sanofi depuis le 15 juin, pour piloter la stratégie de l'entreprise en matière de

digital, de données et technologies. Nouveau-venu dans le secteur pharmaceutique, Arnaud Robert apporte avec lui de solides connaissances en matière d'expérience des consommateurs et de stratégie omnicanale, ainsi qu'une expertise des plateformes, des technologies, du big data et de l'expérience utilisateur. Il a occupé plusieurs postes à responsabilité chez The Walt Disney Company et Nike, où il a conçu et lancé la communauté digitale Apple Watch I Nike+.

- Julie Van Ongevalle prendra ses fonctions chez Sanofi le 1er septembre en tant que Vice-Présidente Exécutif, Santé Grand Public, succédant à Alan Main. Elle est actuellement Présidente de la marque Origins, une division de l'entreprise Estée Lauder, basée à New York. Avec plus de 20 ans d'expérience internationale, Julie Van Ongevalle a largement démontré sa capacité en matière de développement de marques, de l'identification des opportunités de croissance jusqu'au développement et la mise en œuvre de stratégies de croissance durable et profitable. Sa connaissance approfondie des consommateurs et du digital sera essentielle pour bâtir une entité Santé Grand Public agile et autonome.
- Thomas Triomphe, précédemment Responsable des Franchises et de la Stratégie Produit de Sanofi Pasteur, est depuis le 15 juin promu Vice-Président Exécutif, Sanofi Pasteur. Thomas Triomphe succède à David Loew, qui quitte l'entreprise pour prendre la tête d'un autre laboratoire. Thomas Triomphe a rejoint Sanofi Pasteur en 2004, dans le cadre d'un programme de talents. Il a depuis occupé différents rôles avec des responsabilités croissantes dans les ventes et le marketing, aux niveaux pays, régional et global.

A.3.2. LITIGES ET ARBITRAGES

Les contentieux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 sont présentés en note B.14. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Par ailleurs, concernant les contentieux, arbitrages et autres procédures légales dans lesquels Sanofi et les autres sociétés du Groupe sont impliquées, les développements suivants sont intervenus :

BREVETS

Litige Mylan relatif au brevet Lantus® (Etats-Unis)

En mars 2020, le Tribunal de District du New Jersey (New Jersey District Court) a rendu une décision en faveur de Mylan/Biocon estimant que les revendications relatives au brevet américain Sanofi No. 9 526 844 étaient invalides et n'étaient pas contrefaites par le stylo de Mylan. Sanofi a l'intention d'interjeter appel. Le délai de 30 mois empêchant la FDA d'approuver l'insuline glargine de Mylan a expiré pour le stylo ou le flacon de Mylan.

En juin 2020, Sanofi a déposé une requête visant la révision de la décision d'invalidité par la Cour Suprême américaine (US Supreme Court) concernant les brevets américains No. 7 476 652 et 7 713 930. Les procédures devant le Tribunal de District du New Jersey (New Jersey District Court) sont actuellement suspendues en attente de la révision par la Cour Suprême.

Concernant les procédures devant la Commission d'Appel des Brevets (Patent Trial and Appeal Board - PTAB) engagées par Mylan et/ou Pfizer contestant la validité de certaines revendications des brevets américains Nos. 8 603 044, 8 679 069, 8 992 486, 9 526 844 et 9 604 008, en avril et mai 2020, le PTAB a rendu neuf décisions écrites concluant à la validité de deux revendications du brevet américain No. 9 604 008 et à l'invalidité des autres revendications contestées. Sanofi a interjeté appel des décisions du PTAB rendues en avril et mai 2020.

Concernant les procédures en cours engagées par Mylan devant le PTAB contestant la validité des revendications du brevet américain No. RE47 614, le PTAB a décidé d'entamer l'une des deux procédures de revue Inter Partes Review (IPR) en avril 2020. Une décision écrite portant sur la validité de ce brevet est attendue en avril 2021.

ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES ET LITIGES ASSOCIÉS

Le 31 mars 2020, deux actions de groupe putatives regroupant des acheteurs directs d'insuline (Rochester Drug Co-Operative, Inc. et FWK Holdings, LLC) ont été intentées devant le Tribunal Fédéral du New Jersey (New Jersey Federal Court) à l'encontre de Sanofi US, faisant valoir leurs droits conformément à la loi américaine RICO « Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act » et à diverses lois locales et fédérales. Une troisième action a été intentée par un autre acheteur direct (Value Drug Co.) le 27 avril 2020 et une demande de consolidation des trois actions est en cours.

A.3.3. AUTRES

Le 24 mars 2020, Sanofi a annoncé avoir placé avec succès une émission obligataire en 2 tranches pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Le 6 avril 2020, Sanofi a également réalisé un abondement de deux souches obligataires pour un montant de 500 millions

Ces obligations ont été émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Note. Ces transactions permettent à l'entreprise de réduire le coût moyen et d'allonger la maturité moyenne de sa dette. Sanofi a affecté le produit net de l'émission de ces Obligations aux besoins généraux de l'entreprise.

Le 8 juin 2020, Sanofi a lancé « Action 2020 », un plan mondial d'actionnariat salarié déployé dans près de 75 pays. En procédant à une telle augmentation de capital, Sanofi souhaite associer davantage ses salariés, contributeurs clés de cette création de valeur, au développement et aux résultats futurs de l'entreprise. Le Conseil d'administration a en effet décidé le 5 février 2020, une

émission d'actions ordinaires au profit des salariés adhérents au plan d'épargne groupe. Le prix de souscription est de 70,67 € correspondant à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le 2 juin 2020. Toute souscription par tranche de cinq actions dans le cadre de cette émission a fait l'objet d'un abondement sous forme d'une action nouvelle. Les souscriptions égales ou supérieures à vingt actions donnent droit à quatre actions d'abondement. Les salariés ont pu souscrire un maximum de 1 500 actions dans la limite d'un montant maximum de souscription qui n'excède pas 25% de leur rémunération brute annuelle. L'émission devrait être réalisée et le processus de livraison des titres devrait être achevé fin juillet 2020. Le nombre maximum d'actions Sanofi pouvant être émises dans le cadre de cette offre s'élève à 6 269 231 actions (correspondant à une augmentation de capital maximum de 12 538 461 euros de nominal, soit 0,5% du capital social).

B/ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2020

Début juillet 2020, Sanofi a conclu avec Kiadis Pharma N.V., une société biopharmaceutique de phase clinique qui développe des thérapies innovantes à base de cellules tueuses naturelles (Natural Killer (NK) cell) pour les patients atteints de maladies mortelles, un accord de licence exclusive pour son programme K-NK004, qui n'avait pas encore été divulgué. L'accord couvre le traitement K-NK exclusif de Kiadis contre le CD38 (CD38KO) en association avec des anticorps monoclonaux anti-CD38, dont Sarclisa®, le traitement de Sanofi récemment approuvé pour les patients atteints de myélome multiple. En outre, Sanofi a obtenu les droits exclusifs d'utilisation de la plateforme K-NK de Kiadis pour deux programmes précliniques non divulgués. Dans le cadre de l'accord, Kiadis recevra un paiement initial de 17,5 millions d'euros et sera éligible à de futurs paiements d'étape pouvant atteindre 857,5 millions d'euros lorsque Sanofi aura franchi des étapes précliniques, cliniques, réglementaires et commerciales. Kiadis recevra également des redevances à deux chiffres sur les ventes commerciales des produits approuvés résultant de cet accord.

Début juillet 2020, Sanofi a conclu avec Kymera Therapeutics Inc. un accord de collaboration stratégique multi-programmes pour développer et commercialiser des thérapies de dégradation des protéines ciblant IRAK4 chez les patients atteints de maladies immuno-inflammatoires. Les sociétés s'associeront également à un deuxième programme en stade précoce. Kymera recevra un paiement initial de 150 millions de dollars en liquidités et serait éligible à de futurs paiements d'étape pouvant atteindre plus de 2 milliards de dollars ainsi qu'à des redevances. Kymera conserve la possibilité de participer au développement et à la commercialisation aux États-Unis pour les deux programmes, moyennant une participation à parts égales aux coûts, aux profits et aux pertes, ainsi qu'à la co-promotion des produits en partenariat aux États-Unis.

C/ COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2020

Dans ce rapport, sauf indication contraire, toutes les données financières sont présentées selon le référentiel comptable international (IFRS) qui intègre les normes comptables internationales et leurs interprétations (voir la note A.1. aux comptes semestriels consolidés condensés).

Comptes de résultats consolidés aux premiers semestres 2019 et 2020

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	en % des ventes	30 juin 2019 (6 mois)	en % des ventes
Chiffre d'affaires	17 180	100,0 %	17 019	100,0 %
Autres revenus	574	3,3 %	674	4,0 %
Coûts des ventes	(5 543)	(32,3 %)	(5 385)	(31,6 %)
Marge brute	12 211	71,1 %	12 308	72,3 %
Frais de recherche et développement	(2 692)	(15,7 %)	(2 972)	(17,5 %)
Frais commerciaux et généraux	(4 607)	(26,8 %)	(4 835)	(28,4 %)
Autres produits d'exploitation	281		273	
Autres charges d'exploitation	(693)		(466)	
Amortissements des incorporels	(883)		(1 116)	
Dépréciations des incorporels	(323)		(1 840)	
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	54		190	
Coûts de restructuration et assimilés	(758)		(747)	
Autres gains et pertes, litiges	136		317	
Gain sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020	7 382			
Résultat opérationnel	10 108	58,8 %	1 112	6,5 %
Charges financières	(198)		(244)	
Produits financiers	31		94	
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	9 941	57,9 %	962	5,7 %
Charges d'impôts	(994)		(13)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	354		116	
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 301	54,1 %	1 065	6,3 %
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	20		15	
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	9 281	54,0 %	1 050	6,2 %
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 251,7		1 247,2	
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	1 258,2		1 254,7	
 Résultat de base par action (en euros) 	7,41		0,84	
Résultat dilué par action (en euros)	7,38		0,84	

C.1. INFORMATIONS SECTORIELLES

C.1.1. SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Directeur Général, principal décideur opérationnel de Sanofi. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, selon des indicateurs communs. L'information sur les secteurs opérationnels, en application de la norme IFRS 8, est également présentée dans la note B.20. aux comptes semestriels consolidés

Les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent en une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Vaccins et une activité Santé Grand Public.

Le secteur Pharmacie regroupe les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Dupixent®, Sclérose en plaques, Neurologie, autres Maladies Inflammatoires et Immunologie, Maladies rares, Oncologie et Maladies hématologiques rares), et Médecine générale (Diabète, Cardiovasculaire et Produits de prescription établis), ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie. Depuis la transaction du 29 mai 2020, Regeneron n'est plus une entreprise associée (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés). En conséquence, le secteur Pharmacie n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron sur toutes les périodes présentées dans cette section.

Le secteur Vaccins intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées aux vaccins.

Le secteur Santé Grand Public intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement et production dédiées à ces produits.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, ...) sont gérés essentiellement de manière centralisée au niveau du Groupe. Les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique "Autres". Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

En 2020, Sanofi a adopté un nouveau reporting de gestion ayant pour conséquence des réaffectations de coûts entre les secteurs Pharmacie, Santé Grand Public, Vaccins et la rubrique "Autres" ainsi que des réaffectations de produits principalement entre les secteurs Pharmacie et Santé Grand Public. Les dépenses relatives aux Affaires Médicales, précédemment présentées dans la rubrique "Autres", ont été réaffectées au secteur Pharmacie.

C.1.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS

Le résultat sectoriel de Sanofi est le "Résultat opérationnel des activités". Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources. La définition de cet indicateur ainsi que le tableau de réconciliation entre le "Résultat opérationnel des activités" et le Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence, sont présentés à la note B.20.1.2 aux comptes semestriels consolidés condensés.

Depuis la transaction du 29 mai 2020, Regeneron n'est plus une entreprise associée (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés, ci-dessus). De ce fait, la définition de l'indicateur "Résultat opérationnel des activités" a été modifiée et n'intègre plus la quote-part de résultat des titres de Regeneron. En conséquence, la quote-part de résultat des titres Regeneron n'est plus incluse dans la ligne Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence du tableau de rapprochement entre le Résultat opérationnel (présenté dans le compte de résultat) et le total de cet indicateur. Les périodes comparatives présentées en 2019 ont été retraitées afin de refléter cette modification. Par ailleurs, le gain réalisé à la date de la transaction sur la cession des titres Regeneron n'est pas compris dans l'indicateur "Résultat opérationnel des activités", à l'exception du gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché à cette date.

En outre, depuis le 1er janvier 2020, le "Résultat opérationnel des activités" inclut l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) et la déduction de la charge de loyer (IAS 17) selon la norme IFRS 16 sur les contrats de location applicable à partir du 1er janvier 2019. Dans une optique de cohérence, le "Résultat opérationnel des activités" ainsi que la "Marge opérationnelle des activités" des périodes comparatives présentées en 2019 ont été retraités pour inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16 et l'effet de certaines dépenses et produits reportés différemment dans les informations sectorielles pour se conformer au nouveau Reporting de gestion 2020 de Sanofi (voir section "C.1.1. Secteurs opérationnels" ci-dessus).

Au premier semestre 2020, le "Résultat opérationnel des activités" s'est établi à 4 683 millions d'euros, contre 4 306 millions d'euros au premier semestre 2019, et la "Marge opérationnelle des activités" à 27,3 %, contre 25,3 % au premier semestre 2019. La "Marge opérationnelle des activités" est un indicateur alternatif de performance défini comme le ratio entre le "Résultat opérationnel des activités" et le chiffre d'affaires du groupe.

Étant donné que le "Résultat opérationnel des activités" et la "Marge opérationnelle des activités" sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

C.2. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS

Sanofi estime que la présentation du "Résultat net des activités" facilite la compréhension de sa performance opérationnelle par la direction et les investisseurs. Cet indicateur alternatif de performance est déterminé à partir du "Résultat opérationnel des activités" duquel sont déduites les charges financières nettes et la charge d'impôts liée à ce résultat.

Le 29 mai 2020, Sanofi a vendu l'intégralité de sa participation au capital de Regeneron, exception faite de 400 000 actions de Regeneron que Sanofi conserve, pour un produit brut total de 11,7 milliards de dollars (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés). De ce fait, la définition de l'indicateur "Résultat net des activités" a été modifiée et exclut, de la ligne Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence, l'effet lié à l'application de la méthode de mise en équivalence des titres Regeneron. L'effet de l'application de la méthode de mise en équivalence des titres Regeneron jusqu'au 29 mai 2020 est désormais présenté sur une ligne distincte dans le tableau de rapprochement entre le "Résultat net des activités" et le Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi. Les périodes comparatives présentées en 2019 ont été retraitées afin de refléter cette modification.

En outre, depuis le 1er janvier 2020, le "Résultat net des activités" inclut l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) et la déduction de la charge de loyer (IAS 17) selon la norme IFRS 16 sur les contrats de location applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019.

Au premier semestre 2020, le "Résultat net des activités" atteint 3 521 millions d'euros, en hausse de 8,7% par rapport au premier semestre 2019 (3 240 millions d'euros). Il représente 20,5 % du chiffre d'affaires contre 19,0 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2019.

Sanofi présente également un « Bénéfice net par action des activités » (BNPA des activités). Ce dernier est un indicateur alternatif de performance que Sanofi définit comme le "Résultat net des activités" divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA des activités s'établit à 2,81 euros au premier semestre 2020, contre 2,60 euros au premier semestre 2019, en hausse de 8,1 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 251,7 millions au premier semestre 2020, contre 1 247,2 millions au premier semestre 2019.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le "Résultat opérationnel des activités" et le "Résultat net des activités" :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020 (6 mois)		Au 31 décembre 2019 (12 mois) ^(a)
Résultat opérationnel des activités	4 683	4 306	9 349
Charges et produits financiers	(167)	(150)	(303)
Charges d'impôts	(995)	(916)	(1 996)
Résultat net des activités	3 521	3 240	7 050

⁽a) Les éléments 2019 ont été retraités afin d'exclure la quote-part de résultat des titres de Regeneron (voir note B.1. des comptes semestriels consolidés condensés ci-dessus), et d'inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16 à des fins comparatives.

Le "Résultat net des activités" correspond au Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi (conforme au référentiel IFRS) avant :

- amortissement et dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle);
- ajustement de la juste valeur des compléments de prix liés à des regroupements d'entreprises ou à des cessions d'activités ;
- autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence);
- coûts de restructuration et assimilés (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé Coûts de restructuration et assimilés);
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations, présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé Autres gains et pertes, litiges) ;
- gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020, à l'exclusion du gain résultant de la revalorisation, sur la base du cours marché à cette date, des 400 000 actions conservées;
- autres coûts ou provisions sur litiges (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé Autres gains et pertes, litiges);
- effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que l'impact des litiges fiscaux majeurs ;
- effet lié à l'arrêt de l'application de la méthode de mise en équivalence des titres Regeneron (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés);
- la part attribuable aux intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat net des activités » et le Résultat net consolidé -Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Au 30 juin 2019 (6 mois) ^{(a}	Au 31 décembre 2019 (12 mois) (a)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	9 281	1 050	2 806
Amortissement des incorporels (b)	883	1 116	2 146
Dépréciation des incorporels (c)	323	1 840	3 604
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(54)	(190)	(238)
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	36	3	3
Coûts de restructuration et assimilés	758	747	1 062
Autres gains et pertes, et litiges (d)	(136)	(317)	(327)
Gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020 (e)	(7 225)	_	_
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus:	(1)	(903)	(1 857)
 liés aux amortissements et dépréciations des incorporels 	(302)	(711)	(1 409)
 liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix 	2	24	(6)
 liés aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks 	(5)	_	_
 liés aux coûts de restructuration et assimilés 	(232)	(197)	(311)
 liés aux gain de cession des actions Regeneron en date du 29 mai 2020 	475	_	_
 autres effets d'impôt 	61	(19)	(131)
Quote-part revenant aux intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus	(1)	_	(4)
Coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence	(30)	53	165
Effet lié à l'arrêt de l'application de la méthode de mise en équivalence des titres Regeneron ^(f)	(313)	(159)	(411)
Résultat de l'activité destinée à être échangée, net d'impôts (g)	_		101
Résultat net des activités	3 521	3 240	7 050
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 251,7	1 247,2	1 249,9
Résultat de base par action (en euros)	7,41	0,84	2,24
Éléments de réconciliation par action (en euros)	(4,60)	1,76	3,40
Bénéfice net par action (BNPA) des activités (en euros)	2,81	2,60	5,64

- (a) Le "Résultat net des activités" des périodes 2019 a été retraité afin d'exclure la quote-part de résultat des titres de Regeneron, et d'inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16 à des fins comparatives.
- (b) Dont charges d'amortissements liées à l'impact de la comptabilisation des regroupements d'entreprises : 839 millions d'euros au premier semestre 2020, 1 060 millions d'euros au premier semestre 2019, et 2 044 millions d'euros au 31 décembre 2019.
- (c) Au premier semestre 2020, cette ligne comprend la dépréciation liée à des projets de développement internes ou en partenariat en Médecine de Spécialités, ainsi qu'à la fin de plusieurs programmes de recherche et développement et d'accords de collaboration en Diabète, dans le cadre de la stratégie de groupe annoncée en décembre 2019. Cette ligne comprend, pour l'année 2019, 2 803 millions d'euros relatifs à la dépréciation des actifs de la franchise Eloctate[®], et pour le premier semestre 2019, 1 609 millions d'euros relatif à la dépréciation des actifs de la franchise Eloctate[®].
- (d) Au premier semestre 2020, cette ligne inclut principalement le gain réalisé sur la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter.
- (e) Cette ligne inclut le résultat de cession des 13 millions d'actions ordinaires de Regeneron dans le cadre de l'offre publique et des 9,8 millions de ses actions rachetées par Regeneron. Ceci ne comprend pas le gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché à cette date.
- L'indicateur "Résultat net des activités" n'inclut plus la quote-part de résultat relative à la mise en équivalence de Regeneron (voir note B.1. des comptes semestriels consolidés condensés ci-dessus), ce qui est reflété en date du 29 mai 2020.
- (a) Cette ligne comprend les impacts résiduels liés à la cession de l'activité Santé animale.

Les principaux éléments de réconciliation entre le "Résultat net des activités" et le Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi sont liés (i) aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises, en particulier à l'amortissement et à la dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) et (ii) aux impacts liés aux restructurations ou à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs. Sanofi estime que l'exclusion de ces impacts permet aux investisseurs de mieux comprendre la performance économique sous-jacente, considérant que l'exclusion de ces éléments permet de mieux refléter la performance opérationnelle courante de l'entreprise.

Ainsi, Sanofi considère que l'élimination des charges liées aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises (en particulier l'amortissement et la dépréciation de certains actifs incorporels) facilite la comparaison de sa performance opérationnelle avec celle de ses pairs du secteur pharmaceutique. Ces actifs incorporels (principalement des droits liés à la recherche, au développement, ou à la commercialisation de produits) sont comptabilisés et peuvent faire l'objet d'une

réévaluation dans le cadre de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises. Cette réévaluation n'a pas lieu en l'absence de regroupements d'entreprises.

Sanofi considère que l'élimination des autres effets liés aux regroupements d'entreprises (tels que les coûts incrémentaux des ventes résultant de l'écoulement des stocks acquis et évalués à leur juste valeur à la suite d'acquisitions par regroupement d'entreprises), améliore également la lecture de la performance opérationnelle courante.

L'élimination des coûts de restructuration et assimilés améliore la comparabilité avec nos pairs, car ces coûts sont engagés dans le cadre de processus de réorganisation et de transformation afin d'optimiser les activités de l'entreprise.

Enfin, Sanofi considère que l'élimination des effets liés à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs (les gains et pertes majeurs sur cessions, ainsi que les coûts et provisions relatifs à des litiges importants et tout autre élément non récurrent majeur) facilite la comparaison d'une période à l'autre.

Sanofi rappelle toutefois aux investisseurs que le résultat net des activités ne devrait pas être examiné séparément, ni à la place du Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi conforme aux normes IFRS. De plus, l'entreprise encourage vivement les investisseurs et les investisseurs potentiels à ne pas se fier à une seule mesure financière, mais à examiner attentivement et dans leur intégralité les états financiers consolidés du présent rapport (y compris les notes annexes).

Compte tenu des limites significatives mentionnées ci-dessus, le "Résultat net des activités" ne doit être utilisé qu'en complément des informations financières présentées selon les normes IFRS. Sanofi veille à ce que ses rapports contiennent suffisamment d'informations pour permettre aux lecteurs de comprendre pleinement tous les ajustements apportés au "Résultat net des activités".

Le "Résultat net des activités" et le "BNPA des activités" étant des indicateurs alternatifs de performance, ils ne peuvent être directement comparés aux mesures financières des autres sociétés qui utilisent le même indicateur alternatif de performance ou un indicateur semblable.

C.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires consolidé de Sanofi s'établit à 17 180 millions d'euros, en hausse de 0,9 % par rapport au premier semestre 2019. Les variations de taux de change ont eu une incidence négative de 0,7 point de pourcentage, principalement du fait de l'effet négatif du taux du réal brésilien, du peso argentin et de la livre turque par rapport à l'euro, partiellement compensé par l'effet positif du taux du dollar américain et du yen japonais. À taux de change constants (tcc, voir définition ci-dessous), le chiffre d'affaires est en hausse de 1,6 %, reflétant principalement les bonnes performances de Dupixent®, et plus généralement de l'Entité commerciale Médecine de Spécialités, qui ont compensé le recul des ventes de l'Entité commerciale Médecine Générale, et plus particulièrement le recul des ventes de Plavix[®] et des produits de la famille d'Approvel[®] en Chine, de Lantus® aux États-Unis et de Lovenox® en Europe. Le chiffre d'affaires des Vaccins est également en baisse notamment du fait du recul des ventes de Vaccins pour voyageurs avec les restrictions de déplacements liées à la pandémie de COVID-19. Les ventes de produits de Santé Grand Public sont en baisse, reflétant notamment l'effet du rappel de Zantac® aux États-Unis et au Canada.

Tableau de passage du chiffre d'affaires au chiffre d'affaires à changes constants

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020 (6 mois)		Évolution
Chiffre d'affaires	17 180	17 019	+0,9 %
Impact des variations de taux de change	104		
Chiffre d'affaires à changes constants	17 284	17 019	+1,6 %

La référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants ou, à taux de change constants (tcc), signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

La référence aux variations du chiffre d'affaires à périmètre constant (pc), signifie que l'effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- en ajoutant la partie des ventes provenant de l'entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus pour l'exercice en cours ; cette portion des ventes est calculée sur la base des données historiques communiquées par le cédant ;
- de même, lorsqu'une entité ou des droits sur un produit sont cédés, les ventes pour la partie en question sur l'exercice antérieur sont éliminées :
- et lors d'un changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice en cours.

Afin de faciliter l'analyse et la comparaison avec les années antérieures, certains chiffres sont donnés à taux de change et périmètre constants (tcc/pc).

C.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ ET PAR ENTITÉ COMMERCIALE GLOBALE (GLOBAL **BUSINESS UNIT - GBU)**

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires de l'activité Pharmaceutique (Pharmacie), de l'activité Vaccins, et de l'activité Santé Grand Public. Le tableau ci-dessous présente également le chiffre d'affaires par Entité commerciale globale (Global Business Unit - GBU).

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Au 30 juin 2019 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
GBU Médecine de Spécialités	5 402	4 314	+25,2%	+23,9%
GBU Médecine Générale	7 618	8 404	-9,4%	-8,2%
Activité Pharmaceutique	13 020	12 718	+2,4%	+2,7%
GBU / Activité Vaccins	1 836	1 894	-3,1%	-2,0%
GBU / Activité Santé Grand Public	2 324	2 407	-3,4%	-1,6%
Total chiffre d'affaires	17 180	17 019	+0,9%	+1,6%

⁽a) À la suite de la mise en place de la nouvelle organisation du groupe au 1er janvier 2020, les éléments 2019 ont été représentés afin de prendre en compte le mouvement de certains produits entre les différentes GBUs, voir le détail ci-dessous.

Depuis le premier trimestre 2020, Sanofi est structurée en trois grandes Entités commerciales globales pour soutenir la stratégie de l'entreprise : la GBU Médecine de Spécialités (Dupixent[®], sclérose en plaques, neurologie, autres maladies inflammatoires et immunologie, maladies rares, oncologie et maladies hématologiques rares), la GBU Vaccins et la GBU Médecine Générale (diabète, cardiovasculaire et produits de prescription établis). La GBU Santé Grand Public devient une entité commerciale autonome, dotée de fonctions de Fabrication et R&D intégrées. Chaque entité commerciale globale intègre désormais sa contribution aux ventes dans les marchés émergents. Cette nouvelle organisation a généré certains mouvements de produits et regroupement de franchises. Ainsi, certains produits matures de la franchise Oncologie (Zaltrap®, Mozobil®, Thymoglobulin®,

Clolar[®], Fludara[®], Taxotere[®], Eloxatine[®], Campath[®]) ont été transférés vers la franchise Produits de prescription établis au sein de la GBU Médecine générale. Les franchises Cardiovasculaire (Praluent[®] and Multaq[®]) et Produits de prescription établis ont été regroupées. Certains produits de la GBU Santé Grand Public ont été transférés vers la GBU Médecine générale et vice versa, ce qui a eu un impact presque neutre sur les ventes des deux entités. Enfin, les produits d'endocrinologie (Thyrogen[®], Caprelsa[®]) ont été transférés vers la franchise Produits de prescription établis.

C.3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FRANCHISE, ZONE GÉOGRAPHIQUE^(a) ET PRODUIT

(en million d'euros)	Total chiffre d'affaires	Var. TCC	Var. Publiée	États-Unis	Var. TCC	Europe	Var. TCC	Reste du monde	Var. TCC
Dupixent®	1 634	+93,8 %	+98,1 %	1 310	+91,0 %	174	+109,6 %	150	+101,4 %
Aubagio [®]	1 068	+16,5 %	+18,3 %	775	+17,2 %	231	+13,7 %	62	+18,5 %
Lemtrada [®]	68	-59,0 %	-59,0 %	35	-57,8 %	18	-72,3 %	15	-16,7 %
Kevzara [®]	117	+40,2 %	+42,7 %	64	+31,3 %	37	+105,6 %	16	-6,3 %
Total Sclérose en plaques, Neurologie, autres maladies Inflammatoires et Immunologie	1 253	+7,3 %	+8,9 %	874	+10,1 %	286	—	93	+6,8 %
Cerezyme [®]	368	+5,8 %	+1,4 %	90	-1,1 %	125	-2,3 %	153	+17,0 %
Cerdelga [®]	115	+16,3 %	+17,3 %	63	+7,0 %	45	+28,6 %	7	+33,3 %
Myozyme [®] / Lumizyme [®]	472	+4,4 %	+4,0 %	178	+6,8 %	193	-1,0 %	101	+11,3 %
Fabrazyme [®]	413	+3,8 %	+4,3 %	206	+1,0 %	98	+10,0 %	109	+3,7 %
Aldurazyme [®]	122	+1,7 %	+0,8 %	26	-	39	- 1	57	+3,6 %
Total Maladies rares	1 532	+5,2 %	+4,1 %	563	+3,0 %	500	+2,9 %	469	+10,2 %
Jevtana [®]	271	+13,1 %	+14,3 %	123	+18,8 %	92	+5,7 %	56	+14,3 %
Fasturtec [®]	72	+9,2 %	+10,8 %	45	+7,3 %	20	+5,3 %	7	+40,0 %
Libtayo [®]	27	_	_	_	_	24	_	3	_
Sarclisa [®]	5	_	_	5	_	_	_	_	_
Total Oncologie	375	+23,2 %	+24,2 %	173	+19,0 %	136	+28,3 %	66	+24,1 %
Alprolix [®]	226	+10,5 %	+13,0 %	161	+9,0 %	_	_	65	+14,3 %
Eloctate [®]	330	-7,0 %	-4,3 %	234	-16,2 %	_	_	96	+27,4 %
Cablivi [®]	52	+155,0 %	+160,0 %	33	+190,9 %	19	+111,1 %	_	_
Total Maladies hématologiques rares	608	+5,0 %	+7,6 %	428	-2,3 %	19	+111,1 %	161	+21,7 %
GBU Médecine de spécialités	5 402	+23,9 %	+25,2 %	3 348	+28,3 %	1 115	+14,9 %	939	+21,0 %
Lantus [®]	1 417	-6,8 %	-7,5 %	474	-18,7 %	281	-8,2 %	662	+4,1 %
Toujeo®	496	+15,3 %	+15,1 %	143	_	188	+13,2 %	165	+35,2 %
Apidra [®]	173	+2,9 %	_	15	-44,0 %	67	-1,5 %	91	+21,3 %
Soliqua® / Suliqua®	75	+50,0 %	+50,0 %	47	+27,8 %	11	+50,0 %	17	+183,3 %
Total Diabète	2 476	-3,4 %	-4,2 %	766	-17,7 %	618	-0,5 %	1 092	+7,0 %
Plavix [®]	509	-33,6 %	-33,6 %	5	_	67	-4,3 %	437	-37,1 %
Lovenox [®]	630	-6,1 %	-8,7 %	15	-16,7 %	298	-22,3 %	317	+16,4 %
Renagel® / Renvela®	131	-10,3 %	-9,7 %	45	-25,4 %	24	-11,1 %	62	+5,1 %
Aprovel	306	-17,4 %	-18,2 %	12	-14,3 %	53	-1,9 %	241	-20,3 %
Synvisc® / Synvysc one	96	-38,1 %	-38,1 %	63	-40,8 %	9	-35,7 %	24	-31,6 %
Mozobil [®]	99	+5,4 %	+6,5 %	58	+3,7 %	26	+4,0 %	15	+14,3 %
Thymoglobulin®	149	-14,9 %	-14,9 %	88	-9,5 %	13	-27,8 %	48	-19,4 %
Taxotere®	78	-12,4 %	-12,4 %	_	-100,0 %	1	-50,0 %	77	-12,5 %
Eloxatine®	94	-11,9 %	-13,8 %	1	-125,0 %	1		92	-16,1 %
Praluent [®]	146	+18,0 %	+19,7 %	68	+50,0 %	56	-11,1 %	22	+46,7 %
Multaq®	154	-6,2 %	-4,3 %	135	-2,2 %	12	-40,0 %	7	+16,7 %
Génériques	494	-1,7 %	-7,8 %	75	-7,6 %	57	-13,6 %	362	+1,5 %
Autres produits prescrits	2 256	-5,1 %	-6,2 %	127	-13,1 %	997	-5,0 %	1 132	-4,1 %
Total Cardiovasculaire et Produits de prescription établis	5 142	-10,3 %	-11,6 %	692	-8,8 %	1 614	-10,0 %	2 836	-10,9 %
GBU Médecine Générale	7 618	-8,2 %	-9,4 %	1 458	-13,7 %	2 232	-7,6 %	3 928	-6,5 %
Total Pharmacie	13 020	+2,7 %	+2,4 %	4 806	+11,8 %	3 347	-1,1 %	4 867	-2,3 %
Vaccins Polio / Petussis / HIB	1 059	+8,8 %	+7,2 %	183	-6,8 %	162	+3,2 %	714	+14,9 %
Vaccins Rappel adultes	193	-18,4 %	-17,5 %	96	-24,2 %	74	-14,0 %	23	-4,2 %
Vaccins Méningite / Pneumonie	220	-11,7 %	-11,3 %	128	-28,0 %	1	-100,0 %	91	+29,2 %
Vaccins contre la grippe	179	+59,8 %	+53,0 %	13	+200,0 %	5	+150,0 %	161	+53,2 %
Vaccins pour voyageurs et autres vaccins endémiques	154	-40,5 %	-40,1 %	43	-44,6 %	38	-44,9 %	73	-35,1 %
Total Vaccins	1 836	-2,0 %	-3,1 %	491	-21,3 %	281	-11,4 %	1 064	+13,3 %
Allergie, toux et rhume	640	+3,7 %	+3,7 %	214	+11,8 %	177	-3,3 %	249	+2,8 %
Douleur	635	+3,3 %	-0,9 %	98	+3,2 %	271	-1,1 %	266	+7,7 %
Santé digestive	426	-19,5 %	-20,8 %	38	-65,0 %	167	-4,0 %	221	-11,9 %
Suppléments nutritionnels	308	+6,3 %	+2,7 %	23	+21,1 %	62	-7,5 %	223	+9,3 %
Total Santé Grand Public	2 324	-1,6 %	-3,4 %	583	-5,2 %	717	-2,8 %	1 024	+1,2 %
Total Sanofi	17 180	+1,6 %	+0,9 %	5 880	+6,2 %	4 345	-2,1 %	6 955	+0,4 %

⁽a) Depuis le 1^{er} janvier 2020, la répartition géographique du chiffre d'affaires est alignée à la nouvelle structure de l'entreprise, à savoir : Europe, États-Unis et Reste du monde. En outre, l'Europe inclut désormais Israël et l'Ukraine. Les chiffres du premier semestre 2019 ont été représentés sur cette base afin de faciliter la comparaison avec la période 2020.

C.3.3. ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de l'activité Pharmaceutique (Pharmacie), atteint 13 020 millions d'euros, soit une hausse de 2,4 % à données publiées et de 2,7 % à changes constants.

La hausse de 302 millions d'euros par rapport au premier semestre 2019 reflète un effet de change négatif de 39 millions d'euros, ainsi que les effets suivants, à changes constants :

- la performance positive de Dupixent® (+774 millions d'euros), de la franchise Sclérose en plaques, neurologie, autres maladies inflammatoires et immunologie (+84 millions d'euros), de la franchise Maladies rares (+76 millions d'euros), de la franchise Oncologie (+70 millions d'euros), et de la franchise Maladies hématologiques rares (+28 millions d'euros);
- et la performance négative de la franchise Cardiovasculaire et Produits de prescription établis (-602 millions d'euros), et de la franchise Diabète (-89 millions d'euros).

Les performances des produits majeurs de l'activité pharmaceutique sont commentées ci-après.

GBU MÉDECINE DE SPÉCIALITÉS

DUPIXENT®

Dupixent[®] (collaboration avec Regeneron) a généré un chiffre d'affaires de 1 634 millions d'euros au premier semestre 2020, soit une progression de 98,1 % à données publiées et de 93,8 % à taux de change constants. Aux États-Unis, les ventes de Dupixent® atteignent 1 310 millions d'euros au premier semestre 2020, soutenues par la poursuite de la croissance dans la dermatite atopique, avec une indication chez l'adulte, chez l'adolescent et plus récemment chez l'enfant de 6 à 11 ans (approbation en mai 2020), par un démarrage rapide dans l'asthme et par son lancement pour le traitement de la polypose nasosinusienne (indication approuvée en juin 2019). En Europe, le chiffre d'affaires du produit au premier semestre 2020 a atteint 174 millions d'euros, soit une progression de 109,6 % tcc, soutenue par la poursuite de la croissance dans la dermatite atopique sur les principaux marchés ainsi que par de nouveaux lancements. Dans la zone Reste du monde, Dupixent® a généré un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros (+101,4 % tcc), dont 86 millions d'euros au Japon, où une baisse du prix imposée par le gouvernement a eu lieu en avril 2020. Dupixent® a été approuvé en Chine en juin 2020 pour le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère de l'adulte, son lancement étant prévu au 3ème trimestre. Dupixent® est maintenant lancé dans 44 pays pour le traitement de la dermatite atopique de l'adulte. Parmi ces pays, Dupixent® est également lancé dans 18 pays pour le traitement de la dermatite atopique chez l'adolescent, dans 1 pays chez l'enfant, dans 18 pays pour le traitement de l'asthme, et dans 6 pays pour le traitement de la polypose nasosinusienne. Potentiellement plus de 50 lancements supplémentaires sont prévus dans ces indications d'ici fin 2020. Sanofi confirme son objectif de réaliser, à maturité, plus de 10 milliards d'euros de ventes pour Dupixent[®].

SCLÉROSE EN PLAQUES, NEUROLOGIE, AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES & IMMUNOLOGIE

Au premier semestre 2020, la franchise Sclérose en plaques, neurologie, autres maladies inflammatoires et immunologie réalise un chiffre d'affaires de 1 253 millions d'euros, soit une hausse de 8,9 % à données publiées, et de 7,3 % tcc, la progression du chiffre d'affaires d'Aubagio® ayant compensé la baisse des ventes de Lemtrada® aux États-Unis et en Europe.

Le chiffre d'affaires d'Aubagio® a atteint 1 068 millions d'euros, soit une progression de 16,5 % tcc, portée par les États-Unis (+17,2 % tcc, à 775 millions d'euros) et l'Europe (+13,7 % tcc, à 231 millions d'euros). La croissance des ventes reflète un effet prix favorable, un accroissement de la demande, et un stockage par certains patients.

Au premier semestre, le chiffre d'affaires de Lemtrada® a baissé de 59,0 % tcc, à 68 millions d'euros, en raison d'un recul des ventes aux États-Unis (-57,8 % tcc, à 35 millions d'euros) et en Europe (-72,3 % tcc, à 18 millions d'euros), reflétant une concurrence accrue au niveau mondial et une baisse des ventes potentiellement accélérée par la pandémie du COVID-19 en raison du mode d'administration et d'action du produit.

Au premier semestre, les ventes de Kevzara® (collaboration avec Regeneron) ont atteint 117 millions d'euros (+40,2 % tcc), dont 64 millions d'euros aux États-Unis (+31,3 % tcc) et 37 millions d'euros en Europe (+105,6 % tcc). Le 2 juillet 2020, Sanofi et Regeneron ont annoncé que l'essai clinique de phase III mené aux États-Unis portant sur l'administration de Kevzara® 400 mg chez des patients présentant une infection COVID-19 nécessitant une ventilation mécanique n'avait pas atteint ses critères d'évaluation primaires et secondaires lorsque Kevzara® était ajouté aux meilleurs soins de soutien par rapport aux meilleurs soins de soutien seuls. Au vu des résultats, l'essai aux États-Unis a été interrompu. Un essai distinct, piloté par Sanofi et reposant sur un schéma posologique différent, est actuellement mené en dehors des États-Unis auprès de patients hospitalisés pour une forme sévère et critique de Covid-19. L'essai mené par Regeneron aux États-Unis et celui mené par Sanofi en dehors des États-Unis est encadré par le même Comité indépendant chargé du suivi des données. Celui-ci a recommandé la poursuite de l'essai mené en dehors des États-Unis. Sanofi et Regeneron prévoient de rendre compte des résultats au troisième trimestre de 2020.

MALADIES RARES

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de la franchise Maladies rares s'élève à 1 532 millions d'euros, en hausse de 4,1 % à données publiées, et de 5,2 % à changes constants. En Europe, le chiffre d'affaires de la franchise a progressé de 2,9 % tcc, à 500 millions d'euros. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires a progressé de 3,0 % tcc à 563 millions d'euros. La forte performance enregistrée dans la zone Reste du monde (+10,2 % tcc, à 469 millions d'euros), reflète la demande ainsi qu'une séquence favorable des appels d'offres.

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de la franchise Maladie de Gaucher (Cerezyme® et Cerdelga®) a augmenté de 8,0 % tcc, à 483 millions d'euros. Les ventes de Cerezyme[®] ont augmenté de 5,8 % tcc à 368 millions d'euros, portées par la solide performance de la zone Reste du monde (+17,0 % tcc, à 153 millions d'euros) reflétant notamment une séquence favorable de livraisons au Brésil. Les ventes de Cerdelga® ont progressé de 16,3 % tcc, à 115 millions d'euros, soutenues par les ventes en Europe (+28,6 % tcc, à 45 millions d'euros) reflétant l'adoption du produit par de nouveaux patients.

Le chiffre d'affaires de Myozyme[®] / Lumizyme[®], dans le traitement de la maladie de Pompe, est en hausse de 4,4 % tcc au premier semestre 2020, à 472 millions d'euros, soutenu par la progression des ventes dans la zone Reste du monde (+11,3 % tcc, à 101 millions d'euros) et aux États-Unis (+6,8 % tcc, à 178 millions d'euros). Ces progressions sont dues à l'augmentation du nombre de patients diagnostiqués et traités contre la maladie de Pompe. À l'inverse, les ventes sont en léger recul en Europe (-1,0 % tcc, à 193 millions d'euros).

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires du traitement de la maladie de Fabry (Fabrazyme®) a atteint 413 millions d'euros, soit une hausse de 3,8 % tcc portée par l'Europe (+10,0 % tcc, à 98 millions d'euros). Aux États-Unis et le Reste du monde, le chiffre d'affaires de Fabrazyme[®] a progressé respectivement de 1,0 % tcc (à 206 millions d'euros) et 3,7 % tcc (à 109 millions d'euros). La croissance du produit reflète l'augmentation du nombre de patients diagnostiqués et traités contre la maladie de Fabry en Europe ainsi que dans le Reste du monde qui a également bénéficié d'une séquence favorable des commandes.

ONCOLOGIE

Au premier semestre, les ventes de la franchise Oncologie ont augmenté de 24,2 % à données publiées, et de 23,2 % à changes constants, pour s'établir à 375 millions d'euros, soutenues par une croissance à deux chiffres dans toutes les régions.

Jevtana® enregistre un chiffre d'affaires de 271 millions d'euros au premier semestre 2020, en hausse de 13,1 % tcc, reflétant la croissance des ventes dans l'ensemble des zones géographiques et notamment aux États-Unis (+18,8 % tcc, à 123 millions d'euros) et dans la zone Reste du monde (+14,3 % tcc, à 56 millions d'euros). En Europe les ventes du produit ont augmenté de 5,7 % tcc, à 92 millions d'euros. Ces ventes ont bénéficié de la publication des résultats de l'étude CARD évaluant le produit dans le traitement du cancer de la prostate métastatique résistant à la castration au congrès ESMO (European Society for Medical Oncology) ainsi que dans le New England Journal of Medicine (NEJM) en septembre 2019.

Libtayo[®] (collaboration avec Regeneron), approuvé dans le traitement du carcinome épidermoïde cutané métastatique ou localement avancé chez les patients non éligibles à une chirurgie ou à une radiothérapie curative, a enregistré des ventes hors États-Unis de 27 millions d'euros au premier semestre 2020. Libtayo® a été lancé dans 16 pays hors États-Unis et doit être lancé dans jusqu'à 8 pays supplémentaires d'ici la fin 2020. Aux États-Unis, les ventes de Libtayo® sont consolidées par Regeneron conformément aux termes de l'alliance entre Sanofi et Regeneron (voir note « C.1. Accords avec Regeneron Pharmaceuticals Inc. (Regeneron) » aux états financiers consolidés du document d'enregistrement universel 2019).

Sarclisa® (isatuximab-irfc) a été approuvé au cours du premier semestre 2020 par la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, la Commissions européenne ainsi que par les autorités de santé japonaises (PDMA) dans le traitement du myélome multiple en rechute ou réfractaire (MMRR) de l'adulte. Aux États-Unis, où le lancement du produit a été perturbé par les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19, les ventes se sont élevées à 5 millions d'euros au premier semestre 2020.

MALADIES HÉMATOLOGIQUES RARES

Au premier semestre 2020, les ventes de la franchise Maladies hématologiques rares ont généré 608 millions d'euros, soit une hausse de 7,6 % à données publiées et de 5,0 % à taux de change constants. La hausse des ventes de la franchise dans la zone Reste du monde (+21,7 % tcc, à 161 millions d'euros) avec le Japon comme principal contributeur, ainsi que la performance de Cablivi[®] aux États-Unis et en Europe, ont compensé le recul des ventes d'Eloctate[®] aux États-Unis.

Les ventes d'Eloctate®, indiqué dans le traitement de l'hémophilie A, ont généré 330 millions d'euros de chiffre d'affaires au premier semestre 2020, soit un recul de 7,0 % à taux de change constants. Aux États-Unis, les ventes se sont établies à 234 millions d'euros, soit une diminution de 16,2 % tcc, reflétant une pression concurrentielle continue. Dans la zone Reste du monde, les ventes d'Eloctate® ont progressé de 27,4 % tcc pour atteindre 96 millions d'euros, portées par la progression des ventes à Swedish Orphan Biovitrum AB (SOBI). Au Japon, les ventes du produit ont généré 45 millions d'euros au premier semestre 2020.

Au premier semestre 2020, les ventes d'Alprolix®, indiqué dans le traitement de l'hémophilie B, ont atteint 226 millions d'euros, soit une hausse de 10,5 % tcc, soutenue par les États-Unis, où les ventes du produit ont progressé de 9,0 % tcc, à 161 millions d'euros, reflétant le transfert de patients utilisant des traitement à plus courte durée d'action ainsi que la conversion vers des traitements prophylactiques. Dans le Reste du Monde, les ventes d'Alprolix® ont progressé de 14,3 % tcc, à 65 millions d'euros.

Cablivi®, traitement du purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa) chez l'adulte, a généré un chiffre d'affaires de 52 millions d'euros au premier semestre 2020. Aux États-Unis et en Europe, les ventes ont atteint respectivement 33 millions d'euros et 19 millions d'euros. En Europe, le produit est commercialisé dans plusieurs pays et bénéficie d'une Autorisation temporaire d'utilisation (ATU) délivrée par les autorités de santé en France.

GBU MÉDECINE GÉNÉRALE

DIABÈTE

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires global du Diabète s'est établi à 2 476 millions d'euros, soit un recul de 4,2 % à données publiées et un recul de 3,4 % à changes constants, reflétant la baisse des ventes de Lantus[®] aux États-Unis et en Europe, en partie compensée par la bonne performance de la franchise dans la région Reste du monde (+7,0 % tcc, à 1 092 millions d'euros). Au premier semestre, le chiffre d'affaires du Diabète aux États-Unis a été de 766 millions d'euros, soit une baisse de 17,7 % tcc reflétant la baisse continue des prix nets moyens des insulines glargine aux États-Unis. Sur la même période, les ventes en Europe sont restées relativement stables à 618 millions d'euros (-0,5 % tcc par rapport au premier semestre 2019), la performance de Toujeo[®] ayant partiellement compensé la baisse des ventes de Lantus[®].

Au premier semestre 2020, les ventes de Lantus® ont reculé de 6,8 % tcc, à 1 417 millions d'euros. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de Lantus® a enregistré un recul de 18,7 % tcc, à 474 millions d'euros, essentiellement du fait de la baisse du prix net moyen. En Europe, le chiffre d'affaires de Lantus® s'est établi à 281 millions d'euros (-8,2 % tcc), reflétant la concurrence de biosimilaires et le transfert de patients à un traitement par Toujeo[®]. Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires de Lantus[®] au premier semestre a progressé de 4,1 % tcc, à 662 millions d'euros, tiré par une solide performance en Chine.

Au premier semestre 2020, Toujeo® affiche un chiffre d'affaires de 496 millions, soit une hausse de 15,3 % tcc, soutenue par la performance du produit dans la zone Reste du monde (+35,2 % tcc, à 165 millions d'euros) et en Europe (+13,2 % tcc, à 188 millions d'euros). Les ventes aux États-Unis à changes constants restent stables, à 143 millions d'euros.

Au premier semestre 2020, les ventes d'Apidra® ont augmenté de 2,9 % tcc, à 173 millions d'euros. La baisse des ventes aux États-Unis (-44,0 %, à 15 millions d'euros) a été compensée par la croissance dans le Reste du monde (+21,3 % tcc, à 91 millions d'euros). En Europe les ventes du produit sont en léger recul à 67 millions d'euros (-1,5 % tcc).

Au premier semestre 2020, les ventes d'Amaryl® ont diminué de 19,3 % tcc à 137 millions d'euros, en raison de la baisse des ventes en Chine (-39,4 % tcc à 42 millions d'euros), reflétant la deuxième vague du programme Volume Based Procurement (VBP) qui inclut le glimépiride (Dénomination commune internationale pour Amaryl®). Comme indiqué précédemment, Sanofi a choisi de ne pas participer à l'appel d'offres pour Amaryl[®] et s'attend à une baisse significative des ventes de la marque en Chine en 2020.

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de Soliqua® 100/33 / Suliqua® (insuline glargine 100 unités/ml et lixisénatide 33 mcq/ml injectable) a augmenté de 50,0 % tcc pour atteindre 75 millions d'euros. Les ventes du produit sont en hausse dans toutes les zones géographiques, et ont généré un chiffre d'affaires de 47 millions d'euros aux États-Unis (+27,8 % tcc). Soliqua® a été lancé au Japon en juin 2020.

CARDIOVASCULAIRE ET PRODUITS DE PRESCRIPTION ÉTABLIS

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de la franchise Cardiovasculaire & Produits de prescription établis a atteint 5 142 millions d'euros, soit un recul de 11,6 % à données publiées et de 10,3 % à taux de change constants, reflétant notamment le recul des ventes de Lovenox[®] en Europe, et la diminution des ventes de Plavix[®] et des produits de la famille d'Aprovel[®] en Chine en raison des ajustements des prix nets consécutifs à la mise en œuvre à l'échelle nationale du programme Volume Based Procurement (VBP) intervenue en décembre 2019. En outre, le recul des ventes de la franchise au cours du premier semestre a été amplifié par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19.

Le chiffre d'affaires de Lovenox® s'inscrit à 630 millions d'euros, soit un repli de 6,1 % tcc, reflétant principalement la baisse des ventes en Europe (-22,3 % tcc, à 298 millions d'euros), du fait de la concurrence des biosimilaires dans plusieurs pays européens, et l'impact négatif du COVID-19 sur les interventions chirurgicales non urgentes. Cette baisse a été partiellement compensée par la progression des ventes dans la zone Reste du monde (+16,4 % tcc, à 317 millions d'euros).

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de Plavix® s'est établi à 509 millions d'euros, soit un recul de 33,6 % tcc, reflétant essentiellement la baisse des ventes en Chine (-55,6 % tcc, à 205 millions d'euros) due aux ajustements des prix nets consécutifs à la mise en œuvre du programme VBP mentionné ci-dessus. Au Japon, les ventes de Plavix® se sont établies à 58 millions d'euros, soit un recul de 16,4 % tcc dû à la baisse des prix intervenue en octobre 2019.

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires d'Aprovel®/Avapro® a atteint 306 millions d'euros, soit un recul de 17,4 % tcc reflétant essentiellement la baisse des ventes en Chine (-37,5% tcc, à 109 millions d'euros) due aux ajustements des prix nets consécutifs à la mise en œuvre du programme VBP mentionné ci-dessus.

Comme annoncé précédemment, Sanofi s'attend à ce que les ventes de Plavix® et des produits de la famille d'Aprovel® en Chine baissent d'environ 50% en 2020 en raison de la mise en œuvre du programme VBP. Au premier semestre, les ventes en volume de ces produits ont augmenté de près de 70 % en Chine, soit une progression en ligne avec les prévisions pour l'année de Sanofi.

Le chiffre d'affaires de **Multaq**® s'est établi à 154 millions d'euros au premier semestre 2020, soit un recul de 6,2 % tcc. Les ventes du produit sont réalisées essentiellement aux États-Unis (135 millions d'euros de chiffre d'affaires, en baisse de 2,2 % tcc) et en Europe (12 millions d'euros, en baisse de 40,0 % tcc).

Au premier semestre 2020, les ventes de **Praluent**® ont atteint 146 millions d'euros, soit une progression de 18,0 % tcc, soutenue par les États-Unis (+50,0 % tcc, à 68 millions d'euros) et la zone Reste du monde (+46,7 % tcc, à 22 millions d'euros), avec le lancement du produit en Chine en avril 2020. En Europe, les ventes de Praluent® ont diminué de 11,1 % tcc, à 56 millions d'euros, reflétant la suspension des ventes en Allemagne intervenue au mois d'août 2019 suite à la décision du tribunal régional de Düsseldorf dans le contentieux brevetaire en cours avec Amgen.

Le 6 avril 2020, Sanofi a annoncé avoir finalisé le projet de restructuration lié à Praluent[®] avec Regeneron. Depuis le 1^{er} avril 2020, Sanofi a l'entière responsabilité de Praluent® en dehors des États-Unis et Regeneron l'entière responsabilité de Praluent® aux États-Unis. Cette restructuration simplifie la collaboration sur les anticorps entre les deux entreprises, augmente l'efficacité et rationalise les opérations relatives à Praluent®. Par conséquent, Sanofi ne consolide plus les ventes de Praluent® aux États-Unis depuis le 1er avril 2020.

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de Renvela®/Renagel® (sevelamer) a été de 131 millions d'euros, soit une baisse de 10,3 % tcc due à la concurrence des génériques aux États-Unis (-25,4 % tcc, à 45 millions d'euros), malgré la croissance enregistrée en Chine (+40,9 % tcc, à 30 millions d'euros).

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires des Produits génériques s'est établi à 494 millions d'euros, soit une baisse de 1.7 % tcc. La progression des ventes dans la zone Reste du monde (+1.5 % tcc. à 362 millions d'euros), n'a que partiellement compensé le recul des ventes en Europe (-13,6 % tcc, 57 millions d'euros) et aux États-Unis (-7,6 % tcc à 75 millions d'euros).

C.3.4. ACTIVITÉ / GBU VACCINS

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires de l'activité Vaccins s'établit à 1 836 millions d'euros, en baisse de 3,1 % à données publiées et en baisse de 2,0 % tcc. La performance des vaccins Polio/Coqueluche/Hib dans la zone Reste du monde (+14,9 % tcc, à 714 millions d'euros), ainsi que celle des vaccins antigrippaux dans toutes les zones géographique (+59,8 % tcc, à 179 millions d'euros), n'ont que partiellement compensé l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ventes de la franchise Vaccins pour voyageurs (-40,5 % tcc, à 154 millions d'euros), de la franchise Vaccins Rappels adultes (-18,4 % tcc, à 193 million d'euros), et de Menactra® (-11,7 % tcc, à 220 million d'euros).

Au premier semestre 2020, les ventes des vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH) ont atteint 1 059 millions d'euros, soit une hausse de 8.8 % tcc, principalement liée à l'augmentation des ventes de la franchise dans la zone Reste du monde (+14.9 % tcc, 714 millions d'euros), et notamment en Chine (+44,9 % tcc, à 239 millions d'euros) avec la progression des ventes de Pentaxim[®]. qui ont compensé le recul des ventes de vaccins PPH aux États-Unis (-6,8 % tcc, à 183 millions d'euros) lié à l'effet négatif du COVID-19 sur les vaccinations aux États-Unis. En Europe, les ventes de vaccins PPH ont progressé de 3,2 % tcc, à 162 millions d'euros.

Les ventes de Menactra® au premier semestre 2020, ont baissé de 11,7 % tcc, à 220 millions d'euros. La progression des ventes dans la zone Reste du monde (+29,2 % tcc, à 91 millions d'euros) reflétant notamment l'appel d'offre remporté au Brésil, n'a que partiellement compensé le recul des ventes de Menectra® aux États-Unis (-28,0 % tcc, à 128 millions d'euros) lié à l'effet négatif du COVID-19 sur les vaccinations.

Sur la période, le chiffre d'affaires des vaccins Rappels adultes a diminué de 18,4 % tcc, à 193 millions d'euros, reflétant le recul des ventes aux États-Unis (-24,2 % tcc, à 96 millions d'euros) et en Europe (-14,0 % tcc, à 74 millions d'euros) reflétant principalement l'effet négatif du COVID-19.

Les ventes de vaccins contre la grippe ont fortement augmenté au premier semestre (+59,8 % tcc, à 179 millions d'euros), en raison de la saison de grippe tardive dans l'hémisphère Nord associée à une augmentation des livraisons dans l'hémisphère Sud qui a bénéficié d'un effet positif du COVID-19.

Au premier semestre, le chiffre d'affaires des Vaccins pour voyageurs et autres vaccins endémiques s'est établi à 154 millions d'euros, soit un recul de 40,5 % tcc, reflétant la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19.

C.3.5. ACTIVITÉ / GBU SANTÉ GRAND PUBLIC

Au premier semestre 2020, les ventes de l'activité Santé Grand Public (CHC) ont reculé de 3,4 % à données publiées, et de 1,6 % à changes constants, pour s'établir à 2 324 millions d'euros. Ce recul est lié à l'effet négatif combiné du rappel de Zantac[®], de la cession de marques non stratégiques et des suspensions de produits liées au renforcement des exigences réglementaires, en particulier en Europe. Ainsi, au cours du premier semestre 2020 à l'échelle de l'entreprise, les ventes ont progressé dans les catégories Allergie, toux et rhume (+3,7 % tcc, à 640 millions d'euros), Douleur (+3,3 % tcc, à 635 millions d'euros), et Suppléments nutritionnels (+6,3 % tcc, à 308 millions d'euros). À l'inverse, au cours de la période, les ventes de la catégorie Santé Digestive ont reculé de 19,5 % tcc, pour s'établir à 426 millions d'euros. Hors Zantac[®], le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public a progressé de 2,0 % tcc au premier semestre 2020.

En septembre 2019, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis et les autorités de Santé au Canada ont annoncé publiquement que les médicaments à base de ranitidine, dont Zantac®, pourraient contenir de la NDMA (N-nitrosodiméthylamine) à de faibles concentrations, et ont demandé aux fabricants de réaliser des tests. En raison des incohérences dans les résultats des tests préliminaires réalisés sur le principe actif utilisé dans les produits disponibles sur les marchés américain et canadien, Sanofi a décidé, en octobre 2019, de procéder au rappel volontaire de Zantac[®]. Le 1^{er} avril 2020, la FDA a demandé le retrait immédiat du marché de tous les médicaments à base de ranitidine aux États-Unis.

En Europe, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public a reculé de 2,8 % tcc au premier semestre 2020, à 717 millions d'euros, en raison notamment de la cession de marques non stratégiques et du renforcement des exigences réglementaires sur certains produits.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a baissé de 5,2 % tcc, à 583 millions d'euros, ce qui reflète l'impact du rappel de Zantac® (-68 millions d'euros). Au premier semestre, les ventes ont progressé dans les catégories Allergie, toux et rhume (+11,8 % tcc, à 214 millions d'euros), Suppléments nutritionnels (+21,1 % tcc, à 23 millions d'euros) et

Douleur (+3,2 % tcc, à 98 millions d'euros). Les ventes de Gold Bond ont progressé de 4.1 % tcc, à 104 millions d'euros, en raison de l'augmentation soutenue de la demande.

Dans la zone Reste du monde, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a augmenté de 1,2 % tcc pour s'établir à 1 024 millions d'euros, soutenue par la croissance des catégories Douleur (+7,7 % tcc, à 266 millions d'euros), Suppléments nutritionnels (+9,3 % tcc, à 223 millions d'euros), et Allergie, toux et rhume (+2,8 % tcc, à 249 millions d'euros). Ces progressions ont été atténuées par le recul des ventes de la catégorie Santé Digestive (-11,9 % tcc, à 221 millions d'euros), reflétant notamment l'impact du rappel de Zantac[®] au Canada, le recul des ventes de Essentiale[®] en Russie, et le recul des ventes d'Enterogermina dans la zone Amérique latine.

C.3.6. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020 (6 mois)	Au 30 juin 2019 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
États-Unis	5 880	5 401	+8,9 %	+6,2 %
Europe ^(b)	4 345	4 451	-2,4 %	-2,1 %
Reste du Monde	6 955	7 167	-3,0 %	+0,4 %
dont Chine	1 307	1 507	-13,3 %	-12,4 %
dont Japon	926	997	-7,1 %	-10,8 %
dont Brésil	460	503	-8,5 %	+10,5 %
dont Russie	364	339	+7,4 %	+11,2 %
Total chiffre d'affaires	17 180	17 019	+0,9 %	+1,6 %

⁽a) Depuis le 1er janvier 2020, la répartition géographique du chiffre d'affaires est alignée à la nouvelle structure de l'entreprise, à savoir : Europe, États-Unis et Reste du monde. Les chiffres du premier semestre 2019 ont été représentés sur cette base afin de faciliter la comparaison avec la période 2020.

Au premier semestre 2020, les ventes aux États-Unis ont atteint 5 880 millions d'euros, en hausse de 8,9 % à données publiées et de +6,2 % à changes constants. Cette progression reflète la solide performance de Dupixent® (+91,0 % tcc, à 1 310 millions d'euros), et d'Aubagio® (+17,2 % tcc, à 775 millions d'euros) en raison notamment d'un phénomène de stockage favorable en partie lié au COVID-19. Ceci a permis de compenser la baisse des ventes de Lantus® (-18,7 % tcc, à 474 millions d'euros), de Zantac® (-68 millions d'euros), et plus généralement de l'activité Vaccins (-21,3 % tcc, à 491 millions d'euros) lié à l'effet négatif du COVID-19 sur les vaccinations.

En Europe, le chiffre d'affaires a reculé de 2,4 % à données publiées et de 2,1 % à changes constants au premier semestre 2020 pour s'établir à 4 345 millions d'euros. Ce recul reflète principalement l'érosion des ventes de Lovenox®, de Lemtrada®, de Lantus®, des Vaccins pour voyageurs du fait de la pandémie du COVID-19 et de l'activité Santé Grand Public, partiellement compensée par la performance de Dupixent[®], d'Aubagio[®], de Libtayo[®], et de Toujeo[®].

Dans la zone Reste du monde, les ventes au premier semestre ont baissé de 3,0 % à données publiées, et légèrement augmenté (+0.4 %) à taux de change constants, pour s'établir à 6 955 millions d'euros. La bonne performance des ventes de Dupixent[®], de la GBU Médecine de Spécialités plus généralement, et de la franchise Diabète, a été atténuée par le recul des ventes de Plavix® et Aprovel®, des Vaccins voyageur du fait du COVID-19 ainsi que de la catégorie Santé digestive. En Chine, le chiffre d'affaires a baissé de 12,4 % tcc, à 1 307 millions d'euros, affecté par la baisse des ventes de Plavix® et de la famille Aprovel® due au programme VBP malgré une croissance significative des volumes des deux produits. Les ventes des produits non-VBP en Chine ont progressé de 20,7 % au premier semestre. Au Japon, le chiffre d'affaires a baissé de 10,8 % tcc au premier semestre, à 926 millions d'euros, reflétant une baisse des ventes de la franchise Cardiovasculaire & Produits de prescription établis et des Vaccins, et ce malgré une solide performance de Dupixent®. Au Brésil, le chiffre d'affaires a reculé de 8,5 % à données publiées et augmenté de 10,5 % à changes constants au premier semestre 2020, à 460 millions d'euros, porté par les traitements des Maladies Rares et les Vaccins.

⁽b) L'Europe inclut désormais Israël et l'Ukraine.

C.4. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RESULTATS

C.4.1 AUTRES REVENUS

Au premier semestre 2020, les Autres revenus ont baissé de 14,8 % pour s'établir à 574 millions d'euros (contre 674 millions d'euros au premier semestre 2019). Ceci reflète principalement la baisse des ventes réalisées par VaxServe, de produits n'appartenant pas à Sanofi (471 millions d'euros, contre 543 millions d'euros au premier semestre 2019, dans le secteur d'activité Vaccins). Cette ligne comprend également les revenus associés à la distribution des produits Eloctate® et Alprolix®, principalement en Europe, dans le cadre des accords avec Swedish Orphan Biovitrum AB (SOBI).

C.4.2. MARGE BRUTE

Au 30 juin 2020, la Marge brute s'élève à 12 211 millions d'euros, contre 12 308 millions d'euros au 30 juin 2019, soit une baisse de 0,8 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute est en recul et représente 71,1 % % au premier semestre 2020, contre 72,3 % au premier semestre 2019.

Le taux de marge brute au premier semestre 2020 de l'activité Pharmacie rapporté au chiffre d'affaires a reculé de 1,1 point de pourcentage à 74,2 %. L'effet positif engendré par les bonnes performances de la GBU Médecine de Spécialités et par les gains de productivité industrielle, n'ont que partiellement compensé l'effet négatif de l'ajustement des prix nets de Plavix[®] et de la famille Aprovel® en Chine et l'évolution des prix nets du Diabète aux États-Unis.

Le taux de marge brute au premier semestre 2020 de l'activité Vaccins rapporté au chiffre d'affaires a reculé de 1,2 points de pourcentage à 61,3 %, reflétant notamment l'évolution défavorable du mix produit au sein du portefeuille de l'activité Vaccins.

Le taux de marge brute au premier semestre 2020 de l'activité Santé Grand Public rapporté au chiffre d'affaires a reculé de 0,4 point de pourcentage à 68,2 %, reflétant notamment le recul des ventes aux États-Unis du fait du rappel du produit Zantac[®].

C.4.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au premier semestre 2020, les Frais de recherche et développement (R&D) s'élèvent à 2 692 millions d'euros (contre 2 972 millions d'euros au premier semestre 2019), et représentent 15,7 % du chiffre d'affaires contre 17,5 % au premier semestre 2019. Les dépenses en recherche et développement ont ainsi diminué de 9,4 % reflétant la baisse des frais de recherche et développement dans le diabète.

C.4.4. FRAIS COMMERCIAUX ET GÉNÉRAUX

Les Frais commerciaux et généraux s'élèvent à 4 607 millions d'euros au 30 juin 2020 (26,8 % du chiffre d'affaires), contre 4 835 millions d'euros au 30 juin 2019 (28,4 % du chiffre d'affaires). Cette baisse de 4,7 % par rapport au premier semestre 2019, est liée aux initiatives de réduction globale des dépenses et amplifiée par les effets du COVID-19.

C.4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2020, les Autres produits d'exploitation s'élèvent à 281 millions d'euros (contre 273 millions d'euros au premier semestre 2019) et les Autres charges d'exploitation sont de 693 millions d'euros (contre 466 millions d'euros au premier semestre 2019).

Le solde des autres produits et charges d'exploitation représente une charge nette de 412 millions d'euros au premier semestre 2020 contre une charge nette de 193 millions d'euros au premier semestre 2019.

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation
Autres produits d'exploitation	281	273	+8
Autres charges d'exploitation	(693)	(466)	-227
Solde des autres produits et charges d'exploitation	(412)	(193)	-219

Cette variation négative de 219 millions d'euros s'explique notamment par l'augmentation de la charge nette relative aux partenaires pharmaceutiques (433 millions d'euros au premier semestre 2020, contre 223 millions d'euros au premier semestre 2019) et, surtout, par l'augmentation de la quote-part aux bénéfices/pertes générée par l'alliance avec Regeneron conformément à l'accord de collaboration (voir note C.1. des états financiers consolidés au 31 décembre 2019), du fait principalement de l'augmentation des ventes de Dupixent[®].

La contribution de l'alliance avec Regeneron sur ce poste s'explique comme suit:

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(341)	(16)	(253)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	35	_	21
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(176)	(218)	(449)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(482)	(234)	(681)
Alliance en Immuno-oncologie	44	30	62
Autres (principalement Zaltrap®)	(8)	(7)	(14)
Solde des autres produits et charges d'exploitation relatifs à l'alliance Regeneron	(446)	(211)	(633)

En outre, ce poste comprend la hausse des gains de cession d'actifs et d'activités liés principalement à la cession de produits matures (147 millions d'euros au premier semestre 2020, contre 71 millions d'euros au premier semestre 2019).

Cette ligne ne comprend pas le gain de 157 millions d'euros résultant de la revalorisation des 400 000 actions de Regeneron sur la base du cours de marché à la date du 29 mai 2020, conservées en soutien de sa collaboration actuelle avec Regeneron. Ce montant est inclus dans la ligne "Autres produits et charges d'exploitation" du résultat sectoriel pour l'activité Pharmaceutique (voir note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés).

C.4.6. AMORTISSEMENTS DES INCORPORELS

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ressort à 883 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 1 116 millions d'euros au 30 juin 2019. Cette variation de 233 millions d'euros s'explique principalement par la baisse de la charge d'amortissement des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions de Bioverativ (170 millions d'euros contre 272 millions d'euros au premier semestre 2019) du fait des dépréciations enregistrées sur les actifs de la franchise Eloctate® au cours de l'exercice 2019, ainsi que d'Aventis (68 millions d'euros contre 107 millions d'euros au premier semestre 2019) et Genzyme (295 millions d'euros contre 368 millions d'euros au 30 juin 2019), du fait de l'arrivée en fin de cycle de vie de certains produits.

C.4.7. DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS

Au premier semestre 2020, cette ligne enregistre une perte nette de valeur sur actifs incorporels de 323 millions d'euros (contre une perte de valeur de 1 840 millions d'euros premier semestre 2019), essentiellement liée à des projets de développement internes ou en partenariat en Médecine de Spécialités, ainsi qu'à la fin de plusieurs programmes de recherche et développement et d'accords de collaboration en Diabète, dans le cadre de la stratégie de groupe annoncée en décembre 2019.

Au premier semestre 2019, la perte nette de valeur sur actifs incorporels était principalement liée à la dépréciation d'un montant de 1 609 millions d'euros relative aux actifs de la franchise Eloctate®. En outre, cette ligne incluait notamment une dépréciation complémentaire de droits relatifs au produit Lemtrada® (33 millions d'euros), et d'actifs liés à des projets de développement internes ou en partenariat pour un montant net de 192 millions d'euros.

C.4.8. AJUSTEMENT DE LA JUSTE VALEUR DES COMPLÉMENTS DE PRIX

Les ajustements de juste valeur d'actifs et de passifs reconnus lors des acquisitions, conformément à la norme comptable IFRS 3R, représentent une reprise nette de 54 millions d'euros au premier semestre 2020, contre une reprise nette de 190 millions d'euros au 30 juin 2019.

Cette ligne comprend principalement les ajustements liés au complément de prix dû à Bayer résultant d'une transaction réalisée par Genzyme antérieurement à son acquisition (charge de 11 millions d'euros au 30 juin 2020, contre un produit de 140 millions d'euros au 30 juin 2019) et les ajustements résultant du démantèlement de la coentreprise Sanofi Pasteur MSD (charge nette de 6 millions d'euros, contre un produit net de 98 millions d'euros au 30 juin 2019. Voir la note B.11. aux comptes semestriels consolidés condensés). Ces mouvements sont compensés à hauteur de 71 millions d'euros par la variation du complément de prix lié à l'acquisition de Bioverativ par Sanofi en mars 2018.

C.4.9. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les Coûts de restructuration et assimilés représentent une charge de 758 millions d'euros au premier semestre 2020 (contre une charge de 747 millions d'euros au premier semestre 2019). Les charges liées au personnel (642 millions d'euros) concernent des indemnités de départ à la suite de l'annonce de plans principalement en Europe pour l'adaptation de l'organisation dans le cadre des évolutions stratégiques (Play to Win) communiquées en décembre 2019.

Au premier semestre 2019, les coûts de restructuration étaient relatifs à des charges de personnel liées à des plans d'ajustements d'effectifs essentiellement en Europe et aux États-Unis.

C.4.10. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2020, les Autres gains et pertes, litiges correspondent à un produit net de 136 millions d'euros principalement lié au gain réalisé sur la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter pour un prix de cession de 313 millions d'euros (contre un produit net de 317 millions au 30 juin 2019 principalement lié à un contentieux).

C.4.11. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Résultat opérationnel ressort à 10 108 millions d'euros au premier semestre 2020, contre 1 112 millions d'euros au premier semestre 2019. Cette augmentation est principalement liée à la prise en compte du gain sur les actions Regeneron à la suite de la transaction du 29 mai 2020, pour un montant de 7 382 millions d'euros. En outre, le Résultat opérationnel a progressé en raison de la diminution de la perte de valeur sur actifs incorporels enregistrée sur la période, par rapport à celle enregistrée au premier semestre 2019, qui s'élevait à 1 840 millions d'euros principalement liés à la dépréciation des actifs de la franchise Eloctate®.

C.4.12. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

La charge financière nette s'élève à 167 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 150 millions d'euros au 30 juin 2019, soit une augmentation de 17 millions d'euros.

Le coût de la dette financière nette (voir définition à la section « C.7. Bilan consolidé » ci-après) a augmenté et s'élève à 100 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 89 millions d'euros au premier semestre 2019.

En outre, la variation de la charge financière nette s'explique par:

- l'ajustement de juste valeur de certains actifs financiers (charge de 18 millions d'euros au premier semestre 2020, contre un produit de 13 millions d'euros au premier semestre 2019),
- la baisse des charges d'intérêts nettes liées aux régimes de retraite des pensions, principalement en France et en Allemagne (32 millions d'euros, contre 45 millions d'euros au premier semestre 2019).

C.4.13. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence s'élève à 9 941 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 962 millions d'euros au premier semestre 2019.

C.4.14. CHARGES D'IMPÔTS

Les Charges d'impôts représentent 994 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 13 millions d'euros au 30 juin 2019, soit un taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé de 10,0 %, contre 1,3 % au premier semestre 2019. La hausse de la charge d'impôts est principalement liée aux effets d'impôts sur la transaction des titres de Regeneron (512 millions d'euros au premier semestre 2020), les amortissements et dépréciations des actifs incorporels (302 millions d'euros, contre 711 millions d'euros premier semestre 2019) et sur les coûts de restructuration (232 millions d'euros, contre 197 millions d'euros au premier semestre 2019) ainsi qu'aux effets d'impôts des engagements résultants des cessions d'activités.

Le taux effectif d'imposition sur le "Résultat net des activités3" est un indicateur alternatif de performance. Il est calculé sur le résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux intérêts non contrôlants, diminué des produits et charges financiers. Sanofi considère que la présentation de cet indicateur alternatif, utilisé par la Direction, est également utile pour les investisseurs puisqu'il permet d'analyser le coût effectif d'imposition sur nos activités opérationnelles courantes. Il ne doit cependant pas se substituer au taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé.

Le taux effectif d'imposition sur le « Résultat net des activités » ressort à 22,0 % au premier semestre 2020, contre 22,0 % au premier semestre 2019 et 22,0 % pour l'ensemble de l'année 2019.

C.4.15. QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence représente un produit de 354 millions d'euros au 30 juin 2020 contre un produit de 116 millions d'euros au 30 juin 2019. Au premier semestre 2020, ce poste intègre principalement la quote-part de résultat de Regeneron (343 millions d'euros, contre 106 millions d'euros au premier semestre 2019), dont la hausse reflète principalement celle du résultat individuel de Regeneron traduit selon les méthodes comptables de Sanofi.

C.4.16. RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Le Résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 9 301 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 1 065 millions d'euros au premier semestre 2019.

³ Voir définition à la section « C.2. Résultat net des activités » ci-dessus.

C.4.17. PART ATTRIBUABLE AUX INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La Part attribuable aux intérêts non contrôlants ressort à 20 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 15 millions d'euros au 30 juin 2019.

C.4.18. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SANOFI

Le Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi s'élève à 9 281 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 1 050 millions d'euros au premier semestre 2019.

Le résultat de base par action s'établit à 7,41 euros, contre 0,84 euro au premier semestre 2019, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 251,7 millions, contre 1 247,2 millions au premier semestre 2019. Le résultat dilué par action s'établit également à 7,38 euros, contre 0,84 euro au premier semestre 2019, tenant compte d'un nombre moyen d'actions après dilution de 1 258,2 millions, contre 1 254,7 millions au premier semestre 2019.

C.5. RÉSULTATS SECTORIELS

Le résultat opérationnel des activités (voir la définition et le détail dans la note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) s'élève à 4 683 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 4 306 millions d'euros au premier semestre 2019, en hausse de 8,8 %. Il représente 27,3 % du chiffre d'affaires, contre 25,3 % au premier semestre 2019.

Depuis la transaction du 29 mai 2020, Regeneron n'est plus une entreprise associée (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés, ci-dessus). De ce fait, la définition de l'indicateur "Résultat opérationnel des activités" a été modifiée et n'intègre plus la quote-part de résultat des titres de Regeneron. En conséquence, la quote-part de résultat des titres Regeneron n'est plus incluse dans la ligne Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence du tableau de rapprochement entre le *Résultat opérationnel* (présenté dans le compte de résultat) et le total de cet indicateur. Les périodes comparatives présentées en 2019 ont été retraitées afin de refléter cette modification. Par ailleurs, le gain réalisé à la date de la transaction sur la cession des titres Regeneron n'est pas compris dans l'indicateur "Résultat opérationnel des activités", à l'exception du gain résultant de la revalorisation des 400 000 actions conservées sur la base du cours marché à cette date.

En outre, depuis le 1er janvier 2020, le « Résultat opérationnel des activités » inclut l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) et la déduction de la charge de loyer (IAS 17) selon la norme IFRS 16 sur les contrats de location applicable à partir du 1er Janvier 2019. Dans une optique de cohérence, le "Résultat opérationnel des activités" ainsi que la "Marge opérationnelle des activités" des périodes comparatives présentées en 2019 ont été retraités pour inclure l'effet de la norme comptable IFRS 16 et l'effet de certaines dépenses et produits reportés différemment dans les informations sectorielles pour se conformer au nouveau reporting de gestion 2020 de Sanofi (voir section "C.1.1. Secteurs opérationnels" ci-dessus).

Le résultat opérationnel des activités aux premiers semestres 2020 et 2019 est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois) ^(a)	Évolution
Activité Pharmacie	4 885	4 244	+15,1 %
Activité Santé Grand Public	787	928	-15,2 %
Activité Vaccins	420	508	-17,3 %
Autres	(1 409)	(1 374)	+2,5 %
Résultat opérationnel des activités	4 683	4 306	+8,8 %

⁽a) Les éléments 2019 ont été retraités afin (i) d'exclure la contribution de la mise en équivalence des titres Regeneron pour un montant de 159 millions d'euros au 30 juin 2019, et d'inclure l'effet (ii) de la norme comptable IFRS 16 et (iii) de certaines dépenses et produits présentés différemment dans les informations sectorielles pour se conformer au nouveau Reporting de gestion 2020 de Sanofi à des fins comparatives.

C.6. SYNTHÈSE DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Tableau synthétique des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 (6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 926	3 179	7 744
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	8 075	(165)	(1 212)
Flux de trésorerie nets liés à l'opération d'échange de l'activité Santé animale contre l'activité Santé Grand Public de Bl		_	154
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 402)	(3 209)	(4 193)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	(57)	12	9
Variation nette de la trésorerie	6 542	(183)	2 502

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 926 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 3 179 millions d'euros au premier semestre 2019.

Au 30 juin 2020, la marge brute d'autofinancement atteint 4 320 millions d'euros contre 3 976 millions d'euros au 30 juin 2019.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 394 millions d'euros au premier semestre 2020, comprenant notamment l'augmentation des stocks (principalement Vaccins et Dupixent[®]), contre une augmentation de 797 millions d'euros au premier semestre 2019.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un encaissement net de 8 075 millions d'euros au premier semestre 2020, principalement lié à la cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020 pour un montant de 10 512 millions d'euros et le prix payé pour l'acquisition de Synthorx de 2 246 millions d'euros, contre un décaissement de 165 millions d'euros au premier semestre 2019.

En outre, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 682 millions d'euros (contre 841 millions d'euros au premier semestre 2019). Les acquisitions d'immobilisations corporelles (502 millions d'euros, contre 654 millions d'euros au premier semestre 2019) correspondent essentiellement aux investissements réalisés dans le secteur de la Pharmacie pour 294 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel. Le secteur des Vaccins contribue aux acquisitions d'immobilisations corporelles du semestre à hauteur de 181 millions d'euros. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles (180 millions d'euros, contre 187 millions d'euros au premier semestre 2019) correspondent principalement aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels essentiellement liés à des accords de licence ou de collaboration.

Les produits de cessions nets d'impôts (709 millions d'euros au premier semestre 2020) sont notamment liés à la cession de l'activité relative au produit Seprafilm à la société Baxter pour un prix de cession de 313 millions d'euros, de certains produits de prescription établis (105 millions d'euros) et un complément de prix sur une cession passée (167 millions d'euros). Au premier semestre 2019, les produits de cession nets d'impôts s'élevaient à 867 millions d'euros, et étaient principalement liés à la cession des titres d'Alnylam (706 millions d'euros) et de Myokardia (118 millions d'euros).

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un solde négatif de 5 402 millions d'euros au premier semestre 2020 contre un solde négatif de 3 209 millions d'euros au premier semestre 2019. Au premier semestre 2020, ils intègrent notamment le versement de dividendes aux actionnaires de Sanofi pour 3 937 millions d'euros (contre 3 834 millions d'euros au premier semestre 2019), un remboursement d'emprunts pour un solde net de 1 138 millions d'euros (contre un recours au financement externe de 585 millions d'euros au premier semestre 2019), et des mouvements sur le capital de Sanofi (achats et cessions d'actions propres, nets des augmentations de capital) pour un solde négatif de 323 millions d'euros (contre un solde positif de 49 millions d'euros au premier semestre 2019).

La variation nette de la trésorerie à l'actif du bilan au cours du premier semestre 2020 correspond à une augmentation de 6 542 millions d'euros, contre une diminution de 183 millions d'euros au premier semestre 2019.

Le « Cash-Flow » libre est un indicateur non IFRS suivi par la direction de l'entreprise qui fournit des informations utiles afin d'évaluer la trésorerie nette générée par les opérations du groupe et disponible pour les investissements stratégiques4 (nets des désinvestissements⁵), le remboursement de la dette nette et les paiements aux actionnaires. Le « Cash-Flow » libre est déterminé à partir du résultat net des activités⁵ après prise en compte des amortissements et dépréciations, des résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus, des plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants, de la variation des provisions (incluant celles pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi), des impôts différés, et du coût lié aux paiements en actions et des autres éléments sans impact sur la trésorerie. Il inclut également les variations du besoin en fonds de roulement, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres acquisitions⁶ net des produits de cessions d'actifs⁷ et les paiements liés aux restructurations et assimilées. Le « Cash-Flow » libre n'est pas définit par les normes IFRS et ne remplace pas l'indicateur IFRS du Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. La direction reconnaît que le terme « Cash-Flow » libre peut être interprété différemment par d'autres sociétés et dans des circonstances différentes.

Montant supérieur à 500 millions d'euros par transaction.

⁵ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section "Résultat net des activités".

⁶ Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et le "Cash-Flow lihre".

(en millions d'euros)	30 juin 2020 (6 mois)	30 juin 2019 ((6 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 926	3 179	7 744
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(534)	(684)	(1 405)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme $^{\rm (a)}$	(334)	(204)	(576)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ^(a)	682	199	490
Remboursement de la dette des contrats de location	(121)	(135)	(267)
Autres	(51)	(218)	40
Cash-flow libre	3 568	2 137	6 026

⁽a) Le Cash-Flow libre comprend les acquisitions et produits de cessions n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.

C.7. BILAN CONSOLIDÉ

Au 30 juin 2020, le total du bilan s'élève à 115 819 millions d'euros contre 112 736 millions d'euros au 31 décembre 2019, en augmentation de 3 083 millions d'euros.

La dette financière nette, s'établit à 7 680 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 15 107 millions d'euros au 31 décembre 2019, notamment du fait des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, générés au cours de l'exercice, et plus particulièrement de l'encaissement net lié à la cession des actions Regeneron à la date du 29 mai 2020. Sanofi estime que l'examen de cet indicateur non IFRS par la Direction est utile pour suivre le niveau global des liquidités et ressources en capital. Il est défini comme la somme de la dette financière (à court et à long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. A compter du 1er janvier 2019, à la suite de l'application de la norme IFRS 16, la dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Emprunts à long terme	20 404	20 131
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 329	4 554
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	(173)	(117)
Total dette financière	23 560	24 568
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 969)	(9 427)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	89	(34)
Dette financière, nette ^(a)	7 680	15 107
Total des capitaux propres	63 486	59 108
Ratio d'endettement	12,1 %	25,6 %

⁽a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 1 195 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 1 248 millions d'euros au 31 décembre 2019

Sanofi utilise également le ratio d'endettement, indicateur alternatif de performance, considéré pertinent pour évaluer le risque lié au financement. Ce ratio de la « dette financière nette » sur le total des capitaux propres passe de 25,6 % au 31 décembre 2019 à 12,1 % au 30 juin 2020. L'endettement financier de Sanofi au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 est détaillé dans la note B.9. aux comptes semestriels consolidés condensés ci-dessus.

Étant donné que la "Dette financière nette" et le "Ratio d'endettement" sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

Sanofi estime que les flux futurs de trésorerie liés aux activités opérationnelles seront suffisants pour rembourser sa dette. Les financements en place au 30 juin 2020, au niveau de la Société Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

Les principales autres évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Le total des capitaux propres s'établit à 63 486 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 59 108 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette variation nette reflète principalement :

- en augmentation, le résultat net de l'ensemble consolidé du premier semestre 2020 (9 301 millions d'euros) ; et
- en réduction, les dividendes versés aux actionnaires pour (3 937 millions d'euros), la variation des écarts de conversion (944 millions d'euros, essentiellement sur le dollar), les rachats d'actions (361 millions d'euros), et l'impact des pertes actuarielles du semestre (146 millions d'euros).

Au 30 juin 2020, Sanofi détenait 2,59 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 0,207 % du capital.

Les postes Écart d'acquisition et Autres actifs incorporels (62 275 millions d'euros) augmentent de 1 184 millions d'euros, une variation qui s'explique principalement :

- en augmentation, par les mouvements liés à l'acquisition de Synthorx (901 millions d'euros d'écart d'acquisition et 1 549 millions d'euros d'autres actifs incorporels), et
- en diminution, par les amortissements et dépréciations de la période (1 280 millions d'euros).

Le poste Participations dans les sociétés mises en équivalence (196 millions d'euros) diminue de 3 395 millions d'euros, du fait de la cession des titres de Regeneron, à la suite de la transaction du 29 mai 2020 (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés ci-dessus).

Les Autres actifs non courants (3 031 millions d'euros) sont en augmentation de 364 millions d'euros. Cette variation est essentiellement liée au classement, dans la catégorie des instruments de capitaux propres à la juste valeur en éléments du résultat global, des 400 000 actions Regeneron conservées par Sanofi à la suite de la transaction du 29 mai 2020 (voir notes B.1. et B.6. aux comptes semestriels consolidés condensés ci-dessus).

Les Impôts différés actifs nets (2 854 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 3 140 millions d'euros au 31 décembre 2019) affichent une diminution de 286 millions d'euros, en raison notamment des impôts différés liés à la revalorisation des autres actifs incorporels acquis concernant Synthorx.

Les Provisions et autres passifs non courants (9 785 millions d'euros) augmentent de 464 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019, notamment du fait de l'augmentation des provisions pour restructuration à la suite de plans d'ajustement d'effectifs en Europe, et de l'augmentation des provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants (656 millions d'euros) sont en diminution de 144 millions d'euros. Ils varient principalement avec les ajustements de juste valeur d'un complément de prix envers Bioverativ résultant d'une transaction réalisée par True North Therapeutics antérieurement à son acquisition par Sanofi, ainsi qu'avec les ajustements de juste valeur d'un complément de prix envers MSD à la suite de l'acquisition des activités Sanofi Pasteur logées dans l'ancienne coentreprise Sanofi Pasteur MSD.

D/ FACTEURS DE RISQUE ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

D.1. FACTEURS DE RISQUE

Les principaux facteurs de risque auxquels Sanofi est exposé figurent dans le document d'enregistrement universel 2019 de Sanofi déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2020 sous le numéro D.20.0105.

En ce qui concerne la pandémie COVID-19, nous ne sommes pas en mesure de prédire dans quelle mesure la pandémie et ses développements vont continuer à impacter l'activité, les opérations et la performance financière de Sanofi. L'ampleur de l'impact du COVID-19 sur ses résultats dépendra des futurs développements, incluant, de façon non exhaustive, la durée et l'étendue de l épidémie, sa gravité, les actions entreprises pour contenir le virus ou traiter son impact, et la rapidité et dans guelle mesure des conditions économiques et opérationnelles normales pourront reprendre.

La pandémie peut entrainer une baisse du chiffre d'affaires de Sanofi sur les marchés où il opère du fait d'une baisse des dépenses de santé pour traiter d'autres maladies et d'une diminution des activités promotionnelles et pourrait ainsi avoir un impact significatif sur son activité opérationnelle.

Si la pandémie se prolonge, Sanofi pourrait avoir à faire face à des retards dans ses essais cliniques en raison des restrictions imposées aux sites d'essais et/ou des retards ou interruptions des autorisations réglementaires et/ou des retards dans l'obtention d'une extension de l'autorisation de prescription pour des produits existants, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le développement des produits et leur commercialisation et ainsi, sur les ventes futures, l'activité et le résultat opérationnel de Sanofi.

La pandémie mondiale de Covid-19 expose aussi Sanofi à un ralentissement ou à une suspension provisoire de la production de ses principes actifs (API), de ses matières premières et certains de ses produits. La mise en place de mesures restrictives de manière prolongée afin de contrôler l'épidémie pourrait aussi entrainer des retards ou des perturbations de production et des interruptions de la chaine d'approvisionnement (y compris les fournisseurs externes) et pourrait avoir un effet négatif sur l'activité de Sanofi.

De plus, il n'est pas certain que Sanofi réussisse à trouver un traitement ou un vaccin contre le COVID-19, ni que ce produit ou vaccin candidat, s'il est approuvé, rencontre un succès commercial ou que la demande pour ce produit ou vaccin existe encore, alors même qu'il aurait généré des coûts de recherche et développement significatifs.

Cette épidémie peut aussi créer un risque pour la santé et la sécurité des employés de Sanofi.

Enfin, la pandémie de COVID-19 et l'instabilité des conditions de l'économie mondiale y relatives pourraient accélérer et exacerber les autres facteurs de risques identifiés dans la section « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel 2019 de Sanofi, ce qui pourrait avoir un impact sur son activité, ses conditions opérationnelles et financières et ses résultats. Si la pandémie se prolonge, les opérations de Sanofi pourraient également être impactées par le télétravail, le confinement et d'autres restrictions qui auront été adoptées en réponse à la pandémie.

Chacun de ces risques, et d'autres qui n'ont pas encore pu être identifiés, sont susceptibles de survenir au second semestre de l'exercice 2020 ou durant les exercices ultérieurs, et pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats actuels et ceux décrits dans le reste de ce document.

D.2. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont définies à la note D.33. aux états financiers consolidés du document d'enregistrement universel 2019⁷, page 273.

La note B.5. aux comptes semestriels consolidés condensés présente les principales transactions et les soldes du premier semestre 2020 avec des sociétés consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées.

Aucune opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction au cours du premier semestre 2020.

Les relations à caractère financier avec les principaux actionnaires présentent le caractère d'opérations courantes et sont non significatives sur le premier semestre 2020.

⁷ Ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

E/ PERSPECTIVES

À taux de change constants, Sanofi anticipe que la croissance du bénéfice net par action des activités8 (BNPA des activités) en 2020 sera comprise entre 6% et 7%9 tcc, sauf évènements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes moyens sur le BNPA des activités 2020 est estimé à environ -3% à -4% en appliquant les taux de change moyens de juillet 2020 au reste de l'année.

Pour l'ensemble de l'année 2019, le résultat net des activités⁹ s'élevait à 7 050 millions d'euros soit 5,64 euros par action.

Ces perspectives ont été élaborées sur une base comparable à celle de la préparation de l'information financière historique et en conformité avec les principes comptables de Sanofi. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- la croissance des marchés nationaux dans lesquels Sanofi est présent ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et en termes d'introduction de produits génériques ;
- le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- l'intégration de la contribution des acquisitions ;
- et le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations, émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la direction de Sanofi, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

⁸ Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section "C.2. Résultat net des activités".

⁹ Le BNPA des activités de 2019 s'élève à 5,64 euros après retraitement de la quote-part de résultat des titres Regeneron mis en équivalence.

AVERTISSEMENT SUR LES PRÉVISIONS ET LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du US Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques "Facteurs de risque" et "Déclarations prospectives" du document d'enregistrement universel 2019 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques "Risk Factors" 11 et "Cautionary Statement Regarding Forward-Looking Statements" du rapport annuel 2019 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note "B.14.Litiges et arbitrages" de l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2020 (page 29), à la section "A.3.2. Litiges et arbitrages" (page 42) et à la section "D. Facteurs de risques et transactions entre parties liées" (page 65) du présent rapport semestriel d'activité.

Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

¹⁰ Voir pages 155 à 168 du document d'enregistrement universel 2019 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

¹¹ Voir pages 3 à 13 de l'Annual report on Form 20-F 2019 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

F/ ANNEXE - PORTEFEUILLE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Nouvelles entités moléculaires^(*)

Pha (Tota		Phase 2 (Total : 6)		Phase 3 (Total : 7)	Enregistrement (Total : 1)
SAR441344 ^{(**)(1)} mAb anti-CD40L Sclérose en plaques	\$T400 ^{(**)(5)} Thérapie cellulaire ex vivo d'édition de gènes (ZFN), Bêta thalassémie	SAR440340^{(**)(10)} mAb anti-IL33 BPCO	Next Gen PCV ^{(**)(12)} Pneumocoque Conjugué Vaccins	SAR442168^{(**)(13)} Inhibiteur BTK Sclérose en plaques	sutimlimab mAb anti complément C1s Maladie des agglutinines froides
SAR439459 mono & avec cemiplimab ^(**) , mAb anti-TGFb Tumeurs solides avancées	BIVV003 ^{(**)(5)} Thérapie cellulaire ex vivo d'édition de gènes (ZFN), Drépanocytose	romilkimab mAb bispécifique anti-IL4/IL13 Sclérodermie systémique	R SAR439859 SERD 2/3L Cancer du sein métastatique	avalglucosidase alfa Neo GAA Maladie de Pompe	
O REGN5458 ^{(**)(2)} mAb bispécifique anti-BCMAx CD3 – MM réfractaire récurrent	BIVV020 Inhibiteur du complément C1s	R olipudase alfa rhASM Déficit en SMA ⁽¹¹⁾ ad+ped	SAR339375 miRNA-21 Syndrome d'Alport	venglustat Inhibiteur oral de la GCS PKD ⁽¹⁴⁾	
• REGN4018 ^{(**)(2)} mAb bispécifique anti-MUC16x CD3 - Cancer de l'ovaire	SAR443122 ^{(**)(6)} Inhibiteur RIPK1 ⁽⁷⁾ Maladies inflammatoires			fitusiran ARNi ciblant l'antithrombine Hémophilie A / B	
SAR442720 ^{(**)(3)} Inhibiteur SHP2 Tumeurs solides	SAR441169 ^{(**)(8)} RORC (ROR gamma T) antagoniste, Psoriasis		Sclérose en plaques et neurologies Diabètes	BIVV001^{(**)(15)} rFVIIIFc – vWF – XTEN ⁽¹⁶⁾ Hémophilie A	
SAR440234 mAb multispéc. de l'engagement des cellules T - Leucémie	SAR441236 mAb tri-specifique neutralisant VIH	3	Cardiovasculaire & métabolisme	nirsevimab^{(**)(17)} mAb anti virus respiratoire syncytial	
SAR441000 ^{(**)(4)} mono & avec PD1, ARN messager de cytokine Tumeurs solides	Herpes Simplex Virus Type 2^{(**)(9)} Vaccin thérapeutique HSV-2	Développement en collaboration avec Immur Produit Regeneron sur lequel Sanofi a des di Développement en collaboration avec Revoli Développement en collaboration avec BioNTI Développement en collaboration avec Sanga	roits d'option titon Medicines ech mo	SAR408701 mAb anti-CEACAM5 chargé Maytansin – NSCLC 2/3L	
SAR442085 mAb anti CD38 sur fragment FC modifié, Myelome Multiple	Virus respiratoire syncytial Nourrissons ≥ 4 mois - Vaccins	(6) Développement en collaboration avec Denali (7) Récepteur serine/thréonine-proteine kinase 1 (8) Développement en collaboration avec Lead f (9) Développement en collaboration avec Immur (10) Développement en collaboration avec Reger (11) Sphingomyélinase acide : également connu	Pharma ne Design/Merck neron		
O REGN5459 ^{(**)(2)} mAb bispécifique anti-BCMAx CD3 – MM réfractaire récurrent	SAR442257 Anti-CD38xCD28xCD3 trispecific mAb, MM / N-H Lymphoma	 (12) Développement en collaboration avec SK (13) Développement en collaboration avec Princip (14) Polykystose rénale type dominant (15) Développement en collaboration avec Sobi (16) Facteur VIII recombinant fusionné au fragme 	•		
SAR444245 (THOR-707) mono & combo, Non-alpha IL-2 Tumeurs solides		XTEN (17) Développement en collaboration avec AstraZ O: Produits pour lesquels Sanofi a des droits d'or R: Etude d'enregistrement (autre que Phase 3) (') Les phases des projets sont déterminées seloi approprié) ("*) En partenariat ou en collaboration – Sanofi pe de ces produits mono = monotherapie; mAb = anticorps monoclons récurrent; GCS = glucosylceramide synthase; N-H	otion mais ne les a pas encore exercés n les informations indiquées sur clinicaltrials.gov (si ut avoir des droits limités ou partagés sur certains al; MM = Myélome multiple; RR = réfractaire		

Indications supplémentaires(*)

Phase 1 (Total: 6)	Phase 2	2 (Total : 18)	Phase 3	(Total : 22)	Registration (Total : 4)
cemiplimab ^{(**)(1)} + REGN4018 ^{(2)(**)} Cancer de l'ovaire	dupilumab ^{(∗∗)(1)} Allergie au pollen	isatuximab + cemiplimab ^{(**)(1)} Lymphome	Dupixent ^{® (**)(1)} Asthme, 6 - 11 ans	cemiplimab ^{(**)(1)} Adjuvant CSCC	Shan 6 Vaccin hexavalent pédiatrique
SAR439859 + palbociclib ⁽³⁾ Cancer du sein métastatique	R sarilumab ^{(**)(1)} AJI polyarticulaire ⁽⁵⁾	isatuximab + atezolizumab ⁽⁶⁾ mCRC	dupilumab ^{(**)(1)} Oesophagite éosinophilique	isatuximab 1L MM nouvellement diagn. Te ⁽⁸⁾ (GMMG)	MenQuadfi [™] EU ≥ 1 an
sutimlimab Purpura thrombopénique immunologique	R sarilumab ^{(**)(1)} Arthrite juvénile systémique	isatuximab + atezolizumab ⁽⁶⁾ Tumeurs solides	Dupixent ^{®(**)(1)} Dermatite atopique 6 mois - 5 ans	isatuximab MMRR– 2L (IKEMA)	Dupixent ^{®(**)(1)} Dermatite atopique 6 – 11 ans (EU)
SAR442720 ^{(**)(5)} + cobimetinib Tumeurs solides réfractaires récurrentes	SAR440340 ^{(**)(1)} Asthma	SAR408701 + ramucirumab ⁽⁷⁾ NSCLC 2/3L	dupilumab ^{(**)(1)} BPCO	isatuximab 1L MM nouvellement diagn. Ti ⁽⁹⁾ (IMROZ)	Aubagio [®] SEP Récurrente - Pédiatrique
SAR442720 ^{(**)(5)} + pembrolizumab Tumeurs solides	dupilumab ^{(**)(1)} Allergie aux arachides	venglustat Maladie de Fabry	dupilumab ^{(**)(1)} Pemphigus bulleux	isatuximab Myeloma multiple latent (ITHACA)	
Fièvre jaune Vaccin (cellules Vero)	isatuximab Patients en attente de transplantation rénale	venglustat Maladie de Gaucher de type 3	dupilumab ^{(**)(1)} Urticaire chronique spontané	Lemtrada [®] SEP-RR - Pédiatrique	
	R cemiplimab ^{(**)(1)} Carcinome basocellulaire – 2L	venglustat Maladie de Parkinson associée à une mutation du gène GBA	dupilumab ^{(**)(1)} Epidermolyse bulleuse congénitale	Cerdelga [®] Maladie de Gaucher T1 – Péd.	
	isatuximab 1-2L LMA / LLA Pédiatrique	SP0173 Vaccin rappel Tdap US	fitusiran Hémophilie A et B - Pédiatrique	venglustat Gangliosidose GM2	
	SAR439859 Adjuvant Cancer du Sein	Fluzone[®] HD Pédiatrique	cemiplimab ^{(**)(1)} NSCLC – 1L	Praluent ^{® (*')(1)} Hypercholesterolemie – Péd.	
Développement en collaboration avec Rr Produit Regeneron sur lequel Sanofi a de Produit de Pfizer (palbociclib)			cemiplimab ^{(*)(1)} + chemotherapy NSCLC – 1L	MenQuadfi [™] US / EU ≥ 6 semaines	
	evolution Medicines - cobimetinib est un produit uit Merck		ceminlimab ^{(**)(1)}	VerorabVax [®] (VRVg)	

- Genentech, pembrolizumab est un produit Merck
 (5) AJI polyarticulaire : Arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire
- (6) Etudes menées en collaboration avec Genentech Inc. (atezolizumab)
- (7) Ramucirumab est un produit Eli Lilly (8) Eligible pour une transplantation

- (8) Eligible pour une transplantation
 (9) Non-eligible pour une transplantation
 (*) Les phases des projets sont déterminées selon les informations indiquées sur clinicaltrials.gov (si approprié)
 (**) En partenariat ou en collaboration Sanofi peut avoir des droits limités ou partagés sur certains de ces produits

 O : Produits pour lesquels Sanofi a des droits d'option mais ne les a pas encore exercés
 R : Etude d'enregistrement (autre que Phase 3)
 BPCO = bronchopneumopathie chronique obstructive; LMA = leucémie myéloïde aiguë; LLA = leucémie lymphoïde aiguë; MM = myélome multiple; SEP-RR = sclérose en plaques récurrente rémittente

Cancer de l'utérus – 2L

Vaccin contre la rage

(cellules Vero)

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE **SEMESTRIELLE**

Période du 1er janvier au 30 juin 2020

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sanofi, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 28 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 28 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Dominique Ménard Stéphane Basset **ERNST & YOUNG et Autres**

Alexis Hurtrel Pierre Chassagne

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 39 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 29 juillet 2020

Paul Hudson

Directeur Général





54, rue La Boétie 75008 Paris - France Tel.: +33 (0)1 53 77 40 00 www.sanofi.com